

CHAPITRE 2. L'HABITAT FORTIFIÉ AU MAROC

MÉDIÉVAL : BILAN DES RECHERCHES ET ÉTUDE DES SOURCES HISTORIQUES

1- Définition de la notion d'habitat fortifié et bilan des recherches sur le domaine marocain

La définition de la notion d'habitat fortifié est une tâche délicate mais inévitable. Un terme aussi vague et générique prête facilement à confusion et couvre par flottement, des réalités historiques très diverses. Avant d'étayer les éléments de notre définition qui se veut propre à l'aire culturelle à laquelle appartenait le Maroc médiéval, une lecture historiographique de la recherche historico-archéologique sur les fortifications et le peuplement de l'époque médiévale, s'impose avec force. Un tel aperçu sur la castellologie médiévale en Méditerranée occidentale, et particulièrement en Espagne, s'avère donc légitime pour retracer l'évolution de la recherche et comprendre la nécessité d'une réadaptation continue d'une problématique qui migre sans cesse dans le temps et dans l'espace. Établir, ensuite, les grandes lignes de l'évolution de la recherche sur l'habitat fortifié au Maroc, en précisant quelques-unes de ses problématiques capitales, constituera le deuxième volet de cet essai de relecture du phénomène.

A- L'habitat fortifié au Maroc : un essai de définition

L'étude du château médiéval a été fort longtemps un apanage des historiens de l'art, qui s'intéressaient essentiellement à son seul aspect monumental. Si on admet l'intérêt de cette approche pour l'étude de l'esthétique médiévale, son évolution, la relation de l'art avec la structure de la société féodale et de là, ses apports pour la compréhension des mentalités médiévales, elle reste néanmoins réductrice et inapte à considérer le château dans le cadre d'une histoire totale. Et c'est justement cette histoire nouvelle qui a inspiré, dès les années soixante, l'archéologie médiévale naissante. Avec une histoire médiévale bien enrichie par des nouveaux problèmes et ses approches, le terrain devint propice à l'émancipation de l'archéologie médiévale. Le village médiéval a pris ainsi une place de prédilection dans les études archéologiques.

Parallèlement, la castellologie s'est élargie vers d'autres types de fortifications que le château de pierre. Ainsi, les fortifications de terre et de bois attirèrent dès lors l'attention des chercheurs, qui réhabilitèrent la place de ces structures dans la composition du paysage rural et leurs liens avec la société féodale⁶⁰³. De plus, les études historiques et archéologiques commencèrent à dépasser les

⁶⁰³ M. DE BOÜARD, *Manuel d'archéologie médiévale : de la fouille à l'histoire*, Paris, 1975, p. 76-96.

limites des études classiques avec la prise de conscience que l'étude du château « ne prend toute sa signification que si elle est étendue, d'une part, à tous les éléments du site et du paysage environnant avec lesquels ils ont été en relation d'une manière ou d'une autre (routes, églises, villages, terroirs cultivés ou incultes), d'autre part, à tous les hommes qui ont vécu dans leur dépendance plus ou moins directe, à tous les faits politiques, économiques et sociaux dont ils furent la manifestation ou sur lesquels ils ont exercé une influence »⁶⁰⁴. La mise en évidence par P. Toubert du processus de l'*Incastellamento* a démontré la place des structures fortifiées féodales dans l'organisation du territoire villageois en mettant l'accent sur les rôles, autres que défensifs, que pourrait jouer le château dans la vie médiévale⁶⁰⁵. C'est dans ce climat général où pullulaient les études sur le château et le village médiévaux que la notion d'habitat fortifié prit toute sa signification : la fortification n'est plus restreinte à son seul aspect défensif mais perçue comme un élément inséparable de l'habitat, et qui tire même sa valeur historique de sa relation réciproque avec les autres constituantes de l'habitat, à savoir les unités d'habitations, les équipements économiques, l'organisation du terroir... Une meilleure compréhension du rôle de la fortification dans le monde médiéval passait donc par une vision totale de l'habitat qui seule pouvait corriger la myopie des approches de l'histoire de l'art. Ces courants de recherche ont ainsi marqué le domaine de l'archéologie, partout en Europe, en ayant des colorations différentes au gré des spécificités historiques et des enjeux de la recherche.

Ce fut le cas notamment de l'Espagne, où la recherche archéologique s'est lancée sur deux pistes complémentaires. D'abord, l'étude du village s'est consacrée essentiellement au phénomène de désertion avant de s'ouvrir sur d'autres perspectives qui allient le village à l'organisation de l'habitat et des terroirs⁶⁰⁶. Et c'est précisément cette démarche qui inspira le renouvellement de la recherche sur le thème des châteaux. « Longtemps trop étroitement liée aux problèmes d'ordre militaire, leur étude a, depuis quelques décennies, dévié vers la recherche des relations liant le château à l'habitat : dans le Midi de la France, mais aussi en Italie comme en Espagne, un certain nombre de travaux, tant historiques qu'archéologiques, ont tenté de donner une description de leurs particularités et, surtout, d'appréhender leurs fonctions »⁶⁰⁷.

L'intérêt porté sur « les châteaux ruraux d'al-Andalus » fut le fruit d'un double questionnement. D'abord, le rôle limité des châteaux dans l'organisation sociale des États chrétiens à l'époque de la reconquête, était-il seulement le résultat de la prépondérance du pouvoir royal qui monopolisait la possession des châteaux ou était-il dû à l'inexistence d'une tradition castrale islamique dans les territoires reconquis ? D'autre part, on s'interrogeait sur la nature même de cette tradition castrale islamique et de ses rapports avec une société dont on commençait à admettre le caractère « oriental ». Les premières années d'étude sur les édifices castraux de la région valencienne ont permis de constater que « c'est tout à la fois la méthode d'approche des vestiges castraux et la conception même de la fonction du château dans l'organisation socio-politique qu'il faut modifier. Contrairement aux châteaux féodaux, les édifices auxquels nous avions affaire n'étaient pas des symboles de pouvoir autoritaire ni, corrélativement, de réussite ou de domination sociale »⁶⁰⁸. L'analyse historique, alliée à l'étude extensive des vestiges de dizaines de « châteaux », ont fait montrer que ces structures castrales sont rarement des sites étatiques disposant d'un rôle essentiellement ou exclusivement militaire et destinés à contrôler une frontière ou un itinéraire.

⁶⁰⁴ G. FOURNIER, *Le château dans la France médiévale*, Paris, 1978, p. 5-6.

⁶⁰⁵ P. TOUBERT, *Les structures du Latium médiéval*, Rome, 1973.

⁶⁰⁶ A. BAZZANA et J.-M. POISSON, « L'habitat rural dans les pays de la Méditerranée occidentale », p. 178.

⁶⁰⁷ A. BAZZANA, P. CRESSIER et P. GUICHARD, *Châteaux ruraux d'al-Andalus*, Madrid, 1988, p. 15.

⁶⁰⁸ *Ibid.*, p. 24.

S'il est admis que les structures sociales d'al-Andalus et du reste de l'Occident musulman correspondaient à un même système d'organisation sociale, l'étude des modes de peuplement, et notamment des phénomènes de l'habitat fortifié, ne répond pas aux mêmes questions en al-Andalus et au Maghreb. L'enjeu de la recherche dans le premier cas était de mettre en évidence l'originalité de la société musulmane par rapport à la société féodale de la Reconquête. Or, pour le domaine marocain, la recherche se justifie autrement pour deux raisons. La première est d'ordre historique : malgré la grande ressemblance structurelle des deux sociétés, la spécificité de l'évolution historique de chacune d'elles implique, logiquement, une différence au niveau des structures et des formes du peuplement rural. La seconde considération est plutôt historiographique : la position de la société islamique médiévale vis-à-vis du modèle féodal n'étant pas, comme pour al-Andalus, un des thèmes moteurs de la recherche historique marocaine, la problématique doit être définie différemment pour le Maroc. La recherche aura alors pour tâche d'évaluer la place des structures communautaires dans l'organisation de l'espace rural et définir parallèlement les limites du rôle de l'État.

Notre hypothèse de travail consiste donc à circonscrire, pour le contexte marocain médiéval, le terme d'habitat fortifié uniquement aux formes castrales à caractère communautaire et non étatique. On peut postuler à cet égard, que ce type de fortification, lié d'une manière organique, mais non automatique, à la présence d'un habitat, produit une forme d'organisation spatiale différente de celle que peut avoir un établissement officiel à caractère étatique. Le critère fondamental de cette distinction est donc socio-politique, mais il convient de noter que d'autres éléments à caractère fonctionnel et morphologique peuvent être également pris en compte. Cet habitat fortifié peut donc être défini d'abord comme étant communautaire.

On peut schématiser l'articulation de cet habitat fortifié avec les structures dues au pouvoir étatique, grâce à l'analyse d'un passage d'Ibn Khaldūn. Celui-ci distingue nettement, entre l'autodéfense communautaire et la défense étatique. Ainsi, en exposant ses idées sur la civilisation bédouine⁶⁰⁹, il fait apparaître les caractéristiques sociales et mentales des groupes bédouins qui leur permettent d'assurer leur autonomie. En gardant leur esprit de corps et en dédaignant de se soumettre aux « lois gouvernementales ou éducatives (qui) détruisent leur courage »⁶¹⁰, les bédouins renforcent leur assistance mutuelle et leur puissance d'autodéfense⁶¹¹. « (...) L'esprit de clan (...) engendre la capacité d'autodéfense, de résister, de se protéger et de faire valoir ses droits ; toutes choses impossibles pour quiconque a perdu son esprit tribal » disait Ibn Khaldūn, tout en affirmant que l'affaiblissement de ce sentiment d'unité tribale, en plus de l'accaparement et la monopolisation par l'autorité gouvernementale de l'exercice de « la violence légitime », entraîne l'incapacité des groupes à se défendre indépendamment, puis leur soumission à un pouvoir auquel ils délèguent le droit de les protéger⁶¹². La 'asabiya apparaît ainsi chez Ibn Khaldūn « non seulement comme un lien social structurant les relations des individus au sein de la tribu », mais elle est considérée essentiellement en vue de « son rôle dans la défense du groupe car elle assure au monde rural (*al-bādiya*), la même fonction que les garnisons et les fortifications citadines. (...) *al-'asabiya* est donc à la base de tout l'effort de la défense et de toute la force de confrontation qui régulent les relations externes des groupes cohabitant dans *al-bādiya*, ainsi que leur rapport à l'État »⁶¹³. Bien que ces

⁶⁰⁹ le mot bédouin chez Ibn Khaldūn ne signifie pas uniquement « nomade arabe », mais prend une acceptation particulière en désignant tout groupe social, nomade ou sédentaire, ayant une forte cohésion clanique basée sur la 'asabiya.

⁶¹⁰ Ibn Khaldūn, *Discours sur l'Histoire universelle : al-Muqaddima*, trad. V. MONTEIL, Paris, 1997, p. 196.

⁶¹¹ *Ibid.*, p. 189-199.

⁶¹² *Ibid.*, p. 198-199, et p. 218-219.

⁶¹³ M. A. al-Ğābirī, *Al-'asabiya wa al-dawla fi fikr Ibn Khaldūn : ma 'ālim nazariya khaldūniya fi al-tārīkh al-islāmī*, Casablanca, 1984, p. 248-249.

éléments nous parviennent sous la forme d'une construction théorique, il reste néanmoins évident que c'est un reflet fidèle d'une réalité historique vécue. La distinction nette qui en ressort entre l'autodéfense et la défense déléguée confirme en effet la légitimité de notre choix. Elle permet également d'interpréter l'intermittence, au moins dans la littérature historiographique, de traces d'organisation communautaire dans la société marocaine. Le phénomène peut prendre une forme sous-jacente dans les périodes de renforcement du pouvoir étatique, puis surgir avec plus de poids durant son affaiblissement.

B- La gestion communautaire de la défense

Gérer en communauté les différents dispositifs de la défense est un trait fondamental des phénomènes d'habitat fortifié au Maroc médiéval. La connaissance des modalités de cette gestion s'avère donc déterminant pour dépeindre un tableau plus complet de la société rurale marocaine. La restitution de cette facette occultée de l'histoire marocaine constitue néanmoins une tâche ardue. En effet, la vie banale des campagnes n'avait rien pour enchanter une historiographie traditionnelle qui baignait dans les fastes des palais. Les récits hagiographiques et la littérature juridique sont naturellement plus sensibles aux réalités quotidiennes de la société marocaine⁶¹⁴. Leur apport devient primordial pour pallier les manques des sources conventionnelles. Notre documentation écrite utilisable pour ce sujet s'enrichit avec des textes de droit coutumier berbère qui se répandirent particulièrement après le 16^e siècle au sud et au sud-est marocains. Intégrer l'abondante matière fournie par les *alwāḥ* (sing. *lūḥ*) ou les *ti‘qidān* (sing. *ta‘qīt*) nous impose un décadrage par rapport aux bornes chronologiques définies initialement pour ce travail. Les données rapportées par ces sources peuvent éclairer d'un jour nouveau les zones sombres de cette histoire. Leur utilisation selon une approche régressive implique une certaine méfiance, qui fait des conclusions tirées de cette matière, non pas des résultats définitifs, mais plutôt des tendances exposées à titre indicatif.

1- La fondation et la réparation des fortifications

La fondation de tout élément de fortification, aussi élémentaire qu'il soit, émane d'abord d'une nécessité. Point ici de l'éternelle nécessité humaine de se protéger, mais d'un choix dicté par des conditions historiques particulières et défini par un ordre social précis. L'avènement de cette nécessité est évidemment une réalité complexe afférente à la fois au groupe communautaire et aux autres pouvoirs étatiques ou communautaires qui lui sont reliés. Sa complexité est multi-faciale : la nécessité de se défendre fait partie d'un ensemble de besoins indispensables à la survie du groupe (l'organisation des moyens de production économique et de reproduction sociale). Les sources d'information disponibles ne permettent pas bien sûr de distinguer le moment de la prise de conscience de cette nécessité. Or, on trouve à peine parfois l'écho de l'appel à la fondation dans la documentation.

Cet appel à la fondation prend plusieurs formes. Là où s'exerce toujours une certaine autorité étatique, la fondation d'une fortification destinée à protéger des populations rurales peut relever d'une décision du pouvoir. En Ifrīqiya, on apprend d'après une *fatwā* d'al-Lakhmī (m. 487/1085),

⁶¹⁴ Sur la fortification dans la littérature juridique de l'Occident musulman, cf. M. MARIN, « Documentos jurídicos y fortificaciones », *Congreso internacional sobre fortificaciones en al-Andalus*, Algésiras, 1998, p. 79-87. Nous exploitons les mêmes textes que cette étude.

que « sur ordre du sultan, une terre subissant des razzias des Arabes a été protégée par une enceinte de *tābiya* et de haies vives (*zarb*) »⁶¹⁵. L'origine étatique de l'appel n'enlève rien de l'aspect communautaire de la fortification. Ce dernier se profile nettement dans le texte de la même *fatwā* se rapportant à l'obligation de participation des bénéficiaires aux travaux de réparations. Il arrive également que la décision du pouvoir d'édifier un ouvrage fortifié rural soit consécutive à une demande de la population. L'exemple de la fondation de la ville d'al-Madīna, qui sera amplement analysé dans la deuxième partie, illustre ce cas de figure. La décision de la fondation peut être aussi complètement prise par le groupe communautaire. C'était le cas de l'agadīr des Ikūnka dont le recueil de droit coutumier stipule que les membres de la *gmā'a* des B. Bahmān et leurs alliés « se sont mis d'accord, à partir d'aujourd'hui [vers 1098/1686-87] et pour l'avenir, s'il plait à Dieu, par Sa force et Sa puissance, [pour] la construction d'une forteresse pour conserver des provisions, à la forteresse des B. Bahmān, dans l'Azilāl... »⁶¹⁶.

Sur les réparations des remparts, la matière historique se fait très abondantes. Sa nature diffère en fonction de la source. Dans les *nawāzil*, il s'agit généralement de litiges opposant les habitants d'une localité sur la nécessité de réparer leur fortification et l'obligation, ou non, des différents membres de la communauté de participer aux travaux. Les recueils de droit coutumier statuent sur ce cas sous forme de règles consignées par écrit et imposées par la *gmā'a*. Deux axes principaux se dégagent de ces informations. Le premier est d'ordre technique, et concerne la nature des réparations, leurs circonstances et leur déroulement. Le deuxième axe, plutôt juridique, essaie de savoir à qui incombent les réparations, tout en exposant le débat des savants sur la question de l'usage de la contrainte.

Nos textes restent peu explicites sur les causes et la nature des réparations. Les consultations juridiques qui en constituent une part considérable sont en effet avares en précisions historiques. Dans différentes *fatāwī* concernant des localités, villes ou villages, de l'Occident musulman, les textes ne précisent pas les causes des destructions subies par les fortifications. Il semble néanmoins qu'il s'agit essentiellement d'opérations périodiques d'entretien, souvent des travaux de reconstruction de parties détruites ou de rebouchage des brèches pratiquées dans le mur (*islāh mā inthalama min al-sūr*)⁶¹⁷. Le cas d'une *fatwā* émanant de l'Ifrīqiya évoque une opération de "tazrīb" : le mur en *tābiya* étant en effet renforcé par des haies vives qui protègent les soubassement de l'écoulement des eaux pluviales, tout en empêchant d'éventuels assaillants de s'approcher et d'escalader la fortification⁶¹⁸.

D'une toute autre nature sont les recueils de droit coutumier où sont consignés les différents édits régissant la vie interne des communautés. Certaines lois énumérées dans ces listes permettent de rendre compte de la nature de certains travaux d'entretien des fortifications. Le texte du *ta'qīt* de Qṣar Lgāra stipule ainsi que la réparation des gargouilles et des échelles nécessaires aux tours du *qṣar* était à la charge du *rubu'* (litt. quart) auquel elles appartiennent⁶¹⁹. Le texte comportait également quelques interdictions destinées à protéger la muraille de toute dégradation. Ainsi, l'acte de pratiquer une issue ou une brèche dans l'enceinte est fortement réprimandé, le responsable devra

⁶¹⁵ Al-Wansharīsī, *Mi'yār*, t. 5, p. 349-350 ; V. LAGARDÈRE, *Analyse du Mi'yār*, p. 124.

⁶¹⁶ R. MONTAGNE, « Un magasin collectif de l'Anti Atlas, l'Agadir des Ikounka », *Hespéris*, IX, 1929, p. 145-263, (p. 205, annexe 1).

⁶¹⁷ Al-Wansharīsī, *Mi'yār*, t. 5, p. 351.

⁶¹⁸ *Ibid.*, p. 350.

⁶¹⁹ L. MEZZINE, *Le Tafilalt*, p. 247.

payer cent *mithqāl*⁶²⁰. Dans cette architecture de terre, le danger de l'écoulement des eaux représente un risque majeur. C'est pourquoi le texte indique que « toute personne ayant une gargouille qui déverse son eau du côté des remparts, devra payer à la qibla les dégâts causés par l'eau de la dite gargouille sur le rempart »⁶²¹. Pour une situation analogue, on dispose d'un autre texte provenant d'un ighram du Dadès : « La jma'a des gens de Tirigiwt a convenu en ce qui concerne le rempart édifié par les membres de la tribu, et en vertu de l'accord conclu entre eux, que chacun s'engage à préserver contre l'eau et autres facteurs nuisibles, la partie se trouvant devant sa demeure. Celui dont la négligence entraînerait la destruction de la partie qui le concerne, sera aidé dans la reconstruction par les membres de la tribu jusqu'à hauteur de quatre *alwāh* (banchées). Il lui appartiendra de la terminer en portant sa hauteur à neuf *alwāh* »⁶²². Enfin, le coutumier de l'agadir des Ikūnka fournit un autre exemple des servitudes imposées aux propriétaires afin de garantir la stabilité et le bon état du bâtiment. Ainsi, « celui qui édifie dans la [forteresse], une construction mal faite ou en mauvais bois, on la lui ruinera ; il paiera une amende de 2 dirhem et parmi ses proches, ce sont les gens [de la famille] de chaque constructeur, qui seront responsables »⁶²³.

2 Aspects juridiques

C'est surtout sur le statut juridique des opérations de réparation ou de construction que nos textes s'avèrent très enrichissants. L'analyse des *fatāwī* et la confrontation de leurs données avec celles des recueils de droit coutumier est indispensable pour comprendre les mécanismes juridiques et sociaux régissant la gestion communautaire des interventions sur la fortification.

Dans une question adressée au savant *tlamsānī* Ibn Marzūq (m. 781/1379), une personne de Meknès rapporte qu'« une partie des remparts d'une ville était tombée en ruine, et a besoin d'une réfection et il n'existe pas de habous. Incombe-t-elle aux mêmes termes aux riches et aux pauvres ? Ou à tous les habitants selon leurs moyens ? Ou bien uniquement aux gens aisés ? Et s'ils s'abstiennent, peut-on les astreindre ou les inciter à le faire ou non ? Faut-il faire une distinction entre les *thughūr* et les autres villes ? Les opinions d'al-Māwardī concordent-elles avec le rite mālikite ? Et existe-t-il une opinion d'un des mālikites là-dessus ?

Le *faqīh* répond qu'on ne dispose pas d'un texte d'un des juristes mālikites propre à la question des remparts. Or, plusieurs cas analogues font preuve qu'on ne peut user de contrainte dans cette affaire. Il s'agit en effet de problèmes relatifs à la dégradation de bien en copropriété (murs mitoyens, jardins, vignes, puits, sources, moulins) où on ne peut contraindre un des propriétaires à entreprendre des travaux. Si l'usage de la contrainte est écarté dans ces cas de copropriété, il en sera de même pour la propriété publique qui est surtout du ressort du Trésor public⁶²⁴.

Un avis identique est émis par al-Ṣā'igh (m. 487/1085) à propos de deux cas ifrīqiens. Le premier se rapporte à la réparation d'un pont-aqueduc. Le demandeur demandait si la réparation incombait aux gens proportionnellement à la part de l'eau qui leur revenait ou à leurs richesses. Le *faqīh* privilégie le premier critère tout en ajoutant qu'il serait préférable que les bénéficiaires se mettent

⁶²⁰ *Ibid.*, p. 192 et 212. Par comparaison, le meurtre d'une personne est puni par une amende de trente *mithqāl* et une *diyya* (prix du sang) de soixante-dix *mithqāl*.

⁶²¹ *Ibid.*, p. 247.

⁶²² A. TOURI et M. HAMMAM, « Tradition écrite et architecture : acte coutumier d'un village du Dades, Tirigiwt », *Hespéris-Tamuda*, vol. XXIV, 1986, p 213-229, (p. 215-216).

⁶²³ R. MONTAGNE, « Un magasin collectif de l'Anti Atlas », p. 209-210.

⁶²⁴ Wansharīsī, *Mi'yār*, t. 5, p. 347-348.

d'accord entre eux. La seconde question concerne la réparation des haies entourant un mur en *tābiya* :

« Une plaine (*marj*) appartenant à une communauté (*qawm*) dont chaque membre possède un lot (*nasiib*), grand et petit, et en retrait de laquelle s'étendent des jardins (*gannaat*). La plaine étant soumise aux déprédations des Arabes, le sultan a ordonné de l'entourer d'un mur de *tābiya* et tous les membres de la communauté de l'édifier. Il est besoin de le garnir d'une haie vive (*tazrib*) pour le défendre contre les eaux pluviales et en empêcher l'escalade. Ceux qui résident au milieu de la plaine refusent de contribuer à cette entreprise et les voisins des *huṣūn* déclarent qu'en cas de besoin, ils s'empressent de s'y réfugier et qu'en conséquence l'affaire ne regarde que ceux qui se trouvent en pleine zone dangereuse. La réfection (*islāh*) de l'enceinte incombe-t-elle à chacun et au prorata de sa fortune ?

Réponse. Il en est comme pour l'entretien d'un ouvrage hydraulique (*qantara*) ; les frais de réfection doivent être répartis proportionnellement au profit que chacun en retire et il vaut mieux faire preuve de tolérance et de concession et Allāh récompense les gens de bien »⁶²⁵.

D'autres *fatāwī* compilées dans le recueil d'al-Wansharīsī traitent de la question. Les avis de certains *fuqahā'* nuancent, non sans émettre quelques réserves, l'opinion défavorable à l'usage de la contrainte. Al-'Uqbānī (m. 830/1427), répondant à une question du cadi al-Maghīlī à propos de la réfection des remparts de Māzūna, précise que « la plupart des autorités de basse époque sont d'avis qu'on ne doit contraindre personne à participer à une réfection de cette nature. D'après Ibn al-Hāggā si des voisins conviennent d'engager un gardien pour surveiller leurs récoltes, celui qui refuse de participer à la dépense y sera contraint. Ibn 'Attāb s'est prononcé dans le même sens à propos de la réfection d'une venelle (*darb*) entreprise en commun accord par les voisins. Cette solution est la meilleure si la sécurité de l'agglomération dépend de l'accomplissement de la réparation ; mais s'il est avéré que rien ne peut empêcher un injuste (*zālim*) d'arriver à ses fins, nul ne sera contraint de participer à la dite réparation »⁶²⁶. Une opinion analogue émane du cadi Ibn Maḥṣūd qui approuve que les veuves et les orphelins puissent être astreints à contribuer à la construction d'un *ḥiṣn* décidé par des gens (sic. une communauté *qawm*) pour assurer leur sécurité⁶²⁷.

Le *muftī* de Tunis, al-Burzulī (m. 841/1438), exprime un avis favorable à l'usage de la contrainte dans une affaire similaire : « Si, comme c'est le cas dans certains *qaṣr-s*, le mur d'une maison constitue une partie du rempart (*sūr*) de la cité, le propriétaire sera contraint de réparer son mur ou, en cas de carence de sa part, de vendre sa maison à quelqu'un qui s'en chargera. Si le rempart est isolé et que la maison ne fait que s'y appuyer ou en être proche, on fera appel aux revenus des habous constitués pour l'entretien du rempart, et tout un chacun devra en exiger l'emploi pour le réparer. En l'absence de habous de ce genre et si la sécurité générale exige la réparation du rempart, chaque propriétaire devra y contribuer au prorata de sa fortune et s'il ne le peut, sera contraint de vendre son immeuble à quelqu'un pouvant participer au financement de l'entreprise »⁶²⁸.

De ces différentes *fatāwī*, il serait spéculatif de conclure que les hésitations, voire les contradictions des *fuqahā'*, traduisent un état de désordre et le caractère arbitraire des règles d'un droit souvent qualifié, en matière d'urbanisme notamment, de droit de "bon sens". Les opinions de ces *fuqahā'*,

⁶²⁵ *Ibid.*, t. 5, p. 350-351 ; trad. V. LAGARDÈRE, *Analyse du Mi'yār*, p. 126 (avec de rares rectifications).

⁶²⁶ *Ibid.*, t. 5, p. 351 ; V. LAGARDÈRE, *Analyse du Mi'yār*, p. 144.

⁶²⁷ *Ibid.*, t. 5, p. 353.

⁶²⁸ Al-Wansharīsī, *Mi'yār*, t. 5, p. 351 ; trad. V. LAGARDÈRE, *Analyse du Mi'yār*, p. 138.

aussi disparates qu'elles apparaissent, répondent à une même logique et constituent le résultat d'un raisonnement s'appuyant sur un mode d'argumentation cohérent.

En l'absence de tout texte, du Coran ou de la *Sunna*, traitant explicitement de la question, ni même d'un cas analogue qui aurait pu servir comme de cas principal (*asl*) pour un raisonnement analogique (*qiyās*)⁶²⁹. Les savants musulmans se sont ainsi retrouvés dans l'obligation de se référer à une autre source de législation pour parvenir à une solution du cas survenu.

Le *faqīh* Ibn al-Ṣā'igh précise en marge de sa *fatwā* citée ci-dessus, que ce cas entre dans le cadre du principe juridique d'*al-maṣlaḥa al-mursala* cher au rite mālikite. Le terme *maṣlaḥa mursala* (intérêt général indéterminé), qui constitue une des sources du droit musulman, désigne « l'intérêt général libre ou indéterminé, c'est-à-dire sur lequel le Législateur ne se prononce pas et dont aucun texte n'indique s'il doit ou non être pris en compte »⁶³⁰. Ce principe permet de faire face aux nouvelles questions et demandes qu'exige l'évolution des besoins des hommes. La démarche législative basée sur ce principe est régie par trois règles sans lesquelles elle ne pourrait être effectuée :

1. L'intérêt concerné doit être réel et servant à écarter un danger ou un préjudice ou à réaliser un bien
2. L'intérêt doit être général dans la mesure où il profitera ou protégera le plus grand nombre possible d'individus.
3. Cet intérêt ne doit pas être en contradiction avec une prescription ordonnée par les trois sources principales du droit musulman⁶³¹.

Tout en se conformant aux règles qui délimitent le champ d'interprétation des *fuqahā'*, ceux-ci peuvent adopter des jugements, parfois aux antipodes les uns par rapport aux autres, selon l'appréciation de chacun des savants. Ainsi l'usage de la contrainte est en mesure de léser parfois certaines personnes qui ne pourraient profiter de la prestation offerte. L'intérêt général implique donc une participation des gens au prorata de leurs biens. En effet, certains savants, comme Ibn al-Ghammāz (m. 693/1293), considèrent les gens aisés comme étant plus concernés par la nécessité d'être protégés par une fortification et qu'ils doivent par conséquent contribuer plus activement aux travaux. Cette position suggérée n'est pas catégorique. Souvent, les savants, tel Ibn al-Ṣā'igh, adoptent cette réponse tout en recommandant aux gens le consentement mutuel et une participation volontaire à cet acte considéré comme un acte charitable⁶³².

Dans plusieurs autres cas, les *fuqahā'* acquiescent aux demandes de l'application de la contrainte pour édifier ou réparer une fortification. L'intérêt général du groupe précède celui des individus puisque l'inaccomplissement des travaux pourrait représenter un risque majeur pour la sécurité de tous les habitants. En effet, dans les finalités de la législation musulmane (*maqāṣid al-sharī'a*), la classification des prescriptions relatives à l'indispensable (*al-darūriyāt*) fait prévaloir la préservation des vies (*hifz al-nafs*) sur la préservation des biens (*hifz al-māl*)⁶³³.

Les avis d'al-Māwardī sur la question suivent le même raisonnement. Dans ses « règles gouvernementales », le grand juriste traite dans un chapitre particulier de « l'ordonnance du bien pour assurer les droits des humains ». Ces doits qui incombent, selon al-Māwardī, au pouvoir

⁶²⁹ L'opération du *qiyās* comprend quatre constituants dont : le cas principal, le cas subsidiaire, le jugement et la raison d'être. Cf. A. KHALLAF, *Les fondements du droit musulman*, Paris, 1997, p. 87.

⁶³⁰ *Ibid.*, p. 119.

⁶³¹ *Ibid.*, p. 122-123.

⁶³² Al-Wansharīsī, *Mi'yār*, t. 5, p. 350.

⁶³³ A. KHALLAF, *Les fondements du droit musulman*, p. 317-319.

représenté par le *muhtasib*, se subdivisent en publics et privés⁶³⁴. La partie publique de ces droits comporte la prise en charge par le Trésor public (*bayt al-māl*), de l'approvisionnement des villes en eau potable et la réparation et l'entretien des remparts. Si le Trésor public manque de moyens pour assurer ces besoins, un appel à contribution doit être formulé envers les personnes aisées sans qu'il soit nominatif, et personne ne peut être astreint à cet effet. Or, dans certains cas où le manque d'eau potable ou la vulnérabilité des fortifications empêchent d'occuper la localité, et que la désertion de celle-ci est susceptible de nuire à la sécurité de tout le pays et de toute la communauté, le *muhtasib* peut user de la contrainte envers les personnes aisées pour entreprendre les travaux nécessaires⁶³⁵.

Préférant inciter les gens à trouver une entente pour résoudre de pareils problèmes, les *fuqahā'*, notamment maghrébins, ont néanmoins permis l'usage de la contrainte pour préserver l'intérêt général de la communauté. Cette opinion était souvent renforcée par le recours à une autre source du droit musulman et malékite en particulier, à savoir la coutume. C'était le cas de la *fatwā* d'al-Burzulī qui approuve que la coutume ou la tradition puisse justifier de contraindre chaque habitant (d'un *qaṣr*) de construire ou de réparer la partie des remparts située dans son voisinage⁶³⁶. Ce dispositif de gestion semble être très répandu en Occident musulman. Ibn 'Idhārī indique à ce propos que « les gens de Cordoue ont pris en charge la restauration des ses murailles selon leur habitude ancestrale. Les gens de chaque mosquée (lire chaque quartier disposant de sa propre mosquée) se sont ainsi occupés de la partie qui leur est proche », et les gens de Séville ont, à leur tour, agi de la même façon⁶³⁷. Le même principe survit à travers les siècles pour réapparaître dans le recueil du droit coutumier de Qṣar Lgāra dans le Tafilalt. Une des clauses du texte stipule que certaines réparations nécessaires aux tours sont à la charge du *rubu'* auquel appartient la tour. Le *qṣar* était en effet constitué de quatre *rubu'* (quarts), hérités d'une division adoptée à l'origine pour le partage des territoires de transhumance et la défense des finages⁶³⁸.

L'exemple de la *fatwā* d'al-Burzulī atteste qu'aux yeux des *fuqahā'*, l'usage (*al-'urf*) a force de loi⁶³⁹. Or, la systématisation du recours à la contrainte pour garantir la défense communautaire dans les droits coutumiers berbères du Maroc post-médiéval a été constamment obtenue grâce à un ensemble de règles qui prescrivent le paiement d'amendes par les contrevenants. Ce moyen répressif s'appliquait entre autres, pour les lois régissant la réparation des remparts et de tous les biens collectifs, pour l'organisation des sentinelles et de la défense, comme par ailleurs pour différentes prescriptions d'ordre pénal ou civil.

Le recours aux amendes dans le droit coutumier a souvent attiré les foudres de certains *fuqahā'* qui niaient la légalité de l'acte. Le cas de la concertation entre différents savants marocains du début du 17^e siècle à propos des tables de droit coutumier qui se répandaient dans plusieurs contrées du pays, en fournit un bon exemple. Or, si telle était l'opinion des *fuqahā'* citadins proches du pouvoir, d'autres plus sensibles aux réalités des zones concernées sont d'un avis différent. Le cadi de Taroudant, al-Saktānī, approuve la légalité de l'initiative des conseils communautaires qui essaient par leurs recueils de règles, de faire valoir l'ordre, assurer le bien être des habitants et combattre tout acte répréhensible⁶⁴⁰. Le recours aux pénalités financières est considéré par ce cadi comme un

⁶³⁴ Les droits des humains privés concernent essentiellement les transactions et les relations entre individus.

⁶³⁵ Al-Māwardī, *Al-'Akhām al-sulṭāniya*, p. 305-306.

⁶³⁶ Al-Wansharīsī, *Mi'yār*, t. 5, p. 352.

⁶³⁷ Ibn 'Idhārī, *Bayān*, t. 4, éd. I. 'Abbās, p. 74.

⁶³⁸ L. MEZZINE, *Le Tafilalt*, p. 206, note 67 et p. 236, note 145.

⁶³⁹ A. KHALLAF, *Les fondements du droit musulman*, p. 127-129.

⁶⁴⁰ S. A. Azaykū, « *Fatāwī ba'q 'ulamā' al-ğanūb bikhuṣūṣ niżām īnaflās bi-al-aṭlas al-kabīr al-gharbī fī awā'il al-qarn al-sābi 'ashar* », *Al-tārīkh wa adab al-nawāzil*, Rabat, 1993, p. 135-185, (p. 149).

acte licite. Il justifie son avis par l'opinion de deux grands savants mālikites : al-Qarāfī et Ibn 'Arafa. Ce dernier aurait approuvé que les gens qui font paître leurs bétails dans les terres d'autrui, paient des amendes en guise de châtiment⁶⁴¹.

3- L'organisation de la défense

Se défendre en collectivité au Maroc médiéval prenait diverses formes. Les différents sites d'habitat fortifié, tout en assurant la protection des habitants, répondaient à des besoins qui variaient en fonction des particularismes régionaux et impliquaient ainsi des types de fonctionnement bien distincts.

Dans l'habitat fortifié au Maroc, on peut distinguer trois manières de se protéger. Celles-ci coïncident avec la classification de ces structures de l'habitat, que nous présenterons ci-dessous.

- Les localités et les groupements d'habitat fortifiés : on peut regrouper dans cette catégorie tout établissement dont les moyens de fortification font partie intégrante de sa morphologie. C'est le cas des agglomérations rurales ou urbaines ceintes de remparts ou bien de camps nomades ou hameaux entourés de haies ou de palissades, et même des habitats perchés permanents protégés par le caractère inexpugnable de leur implantation topographique.
- Les refuges temporaires : il s'agit de tout site fortifié ou refuge naturel inaccessible séparé des habitations et leurs annexes, et qui pourrait se trouver dans leur proximité immédiate ou bien en être distant de plusieurs kilomètres. Étant souvent des simples enceintes vides, ces sites présentent parfois quelques constructions internes destinées à assurer la subsistance du groupe au moment de son refuge. L'identification du mode de fonctionnement de ces sites a été une source de polémique, notamment pour le Sharq al-Andalus. L'interprétation de la fonction de l'*albacar* a suscité à ce propos de vives discussions. M. De Epalza considère ces grandes enceintes vides que sont les *albacars* comme ayant une fonction principalement alimentaire en jouant à l'échelle d'une agglomération urbaine ou rurale, le rôle de l'enclos de bétail familial⁶⁴². Les *albacars* ruraux seraient, selon l'auteur, calqués sur le modèle urbain⁶⁴³, ce qui impliquerait l'existence d'un système de relation entre ville et campagnes où les fortifications rurales n'auraient pas un rôle défensif mais plutôt celui d'un centre de déprédateur fiscal en faveur du pouvoir étatique⁶⁴⁴. Les auteurs de « Châteaux ruraux d'al-Andalus » rejettent cette vision en formulant une réponse conséquente⁶⁴⁵ attestant, plusieurs exemples à l'appui, l'utilisation des *albacars* ruraux comme sites-refuges. L'hypothèse fiscaliste de l'auteur catalan est également vivement critiquée : « Leur importance spatiale elle-même et leur caractère défensif- pour qui s'est donné la peine de les visiter et, une fois parvenu au sommet du relief qui les porte, de les parcourir longuement- rendent absurde l'idée que ces constructions pourraient être de simples « garde-manger », destinés à emmagasiner le bétail résultant du tribut prélevé par les autorités urbaines sur les campagnes. Dans la région valencienne, les impôts versés par les ruraux semblent avoir été payés fondamentalement en argent ; de plus et de toutes façons, la *zakat* sur le bétail- un mouton ou une chèvre sur cent, un bœuf sur trente selon la loi musulmane- aurait

⁶⁴¹ *Ibid.*, p. 152.

⁶⁴² M. de EPALZA, « Funciones ganaderas de los albacares, en las fortalezas musulmanas », *Sharq al-Andalus*, 1, 1984, p. 47-54, (p. 52).

⁶⁴³ *Ibid.*, p. 50.

⁶⁴⁴ *Ibid.*, p. 54.

⁶⁴⁵ A. BAZZANA, P. CRESSIER et P. GUICHARD, *Châteaux ruraux d'al-Andalus*, p. 26-32.

été bien en peine de remplir ces vastes enceintes, édifiées au surplus en des points difficilement accessibles, à l'écart des voies principales de communication »⁶⁴⁶.

Ce type de fonctionnement du refuge temporaire est confirmé par les textes. Pour al-Andalus, une *fatwā*, désormais bien connue, d'Ibn Rushd al-Ǧadd en est un bon exemple⁶⁴⁷. Pour le Maroc, un texte d'al-Bādisī atteste l'adoption de ce geste défensif. Les Banū ʿIsā du Rif se retranchaient dans leur *hiṣn* (Tazrūt) quand ils étaient attaqués par d'autres tribus⁶⁴⁸. L'utilisation des sites perchés comme lieux de refuge est souvent mentionnée dans les textes, comme nous l'avons bien précisé en diverses occasions de ce bilan.

- Les greniers collectifs fortifiés : Plus compliquées sont les modalités du fonctionnement de ces établissements dont le rôle défensif n'est qu'un de leurs multiples aspects. Ces greniers fortifiés assurent en effet, au niveau défensif, une double protection pour la communauté. D'une manière permanente, les *igudār* permettent de garder en sécurité les éléments de subsistance du groupe communautaire. La défense du patrimoine céréalier du groupe est un acte aussi indispensable que la préservation des âmes. Dans la situation de fragilité qui caractérisait l'économie rurale du Maroc, ce choix était plutôt d'une portée stratégique. Plus occasionnelle était la deuxième forme de défense offerte par cette institution. En temps de guerre, l'établissement sert de lieu de refuge temporaire aux habitants. Cette action défensive était renforcée par la solidarité du groupe exigée par son droit coutumier qui frappe d'une lourde amende toute personne qui s'enfuit de la forteresse avec ses biens en temps d'insécurité⁶⁴⁹.

Le déroulement au quotidien de l'acte défensif dans toutes ces formes de sites, accuse plusieurs variations. Le bon fonctionnement des fortifications communautaires impliquait une gestion de l'individu et de sa participation et une réglementation, parfois assez contraignante, de l'organisation de la garde. En l'absence de cas médiévaux, certains exemples postérieurs témoignent de ce fait. À Qṣar Lgāra au Tafilalt, la garde était montée en permanence. Son interruption, de jour comme de nuit, était possible d'une amende. Les gardiens devaient se tenir essentiellement du côté du grand portail, « entre les deux tours qui dominent l'une le portail du *qṣar*, l'autre la porte de l'intérieur »⁶⁵⁰. Veiller sur l'accès au *qṣar* était en effet l'une des tâches principales des gardiens. La fermeture du grand portail devait se faire quotidiennement après la prière du soir, mais les gardiens étaient tenus à rouvrir la porte s'ils étaient appelés par l'un des habitants resté en dehors très tard le soir. La protection de la porte incombe également à tous les habitants par quelques restrictions : le dispositif de fermeture doit être posé à un endroit précis communément connu⁶⁵¹ ; la serrure de la porte ne devait pas être forcée, et celui qui gênerait l'ouverture ou la fermeture de la porte en dormant dans cet endroit était possible d'amende⁶⁵². Bien entendu, l'aspect obligatoire de la garde était de mise, de même que la nécessité d'être armé d'un fusil. Au-delà du *qṣar*, le terroir de la tribu disposait de sa propre garde, à laquelle étaient affectées des personnes pour la durée d'un an⁶⁵³. La fourniture du contingent de la garde incombait à tous les propriétaires des terres, sans exception.

La garde d'un *agadīr* était généralement confiée à un *amīn*, désigné par les membres de la *gūmā'a*. Il pouvait loger à l'intérieur du grenier, et jouir de l'usage de certains biens communs, comme l'eau

⁶⁴⁶ *Ibid.*, p. 30.

⁶⁴⁷ Al-Wansharīsī, *Mi'yār*, t. 1, p. 222 ; trad. V. LAGARDÈRE, *Analyse du Mi'yār*, p. 62.

⁶⁴⁸ Al-Bādisī, *Al-Maqṣad al-sharīf*, p. 58.

⁶⁴⁹ R. MONTAGNE, « Un magasin collectif de l'Anti Atlas », p. 181-209.

⁶⁵⁰ L. MEZZINE, *Le Tafilalt*, p. 201.

⁶⁵¹ *Ibid.*, p. 201.

⁶⁵² *Ibid.*, p. 208.

⁶⁵³ *Ibid.*, p. 217.

de la citerne collective. Tout propriétaire devait lui verser une rétribution en nature, mais en contrepartie, il était responsable de tout acte de vol commis contre un magasin en bon état, et il avait ainsi à indemniser de ses biens, ou de ceux de ses proches, le propriétaire lésé⁶⁵⁴.

Essayer de restituer les différentes facettes de la gestion communautaire de l'habitat, reste une tache très délicate. Car, en effet, il ne suffit pas d'exposer les diverses règles qui ordonnaient cette gestion pour rendre compte de la complexité de l'organisation communautaire. Celle-ci relevait d'un ensemble de pratiques sociales et de formes de sociabilités qui définissent l'originalité du mode d'organisation communautaire.

C- Bilan des recherches sur l'habitat fortifié au Maroc

On ne peut dissocier l'évaluation des études sur la fortification rurale à caractère communautaire de toute la production académique sur la fortification islamique au Maroc (fig. 36). Je réfère ici à la bibliographie établie par P. Cressier⁶⁵⁵, qui étant richement commentée et documentée, fait ressortir les traits généraux de cette littérature. En premier lieu, il serait important de noter que l'étude de l'habitat rural fortifié est l'œuvre d'auteurs de disciplines variées, comprenant des préhistoriens, des antiquisants, des historiens de l'art, des historiens, des architectes, des militaires et des ethnolinguistes...et dernièrement des archéologues médiévistes⁶⁵⁶. Cette pluralité est loin de présenter la richesse espérée d'une approche pluridisciplinaire. Ces études, étalées sur des dizaines d'années, concernent des domaines géographiques divers et ne relèvent pas d'une vision commune des phénomènes d'habitat rural. Certains types de ces fortifications n'ont été étudiés que d'une manière passagère voire involontaire. Il s'agit en effet de certaines recherches "ratées" dans la mesure où leurs auteurs avaient l'intention ou même parfois la prétention d'étudier des sites préhistoriques ou antiques et non pas médiévaux ; après l'examen des vestiges il arrive qu'ils s'étaient aperçus eux-mêmes de leurs erreurs avant que d'autres chercheurs le constatent ultérieurement (fig. 37)⁶⁵⁷.

1- Les formes de l'habitat fortifié communautaire au Maroc

La répartition des études selon les régions et les modes de fortification est fortement déséquilibrée. Les greniers collectifs fortifiés présentent la forme la plus étudiée, étant donné l'importance des recherches entreprises à l'époque du Protectorat. Amorcées d'abord par R. Montagne, ces études ont été particulièrement élaborées par Dj. Jacques-Meunié qui a fourni un inventaire assez exhaustif

⁶⁵⁴ R. MONTAGNE, « Un magasin collectif de l'Anti Atlas », p. 179.

⁶⁵⁵ P. CRESSIER, « La fortification islamique au Maroc ».

⁶⁵⁶ *Ibid.* p. 166-167.

⁶⁵⁷ Cf. d'A. RUHLMANN, « Enceintes préhistoriques marocaines », *Bulletin de la Société de Préhistoire du Maroc*, X, 3-4, 1936, p. 41-67 ; J. MARION, « Les ruines anciennes de la région d'Oujda (Dir Ras Asfour) », *Bulletin d'Archéologie Marocaine*, II, 1957, p. 117-173 ; M. EUZENNAT, « Annoeur (Kasba Aït Khalifa) faux poste romain dans le Moyen Atlas », *Bulletin d'Archéologie Marocaine*, IV, 1960, p. 381-410. Voir aussi les remarques faites par A. BAZZANA, *Maisons d'al-Andalus*, p. 346-347 et P. CRESSIER, « La fortification islamique au Maroc », p. 180-181.

de ces édifices dans différentes zones du sud et du sud-est marocain⁶⁵⁸. Les villages fortifiés des régions atlasiques et subsahariennes du sud-est, communément connus sous le nom de *qsūr*, ont aussi attiré l'attention des chercheurs, ce qui a donné lieu à plusieurs monographies régionales, sans qu'une étude aussi exhaustive que celle dévolue aux greniers ne soit faite. Il faut souligner aussi que ces recherches n'ont adopté que superficiellement des méthodes d'approches archéologiques ; ainsi aucun grenier collectif ni aucun *qsar* n'a fait l'objet, à notre connaissance, d'une fouille systématique. Encore plus, ces études relativement anciennes ont presque toujours une vision très classique réduisant le phénomène castral à son unique aspect monumental en négligeant de l'insérer dans son cadre territorial.

Enfin, les refuges, naturels ou construits, demeurent la forme la moins connue. Les rares recherches concernant ce cas n'ont jamais étudié ces vestiges en tant que structure de l'organisation de l'espace rural, mais il s'agissait plutôt de découvertes fortuites pendant certaines campagnes de prospection ou d'autres travaux archéologiques. Il est à noter qu'on vient de se rendre compte de l'intérêt de ces sites après les grands progrès réalisés par l'archéologie islamique en Espagne.

■ Greniers fortifiés

On regroupe sous cette catégorie toute sorte d'établissements communautaires servant à emmagasiner, d'une manière permanente ou occasionnelle, différents produits alimentaires destinés essentiellement à une consommation domestique. Le mot « grenier fortifié » utilisé en partie par la littérature savante, recouvre donc un ensemble hétérogène de constructions, ayant les morphologies les plus variées et étant situées dans des domaines géographiques différents. Il existe néanmoins un dénominateur commun entre la plupart de ces édifices, à savoir leur appartenance à des groupes tribaux berbères. L'*agadir* de l'Anti Atlas et de certaines zones du Haut Atlas occidental demeure le mieux connu.

R. Montagne fut le premier à attirer l'attention aux greniers collectifs du sud marocain. L'intérêt porté à ce type d'établissements était né en marge des études ethnographiques menées sur les institutions dites « républicaines » du monde berbère. L'étude pionnière de Montagne sur l'*agadir* des Ikounka en témoigne d'une manière explicite⁶⁵⁹.

Il a fallu attendre le début des années cinquante pour avoir la seule étude de base qui s'est intéressée aux aspects morphologiques et architecturaux des greniers. "Greniers-citadelles au Maroc", de Dj. Jacques-Meunié, retrace ainsi les grandes lignes des différentes formes d'aménagement et dispositifs architecturaux des greniers du sud marocain, grâce notamment à une documentation graphique assez abondante. À cheval sur l'ethnographie et l'histoire de l'art, l'approche méthodologique de l'auteur ne fait guère appel aux techniques d'investigation archéologique. Le tableau suivant, ainsi que les documents graphiques qui lui sont rattachés, permettent de résumer la matière première décrite dans cet ouvrage (fig. 38).

⁶⁵⁸Cf. essentiellement : R. MONTAGNE, « Un magasin collectif de l'Anti Atlas », p. 145-263 et Dj Jacques-Meunié, *Greniers citadelles du Maroc*, Paris, 1951. Cf. aussi J. DESPOIS, « Les greniers fortifiés de l'Afrique du Nord », *Les cahiers de Tunisie*, 1, 1953, p. 38-58.

⁶⁵⁹ Nous avons utilisé le coutumier de l'*agadir* des Ikounka dans la partie réservée aux problèmes de la gestion communautaire des espaces fortifiés.

Zone	Nature, peuplement, et économie	Caractéristiques architecturales
<i>Anti Atlas occidental, versant saharien</i>	Climat aride ; population sédentaire en contact avec des nomades ; économie agropastorale.	Des enclos juxtaposés ou concentriques occupés par des greniers de différentes formes ; construction en pierre ; annexes
<i>Anti Atlas occidental, versant nord</i>	Nature clémene, peuplement essentiellement berbère, pratique généralisée de l'agriculture.	Grenier à plan régulier, à allée médiane, souvent à forme circulaire, enclos, mosquée annexes, construction en pierre.
<i>Anti Atlas central</i>	Nature assez aride ; population sédentaire pratiquant l'agriculture et l'élevage et accomplissant des migrations saisonnières	Greniers essentiellement à cours internes et rarement à allée médiane ; construction en pierre
<i>Anti Atlas oriental</i>	Nature assez aride, surtout sur le versant saharien ; population berbère au Nord, berbère et arabe (Ma'qil) au sud ; l'existence à la fois de modes de vie sédentaire et nomade.	Grands greniers en pierre plus anciens que d'autres plus petits en <i>tābiya</i> ; différents types de plans (à allée médiane, en "arêtes de poisson", plan elliptique)
<i>Siroua</i>	Massif montagneux, population pratiquant une économie de transhumance.	Greniers de falaise ; greniers construits en pierre ou en <i>tābiya</i> ; plans très divers (à cour centrale, à allées médianes, circulaire ou elliptique) ; annexes
<i>Haut Atlas occidental</i>	Au nord de Taroudant, région montagneuse à haute altitude (+3000 m)	Construction en pierre ou en pisé ; plans à cour centrale, à allée médiane ou de forme elliptique.
<i>Vallée de Dra</i>	Région à climat semi-aride, population sédentaire habitant des <i>qsūr</i> en contact avec des nomades	Absence de greniers collectifs, fonction assurée par les <i>qsūr</i> , à la fois village et entrepôt.
<i>Haut Atlas oriental, versant saharien</i>	Massif montagneux compact, économie agropastorale basée sur la transhumance ; arboriculture vers les plaines	Construction en <i>tābiya</i> , rareté des greniers collectifs suppléés par des villages fortifiés.
<i>Haut Atlas oriental , versant nord</i>	Massif à haute altitude (+3000 m), population sédentaire ou semi-nomade,	Usage répandu, grenier essentiellement familial, construction en pierre ou en <i>tābiya</i> ; deux types de plans (à cour centrale, à allée médiane) ; annexes ; greniers de falaise.

Jusqu'à nos jours, aucun travail conséquent n'est venu compléter et continuer cette étude. Des rares publications parues sur ce sujet, aucune n'a adopté une approche archéologique. Dans une brève synthèse, J. Despois a essayé de replacer les informations recueillies par Dj. Jacques-Meunié dans leur contexte maghrébin, en rattachant les *igudār* du sud marocain aux ensembles de greniers collectifs fortifiés situés dans plusieurs enclaves berbères en Algérie, en Tunisie et en Libye⁶⁶⁰. Dans une perspective plutôt sociologique, A. Adam essaya deux décennies plus tard, d'examiner le mode d'organisation communautaire de cette institution. En continuité apparente avec le thème de « la formation de la cité berbère », l'auteur tente d'arguer sur les motifs qui ont empêché les *igudār*

⁶⁶⁰ J. DESPOIS, « Les greniers fortifiés de l'Afrique du Nord ».

d'initier le mouvement d'urbanisation dans le monde berbère. Victime de la pauvreté ambiante de la société qui l'a créé et de ses conditions historiques défavorables, l'*agadīr* a manqué sa métamorphose en cité⁶⁶¹. Ville manquée ou non, telle ne fut pas la problématique de l'étude de L. Mikander sur une *tighremt*, grenier fortifié de la région de Dadès (fig. 39). Cette monographie, malgré ses limites, a le mérite de nous fournir une description détaillée du bâtiment et de son fonctionnement. Enfin, la publication récente de quelques éléments d'une recherche beaucoup plus exhaustive clôt ce chapitre d'études marqué par la rareté. M. Fikri et A. Humbert, présentent l'étude du cas d'*agadir* d'Oumsdikt dans l'Anti Atlas occidental (fig. 40)⁶⁶².

Si l'*agadīr* marocain reste encore déserté par les archéologues, un grenier fortifié murcien fut récemment fouillé. L'importance de la découverte n'est pas seulement due à son emplacement géographique qui suggère désormais une aire d'extension englobant la rive nord du détroit, mais résulte également de sa chronologie. Le Cabezo de la Cobertera a livré en effet un bâtiment daté du 13^e siècle (fig. 41), ce qui pourrait être un indicateur assez fiable de l'ancienneté d'une institution connue essentiellement grâce à des exemples subactuels⁶⁶³. Ce cas semble très éloquent quant aux potentialités d'une recherche archéologique sur les *igudār* pour commencer à esquisser des réponses précises aux problématiques de la morphogenèse et l'évolution de ce type d'établissement.

Dans le Haut Atlas oriental et au Moyen Atlas, c'est surtout chez des groupes de transhumants qu'on rencontre des *tighremt* dévolues à l'emmagasinement des récoltes. Cette forme de grenier collectif ou familial, offre une architecture inspirée des habitations de ces régions pré désertiques. C'est autour d'une cour centrale carrée que s'organisent les rangées de chambres servant de greniers. La muraille, flanquée de quatre tours d'angle, offre une bonne protection grâce à une construction relativement massive⁶⁶⁴.

Parmi les autres formes de magasins collectifs présentes au Maroc figurent les greniers de falaises qu'on peut trouver en l'occurrence dans certaines vallées du Haut Atlas oriental, dans le Haut Atlas central ou dans le Siroua en Anti Atlas. Il s'agit de petites cellules creusées dans des falaises difficilement accessibles. Le choix du site est l'unique moyen de défense de cette forme élémentaire, appelée *tazāght* dans le Haut Atlas central (fig. 42)⁶⁶⁵. Dans le nord du Maroc, des maisonnettes établies sur des madriers et à toits de chaume, servent de cases d'emmagasinement aux foyers du village. Ces *hrī* ou *aqrār*, sont regroupés et défendus naturellement grâce au choix de sites sur des hauteurs ou sur des pentes raides⁶⁶⁶. Enfin, il serait important de signaler l'existence

⁶⁶¹ A. ADAM, « L'*agadir* berbère : une ville manquée », *R.O.M.M.*, 26, 1978, p. 5-12.

⁶⁶² A. HUMBERT et M. FIKRI, « Les greniers collectifs fortifiés de l'Anti-Atlas occidental et central. Etudes de cas », *Castrum 5 : Archéologie des espaces agraires méditerranéens au Moyen Âge*, Madrid, 1999, p. 361-370.

⁶⁶³ J. DE MEULEMEESTER et A. MATTHYS, « Un grenier collectif fortifié hispano-musulman ? Le Cabezo de la Cobertera (vallée du Río Segura/ Murcie). Bilan provisoire d'une approche ethnoarchéologique », A. BAZZANA et M.-CH. DELAIGUE (éds), *Ethnoarchéologie méditerranéenne*, Madrid, 1995, p. 181-196 ; F. AMIGUES, J. DE MEULEMEESTER et A. MATTHYS, « Archéologie d'un grenier collectif fortifié hispano-musulman : Le Cabezo de la Cobertera (vallée du Rio Segura / Murcie) », *Castrum 5*, 1999, p. 347-359. Voir également la récente étude J. TORRO et J. M. SEGURA, « El Castell d'Almizra y la cuestión de los graneros fortificados », *Recerques del Museu d'Alcoi*, 9, 2000, p. 145-164.

⁶⁶⁴ Voir notamment la *tighremt* d'Azilāl décrite par É. LAOUST, « l'*igerm* », p. 181-183.

⁶⁶⁵ R. MONTAGNE, « Un magasin collectif de l'Anti Atlas », p. 199-200. Des formes semblables existent dans d'autres régions de l'Occident musulman. Voir A. RIBERA et J. BOLUGER, « Coves-finestra de cingle al País Valencià. Un avanç », *IV congreso de arqueología medieval española*, 1993, p. 625-643 et M. BERTRAND, *L'habitat troglodytique de la région de Guadix*.

⁶⁶⁶ *Ibid.*, p. 202-203.

d'autres études qui ont approché les greniers fortifiés dans le cadre de recherches générales sur les réserves alimentaires, étatiques ou communautaires⁶⁶⁷.

■ Les villages fortifiés

L'archéologie du Maroc médiéval n'a pas encore fait ses débuts sur la piste de l'étude du village. Les variantes fortifiées de cette forme d'établissement rural n'échappent pas à cette règle désolante. Le recours à d'autres intermédiaires pour esquisser un état des connaissances sur ce type d'habitat fortifié demeure indispensable. L'ethnographie coloniale, des études d'historiens de l'art et d'architectes nous fournissent ainsi l'essentiel de notre matière première. Celle-ci est composée des travaux de certaines figures omniprésentes dans notre bilan, comme É. Laoust, H. Terrasse et Dj. Jacques-Meunié, mais aussi d'autres travaux dont ceux des géographes et architectes néerlandais du *Kasba 64 study group*.

Ce type original d'habitat n'a pas manqué de frapper les premiers pionniers de la science coloniale. Ch. de Foucauld auteur de la première grande exploration des contrées marocaines du sud-est, encore hermétiques aux Européens à cette période-là, mentionne dans son récit plusieurs *qsūr* rencontrés à son passage. Il faut attendre la grande étude ethnographique d'É. Laoust sur l'habitat des transhumants du Moyen Atlas pour disposer d'amples informations sur les *igharmān* du Moyen Atlas oriental⁶⁶⁸. Moins précise et plus générale est l'étude de H. Terrasse incluse dans sa synthèse sur l'architecture berbère du sud marocain⁶⁶⁹. Dj. Jacques-Meunié resta fidèle à sa méthode des "Greniers-citadelles" en nous offrant une monographie riche sur les « hameaux, agglomérations et châtelets » fortifiés du Dadès (fig. 43)⁶⁷⁰. L'exposé d'une classification sommaire des types s'y retrouve complété par de longues pages sur le système constructif et l'effort esthétique engagé dans ces sites ruraux. Non moins important est le chapitre réservé aux *qsūr* dans l'imposante étude du *Kasba 64 study group*. La partie consacrée à l'habitat présaharien, a été enrichie par de nombreuses études de cas, qui s'efforçaient, grâce notamment à une bonne iconographie, d'illustrer sa grande diversité⁶⁷¹.

L'aire du village fortifié, telle qu'elle est définie par la littérature, se concentre dans les régions subdesertiques du sud-est du Maroc. Le Tafilalt et le Dra constituent la zone caractéristique de cette forme d'habitat qui s'étend au nord jusqu'à la région de Figuig, et à l'est le versant oriental du Moyen Atlas. Bien qu'ils accusent de très grandes disparités, les villages fortifiés de ces zones forment un groupe relativement homogène. Dans ces vastes territoires occupés par des groupes tribaux d'origines diverses, arabe et berbère, le village fortifié est différemment appelé. À l'*ighram* berbère correspond le *qsar* arabe, tandis que *qal'a* n'a qu'un usage localisé dans la vallée de Mgūn dans le Dadès.

Plusieurs caractéristiques distinguent la morphologie d'un *qsar*. Construit généralement en *tābiya*, cet établissement est doté d'une enceinte quadrangulaire flanquée de tours. Son organisation interne est très souvent marquée par une certaine régularité du tracé des rues qui impliquent une subdivision des parcelles occupées par les maisons. Le mur d'enceinte, parfois double, est

⁶⁶⁷ Voir B. ROSENBERGER, « Réserves de grains et pouvoir dans le Maroc précolonial », *Les techniques de conservation des grains à long terme*, t. III/1, Paris, 1985, p. 237-268 et dans le même volume Cl. LEFÉBURE, « Réserves céréalières et société : l'ensilage chez les Marocains », p. 211-235.

⁶⁶⁸ É. LAOUST, « l'iğerm ».

⁶⁶⁹ H. TERRASSE, *Kasbas berbères*.

⁶⁷⁰ Dj. JACQUES-MEUNIÉ, *Architecture et habitat du Dadès*.

⁶⁷¹ 64 KASBA STUDY GROUP, *Living on the edge of the Sahara*, p. 113-185.

généralement séparé des maisons et bâtiments du *qsar*. Or, il est également fréquent de rencontrer des *qsūr* où le mur d'enceinte est formé par les murs extérieurs des maisons. Les différentes variétés des *qsūr* n'offrent pas toujours ce même prototype. Dans la vallée de Dadès, des *qsūr* juchés sur les pentes de hauteurs escarpées présentent un aspect plus irrégulier. Pour les modalités de sa défense, le tracé du village épouse les contours du terrain et ne se soucie pas de la symétrie et la géométrie de ses rues.

La *tighramt* reproduit un schéma semblable : derrière ses murs extérieurs massifs dotés de tours et servant de rempart, se cloisonne la demeure familiale organisée autour d'un petit patio central (fig. 44). L'apparition de ce type de demeures fortifiées semble être conditionnée par un certain essor économique et une ambiance de sécurité qui dispensent de la nécessité d'une protection collective des âmes et des biens⁶⁷². Son aire d'extension est en revanche plus limitée, et ne dépasse guère le Dadès et le versant est du Haut Atlas oriental. L'émergence du pouvoir caïdal au 19^e siècle a permis la profusion de ces grandes demeures qui constituaient des marques de domination et un net signe d'ostentation.

Nos connaissances sur les villages fortifiés des autres régions marocaines demeurent extrêmement pauvres. De rares cas de villages fortifiés sont évoqués dans les études. Dans la région d'Oujda, le hameau fortifié de 'Ayn Nzar (fig. 45) situé sur un petit mamelon rocheux, est défendu partiellement par un mur en pierre dont l'intérieur est occupé par six bâtiments, alors qu'un champ de silos est juxtaposé au site⁶⁷³. Dans l'Anti Atlas, notamment dans le village des Āyt Yssi, ce sont les murs des maisons situées sur la périphérie qui s'élèvent haut pour former un mur continu muni de meurtrières. La défense était renforcée également par la présence de tours de guet sur des collines voisines⁶⁷⁴.

■ Les refuges

D'après la typologie proposée par les auteurs de « châteaux ruraux d'al-Andalus », l'enceinte-refuge se présente comme un élément castral isolé des points d'habitat, dépourvue de toute construction interne, disposant de citernes et parfois de réserves alimentaires. D'autres sites, ayant aussi le refuge comme fonction principale, pouvaient être étroitement liés à un habitat permanent, fermé ou ouvert⁶⁷⁵. Ces deux types de sites, qui offrent les formes et les dimensions les plus diverses, ont bien existé au Maroc. Différentes mentions glanées dans de nombreuses études en fournissent quelques éléments.

Il n'est point question de parler ici d'un bilan, les études citées n'ayant jamais considéré ce genre de sites comme un élément participant à part entière à la formation du paysage castral marocain. Les exemples montrés, rencontrés au hasard des lectures, ne constituent pas un ensemble homogène perçu dans sa totalité, mais plutôt une myriade de cas dont l'interprétation suggérée est à prendre avec les réserves nécessaires. Des cas présentés ultérieurement permettront de justifier notre lecture et de corroborer l'identification sous cette catégorie, d'un type de sites assez particuliers des points de vue morphologique et fonctionnel.

⁶⁷² Pour ce type de sites, voir également : H. TERRASSE, *Kasbas berbères*; Dj. JACQUES-MEUNIÉ, *Architecture et habitat du Dadès* et I. MIKANDER, « La tirghemt d'Irghem Melloul », *Bulletin d'Archéologie Marocaine*, XVI, 1985-1986, p. 349-390.

⁶⁷³ J. MARION, « Les ruines anciennes de la région d'Oujda », p. 170.

⁶⁷⁴ A. ADAM, « La maison et le village... », p. 323-324.

⁶⁷⁵ A. BAZZANA, P. CRESSIER et P. GUICHARD, *Châteaux ruraux d'al-Andalus*, p. 114-118.

Le Maroc oriental offre un bon exemple de l'existence de ce type de sites. C'est grâce à une prospection de la zone de Dir Ras Asfour au sud-est d'Oujda, menée par J. Marion dans les années cinquante et ayant plutôt pour but de repérer des vestiges antiques, que ces sites nous sont connus. L'auteur constate d'abord l'omniprésence du perchement, aussi insignifiant qu'il soit, comme un phénomène général concernant toutes les formes de l'habitat « qu'il s'agisse d'un vaste village ou de la plus modeste et de la plus petite maison »⁶⁷⁶. Le type classique de l'éperon barré est ainsi présent ; il s'agit surtout de villages fortifiés très vastes comprenant généralement un habitat lâche et parfois même extrêmement limité, et dotés souvent d'enclos vides⁶⁷⁷. Parfois, l'éperon est occupé par une enceinte vide qui se trouve à quelques centaines de mètres des premiers vestiges d'habitat, c'est le cas notamment de la structure 113 de l'inventaire établi par l'auteur, composée d'une enceinte qui épouse les contours du terrain, en étant renforcée sur un de ses flancs par une deuxième muraille⁶⁷⁸. Les enclos, très abondants dans la région prospectée, offrent une autre forme élémentaire de l'habitat fortifié rural. D'une extrême diversité, ces enclos sont tantôt vides, tantôt occupés par des constructions domestiques. La primauté des activités pastorales dans l'économie de la région est la cause évidente de la nécessité de l'aménagement de ces enclos⁶⁷⁹.

Dans d'autres zones du nord marocain, des sites similaires ont été mis en évidence, même si dans le Rif, par exemple, les refuges fortifiés semblent être beaucoup moins fréquents. P. Cressier en donne quelques cas, notamment à Mastāsa où une enceinte en pisé occupe la hauteur dominant le hameau principal, ou à Meggeo où une muraille de pierre sèche sert de refuge pour les habitants de plusieurs localités voisines⁶⁸⁰. La forteresse almohade de Dār al-Sultān, étudiée lors de la mission de prospection de la zone Ġbāla-Għumāra, se présente comme une enceinte en pierre flanquée de quelques bastions quadrangulaires (fig. 46). La défense de l'édifice qui occupe un site rocheux surplombant une plaine, est renforcée par un fossé taillé dans le roc. À quelques dizaines de mètres sur les flancs, se situent les premiers vestiges de maisons⁶⁸¹.

Dans le Moyen Atlas, le site d'Annoceur au sud de Sefrou, fouillé par M. Euzennat, disposait, d'après l'analyse d'une photo aérienne ancienne, d'une enceinte quadrilatérale dotée d'un réduit défensif et investie par de nombreux silos. Le chercheur fut déçu de ses trouvailles car, en espérant trouver des vestiges antiques, il était tombé sur « des ruines minables », notamment celles provenant des destructions d'un habitat médiéval dans un des secteurs voisins⁶⁸². Dans la même région, J. Herber avait localisé un site refuge en pierre sèche, dont le plan épouse les contours du terrain⁶⁸³.

D'autres cas de ces enceintes-refuges auraient été mentionnés dans l'étude de certains établissements à caractère économique. Ainsi, des installations portuaires désignées comme étant des dépôts, présentent morphologiquement de grandes similitudes avec nos refuges. L'exemple de Kouz (ou Agūz) à l'embouchure du Tansift, étudié par B. Rosenberger, illustre cet état (fig. 47)⁶⁸⁴. Le plan du site et les caractéristiques du peuplement de la région permettent de mieux cerner la

⁶⁷⁶ J. MARION, « Les ruines anciennes de la région d'Oujda », p. 129.

⁶⁷⁷ *Ibid.* p. 133.

⁶⁷⁸ *Ibid.* p. 170.

⁶⁷⁹ *Ibid.* p. 137-140.

⁶⁸⁰ P. CRESSIER, « Fortifications du Rif », *Castrum I, Habitats fortifiés et organisation de l'espace en Méditerranée médiévale*, Lyon, 1983, p. 45-55, (p. 48-49).

⁶⁸¹ A. BAZZANA & *alii*, « Première prospection... », p. 380-388.

⁶⁸² M. EUZENNAT, « Annoceur (Kasba Aït Khalifa) faux poste romain », p. 390-394.

⁶⁸³ J. HERBER, « Un oppidum en pays Braber (Aïn Leuh), *Hespérис*, VIII, 1928, p. 404-407.

⁶⁸⁴ B. ROSENBERGER, « Note sur Kouz, un ancien port à l'embouchure de l'oued Tensift », *Hespérис-Tamuda*, VIII, 1967, p 23-66, (p. 36-40). Cf. le 5^e chapitre de ce travail, p. 427-428.

place de l'habitat fortifié dans l'organisation du territoire de cette partie du littoral atlantique. Agūz aurait pu servir principalement de refuge aux populations locales tout en abritant d'éventuels produits destinés à l'exportation. La même remarque vaudrait aussi pour le site de Mūlāy Būsalhām, où un entrepôt fortifié était construit sur les hauteurs d'un escarpement rocheux dominant le passage entre une lagune et la côte. L'enceinte de pierre, relativement bien construite, est renforcée par des tours sur le côté nord renfermant la porte d'accès. Elle circonscrit un vaste espace, dans lequel seul un petit bâtiment construit en dur a été repéré⁶⁸⁵ (fig. 48). La reconnaissance d'une double fonction de refuge et d'entrepôt, peut s'appuyer également sur l'origine tribale de ces escales, dont l'apparition était vraisemblablement encouragée par l'essor maritime andalou⁶⁸⁶.

Il est nécessaire enfin de faire allusion à un cas particulier difficilement interprétable. Le site de Gara Medouar dans le Tafilalt qui a fait l'objet d'une brève note de P. Pascon, présente un aménagement défensif destiné à garder des eaux retenues à l'intérieur d'une cuvette naturelle, alors que les habitations sont dispersées sur le pourtour du site⁶⁸⁷. Ce dispositif peut s'expliquer par l'intérêt primordial de l'eau pour la survie des habitants de cette région où les ressources hydrauliques peuvent être l'objet d'enjeux vitaux.

2- Types et fonctions

L'approche archéologique a fait de l'analyse morphologique des sites et de la définition de leurs aspects fonctionnels des objectifs primordiaux. Cette analyse doit être complétée par la mise en évidence des éventuelles interactions entre le type, la fonction et les conditions socio-économiques des communautés rurales.

■ Le problème de la typologie:

Durant les dernières décennies, l'archéologie a systématisé le recours aux constructions typologiques pour le traitement et l'analyse des différentes catégories de données matérielles recueillies sur le terrain. Plus qu'une simple classification, la typologie serait « toute ordination d'un ensemble d'objets dont l'auteur tire des inférences relatives à des faits qui ne sont pas contenus dans la représentation initiale des objets »⁶⁸⁸. Par définition, et depuis ses premières applications, elle a un objectif culturel, qui vise à délimiter des types permettant la corrélation de trouvailles hétérogènes⁶⁸⁹. La typologie s'avère un moyen souvent efficace pour essayer de répondre à des questions relatives aux fonctions et aux origines spatio-temporelles de tout *artefact* étudié⁶⁹⁰. Or, il

⁶⁸⁵ D. EUSTACHE, « El Basra, capitale idrissite et son port », *Hespéris*, XLII, 1955, p. 217-238, (p. 219-223).

⁶⁸⁶ Ch. PICARD, *L'océan atlantique musulman de la conquête arabe à l'époque almohade*, Paris, 1997, p. 247-249.

⁶⁸⁷ P. PASCON, « La Gara Medouar », *Hespéris*, XLIII, 1956, p. 226-232, (p. 226-228).

⁶⁸⁸ J.-C. GARDIN, *Pour une archéologie théorique*, Paris, 1979, p. 116.

⁶⁸⁹ G. GAUCHER, *Méthodes de recherche en préhistoire*, Paris, 1990, p. 96 et ss.

⁶⁹⁰ J.-Cl. GARDIN, *Pour une archéologie théorique*, p. 123-124. Théoriquement, toute typologie fait appel à un ensemble de critères d'analyse dans lesquels J. Cl. Gardin distingue des attributs intrinsèques et extrinsèques. La première catégorie regroupe trois aspects principaux :

-La physique : les matériaux et leurs techniques de fabrication ou de traitement

-La géométrie : forme, dimension et constitution interne.

-La sémiotique : marques figurant sur l'objet.

À ces caractéristiques intrinsèques correspondent d'autres attributions qualifiées d'extrinsèques et qui réunissent :

-Le temps : toute indication chronologique absolue ou relative à un cycle de vie ou un processus d'évolution.

-Le lieu : englobant toute information afférente à l'espace ou aux différentes réalités qui lui sont liées.

-La fonction : matérielle, sociologique, écologique ou symbolique.

n'est point rare de rencontrer des études archéologiques dans lesquelles l'outil typologique devient, en soi, une finalité ultime.

L'état de nos connaissances sur l'habitat fortifié au Maroc médiéval, limite l'opportunité de l'application d'une telle approche typologique. En effet, notre tâche prioritaire est de prouver l'existence, la diversité et la répartition géographique d'un ensemble de phénomènes qui diffèrent en fonction des conjonctures historiques et des spécificités démographiques et socio-économiques du peuplement.

Ainsi, dans l'état actuel des investigations, nous nous contenterons de garder une simple classification des unités morphologiques liées à une gestion communautaire de la défense⁶⁹¹. Trois formes principales sont suggérées par les différentes études historiques, archéologiques et ethnographiques dont nous avons dressé un bilan sommaire :

- Des greniers collectifs fortifiés rassemblant différents genres d'entrepôts offrant les morphologies les plus variées (l'*agadīr* de l'Anti Atlas, l'*ighram* du Moyen Atlas et du sud-est, greniers de falaises, l'*aqrār* du Rif, la *gual'a* des Aurès, les *gsūr* de Maṭmāṭa et Ĝbal Naffūsa et les *mars* des plaines atlantiques).
- Des villages fortifiés : les *qsūr* ou *igharmān* du Moyen Atlas, du Tafilalt ou de Dar'a.
- Des refuges : enceintes vides ou presque, ayant servies comme refuges temporaires attestés avec parcimonie dans différentes régions du Maroc.

Certes vague, cette classification est surtout très réductrice. Elle ne met pas en exergue la grande polyvalence qui caractérise ces formes d'habitat fortifié communautaire. La fonction de conserver des denrées alimentaires, bien qu'elle soit un critère pour distinguer les greniers fortifiés, se retrouve également dans les deux autres groupes. Les refuges sont très souvent dotés de silos à céréales, alors que des locaux de réserves sont aménagés dans les maisons de certains hameaux ou villages fortifiés. La fonction de refuge, qui désigne un ensemble indépendant de sites, s'étend aux autres formes : les greniers collectifs sont ainsi utilisés comme refuges temporaires pour les habitants des localités voisines, de même pour les villages fortifiés dont certains deviennent un lieu de retranchement pour les habitants.

Outre ces trois catégories, d'autres structures fortifiées relevaient parfois d'une gestion communautaire. Ainsi, l'analyse des données recueillies dans les sources écrites révèle l'aspect communautaire de certains centres urbains. L'habitat nomade, très fréquent en terre marocaine, disposait de moyens, très sommaires, pour défendre les campements. Enfin, les *ribāṭ-s*, étaient souvent du ressort d'un groupe communautaire.

■ Origines et évolutions

Les origines des différents types d'habitat fortifié étudiés restent parmi les problématiques majeures qui défient l'archéologie et l'histoire marocaines. L'exemple des greniers collectifs illustre bien cet état de fait. Très rares sont les informations qui filtrent sur l'existence de ces établissements avant le 16^e siècle. En effet, cette période connaît l'apparition de recueils de droit coutumier où sont transcrives des règles régissant l'organisation interne des biens communautaires, notamment les *igudār*. Ces sources qui témoignent de transformations majeures au niveau des pratiques juridiques et de l'usage de l'écrit dans la vie publique dans la campagne marocaine, restent l'indice principal

⁶⁹¹ Ce choix rejoint le constat exprimé par A. BAZZANA à propos de la typologie des maisons rurales d'al-Andalus. Cf. « Maison-bloc, maison-enclos et maison agglutinante », p. 44.

de l'apparition des greniers fortifiés du sud marocain. La genèse du réseau des *igudār* serait ainsi l'aboutissement du long processus de transformations qu'avait connu la région depuis le 13^e siècle. Les grands mouvements de population qui impliquaient essentiellement les tribus arabes de Ma'qil avaient certainement touché les tribus berbères qui devaient revoir leurs alliances et leur défense. Les *igudār* auraient permis de faire face à de nouvelles exigences et assurer l'équilibre rompu par la nouvelle carte de peuplement.

Or, de rares éléments viennent nuancer ce scénario et suggérer que le 16^e siècle avait connu le renforcement d'un réseau préexistant. Quelques rares mentions textuelles (qui seront évoquées dans le sous-chapitre suivant) peuvent concerner des greniers fortifiés ou du moins, des sites ayant l'entrepôt des productions agricoles comme fonction secondaire. Les recueils de droit coutumier régissant les *igudār*, et qui émergent à partir du 16^e siècle, seraient hérités de règles coutumières orales beaucoup plus anciennes. Enfin, l'importance de la découverte en al-Andalus de vestiges de greniers fortifiés, renforce davantage l'éventualité de l'existence d'*igudār* médiévaux. En effet, la présence de tels sites dans un territoire occupé par des Berbères dans al-Andalus serait un indice indirect que l'*agadīr* était déjà d'un usage fréquent au Maroc.

L'origine de l'*agadīr*, et par extension, probablement de toutes les autres formes de greniers collectifs fortifiés, serait donc à chercher dans les périodes médiévales. En effet, et sauf, la découverte de nouveaux documents textuels, seule l'archéologie pourrait, un jour, apporter une réponse à cette question.

De même, seules les investigations archéologiques permettraient d'établir les liens entre les différentes formes de réserves fortifiées, ainsi que leur processus d'évolution. En effet, R. Montagne dans son article fondateur sur l'*agadīr* des Ikounka, présente une « hypothèse générale sur l'évolution des magasins collectifs » qui propose « le tableau des formes successives qu'a pu revêtir cette institution depuis les premiers temps de la vie nomade jusqu'à l'époque moderne de la parfaite sédentarisation »⁶⁹². L'auteur distingue six étapes successives :

1. La phase des cachettes creusées ou aménagées dans les rochers, des cavernes ou de trous isolés observés chez plusieurs populations nomades.
2. Greniers de falaise composés de lignes superposées d'alvéoles creusées
3. Magasins familiaux, notamment les *tighramt-s*.
4. Village construit autour de la *tighramt* qui constitue le point principal de cette agglomération de transhumants.
5. L'*agadīr*, vraie institution dépendant d'un droit coutumier et lieu de plusieurs activités économiques de la communauté.
6. Abandon de l'institution sous l'impulsion du renforcement du pouvoir central (du Makhzen ou du Protectorat).

Ce schéma d'évolution, repris récemment par certains chercheurs⁶⁹³, est évidemment attrayant. Pour les archéologues, l'entreprise est alléchante puisqu'elle allie un essai de classification typologique à une forme de chronologie relative. Or, de grandes réserves devront être exprimées à l'égard du scénario établi par R. Montagne. Non seulement il s'agit d'une simple hypothèse de travail qui mérite d'être nuancée, mais l'esprit de ce genre d'interprétation est profondément entaché de

⁶⁹² R. MONTAGNE, « Un magasin collectif de l'Anti Atlas », p. 203.

⁶⁹³ Notamment A. BAZZANA, *Maisons d'al-Andalus*, p. 347 et J. DE MEULEMEESTER, « Même problème, même solution : quelques réflexions autour d'un grenier fortifié », L. FELLER, P. MANE et F. PIPONNIER (éds.), *Le village médiéval et son environnement. Études offertes à Jean-Marie Pesez*, Paris, 1998, 97-112, (p. 99-100).

l’empreinte évolutionniste. L’œuvre de R. Montagne se situe en effet dans le sillage d’une pensée sociologique encore sous l’emprise du courant évolutionniste. L’auteur brossé à partir de données très éparses le tableau des stades d’évolution dont le processus part du nomade, primitif et archaïque, pour hâter la marche jusqu’à l’abandon de l’institution par le sédentaire parfait, soumis et pacifié. La présente hypothèse fait, en effet, partie d’une œuvre commanditée par Lyautey et destinée, malgré son importance académique, à fournir une justification théorique à la pratique coloniale.

L’origine des villages fortifiés du sud-est marocain, suscite aussi plusieurs questions. Le même constat exprimé pour les *igudār* vaut pour les *qsūr*. Les exemples subactuels ne trouvent pas encore dans la documentation historique des antécédents médiévaux. Là aussi l’apport de l’archéologie sera déterminant et très délicat à cause de la fragilité du matériau. Or, malgré les grandes incertitudes qui caractérisent le passé médiéval des *qsūr*, plusieurs chercheurs ont essayé de statuer sur les origines potentielles de cette forme d’habitat. L’aspect particulier de ces agglomérations souvent établies selon un plan prédisposé accusant une grande régularité, a été la source de plusieurs interprétations fantaisistes. Celles-ci vont à hue et à dia vers une origine romaine ou bien orientale des *qsūr*. É. Laoust et H. Terrasse imaginent une ascendance antique matérialisée par le *castellum* romain qui aurait inspiré les constructeurs berbères⁶⁹⁴. Bien entendu, cette illusion ne résiste pas à un simple examen des faits historiques. D’autres recherches évoquent une éventuelle influence orientale véhiculée par la conquête musulmane. Plus crédible que la première thèse, elle reste néanmoins invraisemblable. Les bâtiments ayant des affinités morphologiques avec les *qsūr*, en l’occurrence les palais de désert des Omeyyades et certains *ribāt-s* tunisiens, n’offrent aucun lien fonctionnel ou institutionnel avec les villages fortifiés communautaires du sud-est marocain. La réduction de la question de l’origine au simple aspect morphologique compromet sérieusement la crédibilité des hypothèses émises jusqu’à maintenant. Un dernier reproche peut être fait à ces tentatives d’interprétation : l’habitant autochtone reste le plus grand absent de cette recherche d’origine.

Si les auteurs de « *living in the edge of the sahara* » identifient dans les *qilā’* abondamment rencontrées dans la vallée des Mgūn un type indépendant des *qsūr*, nous pensons que les différences constatées ne justifient pas ce choix⁶⁹⁵. Il serait judicieux de remarquer que ces établissements appartenant à la même famille architecturale et au même contexte socio-économique et naturel que les *qsūr* des oasis du Tafilalt ou du Dar‘a, doivent leur originalité à la nature du relief accidenté sur lequel ils sont implantés. Mais c’est surtout la morphogenèse de ces agglomérations fortifiées qui permettra d’interpréter cette forme. La régularité de plusieurs *qsūr* est un fruit de l’existence d’un plan préétabli par les communautés qui ont décidé de la construction *ex-nihilo* du village. Le cas contraire reflèterait l’absence d’un acte aussi volontariste d’une construction, en un seul jet, de tout le *qsar* qui semble plutôt être un conglomérat de maisons regroupées, pour une évidente nécessité de défense, dans le même périmètre fortifié. C’est la différence entre un urbanisme créé et volontariste et un urbanisme spontané qui trouve ici sa projection en milieu rural (sur l’organisation spatiale du village, cf. p. 111-116).

⁶⁹⁴ É. LAOUST, « l’igerm » ; H. TERRASSE, *Kasbas berbères*.

⁶⁹⁵ 64 KASBA STUDY GROUP, *Living on the edge of the Sahara*, p. 104-112.

3- Questions de terminologie

Depuis les débuts de la recherche castellologique sur al-Andalus, la question terminologique s'était avérée une piste de recherche indispensable⁶⁹⁶. Saisir la signification des nombreux termes utilisés par les sources historiques, en essayant de les associer à une réalité archéologique assez précise, a été l'objectif principal de la démarche. La polysémie apparente des termes arabes employés par les auteurs médiévaux représente en effet un obstacle majeur à leur interprétation.

L'étude du phénomène castral au Maroc médiéval est aussi confrontée à des problèmes semblables. Essayer de comprendre les différences des termes arabes y reste un défi important. Or, malgré les liens incontestables entre les deux rives, la réalité historico-linguistique du Maroc était loin d'être un miroir de celle d'al-Andalus. L'originalité de la composition sociolinguistique marocaine, et maghrébine en général, implique la prise en considération du composant berbère. Réfléchir sur d'autres outils de recherche sur la problématique permettrait d'avancer dans un terrain encore semé d'embûches.

L'analyse de la terminologie castrale dans les sources arabes médiévales appelle d'abord quelques remarques. Il est en effet évident que le corpus des textes qui nous est parvenu est d'une grande hétérogénéité. Œuvres de genres différents, d'auteurs issus d'horizons divers et ayant des connaissances et compétences des plus hétéroclites, nos sources historiques n'avaient pas toutes la même sensibilité et la même conception des termes utilisés⁶⁹⁷. Ceci ne va pas sans compliquer la tâche de l'historien : celui-ci devra, plutôt que chercher des significations uniformes et « passe-partout » des différents termes utilisés, orienter ses investigations vers le (ou les) sens de ces mots dans chacun des corpus étudiés. C'est dire déjà que l'entreprise première visant surtout la délimitation d'un minimum de significations dans un but flagrant d'uniformisation et de modélisation, se transforme en une recherche pour la compréhension des raisons de la diversité terminologique.

■ Rappel des étymologies

Dans les différentes sources médiévales étudiées, un nombre constant de termes castraux revient fréquemment. Utilisés pendant des siècles, les valeurs sémantiques de ces mots accusent de multiples disparités. En étant conscient de cet état de fait, et sans partir derrière une tentative chimérique d'uniformisation, il ne serait pas inutile de rappeler les origines étymologiques de principaux mots arabes et berbères employés.

• MOTS BERBÈRES

Plusieurs mots berbères rencontrés dans les sources historiques et très fréquemment dans la toponymie ont une valeur castrale. On peut en citer :

- Agadīr. Terme très usé chez tous les groupes berbérophones, agadīr a de multiples significations, notamment celles de grenier collectif fortifié, village, falaise (Kabylie) ou tout simplement mur⁶⁹⁸. É. Laoust constate en effet que « Les faits linguistiques actuels se résument

⁶⁹⁶ V. DALLIERE-BENELHADJ, « Le château en al-Andalus : un problème de terminologie », *Castrum I.*, 1983, p. 63-68.

⁶⁹⁷ Ph. SÉNAC, « Le château dans al-Andalus : bilan et perspectives de la recherche française », *Mélanges de la Casa de Velázquez*, XXIX, 1993, p. 171-195, (p. 193).

⁶⁹⁸ É. LAOUST, « l'īgerm », p. 114 ; E. LAOUST, « Contribution à une étude de la toponymie...I », p. 270.

ainsi : *agadir* a le sens de "mur" dans les parlers du Sud et du Moyen Atlas (groupe *tamazight*), qui emploient *iğerm* pour désigner un bourg ou le "qṣar" saharien et l'établissement du transhumant montagnard et celui de "forteresse" et de "grenier collectif" dans les parlers du groupe tachelhit qui connaissent *iğerm* avec le sens de "mur en pierre sèche" »⁶⁹⁹.

- Ighram. Transcrit par les linguistes berbérisants *igherm*, la prononciation du terme a été souvent corrompue en *irghem* dans certains écrits archéologiques. Il a de multiples usages dans les différents parlers berbères : lieu fortifié, muraille ou bien village au Moyen Atlas, ville chez les Mozabites et mur en pierre sèche en Haut Atlas. La muraille, et généralement l'idée de la présence d'un mur, reste néanmoins le dénominateur commun de ces différents usages⁷⁰⁰.
- Tasgdālt. É. Laoust affirme que le mot Tasgdālt vient de la racine *gdl* qui semble bien être liée, notamment dans les parlers marocains, à un « lieu clos, réservé ou interdit »⁷⁰¹. En kabyle, le verbe *ssegdel* est utilisé actuellement dans les sens protéger, abriter, cacher et dissimuler⁷⁰². C'est cette même racine qui a donné naissance au mot *agdāl* qui désigne « une "prairie" mise en "réserve", clôturé ou non, frappée d'interdiction pendant un temps donné et ouverte à l'épuisement des autres pâturages »⁷⁰³.
- Tagrārt. Différentes formes sont issues de ce phonème *gru*, en l'occurrence *tagrāwt* (lieu de réunion au Maroc, mur en pierre sèche dans les Aurès) ; *agrūr* (enclos, niche, gîte) ; *tagrārt* ou *tagrīrt* (nom donné par les Almoravides à leurs fortifications) ; *aqrār* (groupe de maisons au toit de chaume servant de magasins, dans le Rif)⁷⁰⁴.
- Afrāg. Le mot *afrāg* désigne dans plusieurs parlers berbères « barrière, haie de broussaille épineuse formant enclos pour le bétail »⁷⁰⁵ ou bien « clôture ou séparation »⁷⁰⁶. Il est utilisé fréquemment pour qualifier des sites fortifiés, mais il est surtout connu dans le sens de campement royal, notamment chez les Mérinides.

• MOTS ARABES

- *Hiṣn*. Incontestablement, le mot le plus fréquent, ce terme devenu très générique désigne, d'après le *Lisān*, « tout endroit fort dont on ne peut atteindre le fond ». Il s'avère indispensable de mentionner que la racine *HSN* a donné naissance à plusieurs noms et verbes dont le dénominateur commun est l'idée de "force" et d'"inaccessibilité" (*manā'a*). On peut citer à titre d'exemple des mots à sens très lointains, mais dont l'origine d'appellation se retrouve dans la même logique. Le mot *hiṣān* (cheval) vient du fait que l'animal "fortifie" ou "renforce" son cavalier. Le nom *haṣāna*, immunité et impeccabilité de tout comportement douteux, est retenu dans la littérature religieuse pour qualifier toute personne chaste.
- *Qal'a*. L'un des termes les plus usités, *qal'a* se définit d'après le *Lisān*, comme « un *hiṣn* inaccessible dans une montagne ». Le phonème *ql'*, qui est à la racine du mot, signifie enlever une chose de sa matrice, de son origine. Parmi les variantes que la néologie a permis d'extraire de cette racine, on note "*qala'a*" ayant le sens d'une grande roche qui se disloque de la masse

⁶⁹⁹ É. LAOUST, « l'iğerm », p. 115.

⁷⁰⁰ *Ibid.*, p. 109-113.

⁷⁰¹ *Ibid.*, p. 121.

⁷⁰² J.-M. DALLET, *Dictionnaire kabyle-français*, Aix-en-Provence, 1982, p. 250.

⁷⁰³ É. LAOUST, « l'iğerm », p. 120.

⁷⁰⁴ *Ibid.*, p. 116-118.

⁷⁰⁵ É. LAOUST, « Contribution à une étude de la toponymie...I », p. 283.

⁷⁰⁶ J.-M. DALLET, *Dictionnaire kabyle-français*, p. 221.

d'une montagne, et "qulā'a" qui est une grande roche située dans un grand espace plat. De ces exemples, il ressort que la logique de l'appellation *qal'a* se retrouve dans l'idée de se désolidariser d'un ensemble ou de s'en démarquer.

- Qaṣaba. Ibn Manzūr définit ce terme rencontré avec une fréquence constante comme étant l'intérieur d'un *qaṣr* tout en ajoutant que parfois, *qaṣaba* signifierait *qaṣr*. Il rapporte après que *qaṣaba* est l'intérieur (*ğawf*) d'un *ḥiṣn*, et qu'elle est une construction en son milieu. L'expression *qaṣaba' al-bilād* se définit, elle, comme étant la ville ou la capitale d'une région. Le lexicographe andalou constate en effet la diversité des sens de ce mot en tant qu'un terme castral. Mais il s'avère là aussi intéressant d'évoquer la signification générale du phonème *qṣb* qui distingue aussi l'intérieur d'une chose ou son milieu. La même racine a donné naissance à d'autres termes, notamment *qaṣab* (roseaux) (litt. ayant l'intérieur vide) ou également le mot *qīṣāb* signifiant tripes. L'intériorité et centralité sont ainsi le fil commun entre tous ces mots.
- Qaṣr. Comme l'indique Ibn Sīda dans *al-Mukhassas*, les Arabes de Quraysh désignaient par *qaṣr* toute habitation construite (en dur), parce qu'elle englobe et délimite l'espace habité et empêche ses habitants d'errer (*intishār*). Le phonème *qṣr* a, à l'origine, le sens de séquestration ou bien la délimitation de liberté. Elle en ressort une idée du "clos" et du "délimité" familière aux sociétés nomades. Mais cet espace clos est perçu également comme un lieu où sont préservés les *ḥurum*, mot fortement connoté qui englobe les personnes et les biens se retrouvant dans la dépendance d'une personne.
- Ma'qil. C'est un parmi la myriade de mots extraits de la racine 'ql qui a donné naissance notamment à 'aql (raison). Le phonème originel exprime l'idée d'attacher, délimiter et contrôler la liberté de quelqu'un ou de quelque chose. *Al-'āqil*, (la personne raisonnable) est ainsi celui qui se contrôle et qui ne cède pas à ses envies, alors que le verbe *i'taqala* signifie emprisonner et priver de liberté. Le mot *ma'qil*, qui prend la forme classique d'un nom de lieu, signifiait d'abord l'endroit où étaient attachés les chameaux. Le glissement sémantique peut facilement être compris dans la mesure où *ma'qil* en tant que réalité castrale, dénote également l'idée de privation de liberté, d'un attachement forcé à un endroit défendu pour s'assurer la sécurité. L'idée de refuge s'y retrouve ainsi fortement exprimée.

De ce tour d'horizon non exhaustif des différentes étymologies des termes castraux arabes et berbères, on peut tirer quelques remarques. Peut-on en effet constater que dans le corpus berbère, la logique descriptive prime dans la manière d'appeler. La fortification est ainsi désignée en fonction de la présence d'un mur, d'un enclos ou d'un endroit fermé, réservé. La terminologie castrale y est ainsi relative à une réalité matérielle concrète. C'est une logique différente qui a orienté les termes arabes : *qaṣaba*, en étant généralement le centre d'un pouvoir ou la capitale d'un territoire, exprime l'idée de centralité, ou même *qal'a*, signifiant à l'origine une fortification dans une montagne, qui exprime également l'idée de distinction, de mise en valeur par rapport à tout ce qui est environnant. Les mots *qaṣr* et *ma'qil* expriment une idée de fermeture, clôture, délimitation ou privation de liberté. Cet ensemble de significations est la description d'une réalité spatiale, d'une disposition ou une manière d'exister dans un territoire, bref d'une représentation de l'espace qui semble bien rattachée à l'environnement des premiers arabes et de leur mode de vie nomade.

Le cas du terme *sūr*, rencontré notamment dans la région de Safi pour désigner deux fortifications rurales, témoigne de la possibilité de l'adoption dans une variante vernaculaire de la langue arabe, d'une logique de nomination berbère. Le mot *sūr*, littéralement mur, désigne la fortification en décrivant une de ces réalités matérielles, et non en la concevant comme une représentation spatiale. Ce cas, peut-être anecdotique, témoignerait justement de la complexité du fait terminologique dans

un territoire bilingue, où l'idiome ne peut être qu'une forme parmi plusieurs autres manifestations d'une acculturation réciproquement profonde.

■ La lexicométrie : une approche expérimentale

Insuffisante, certes, pour maîtriser les différentes valeurs sémantiques des termes, l'approche étymologique permet au moins de rendre compte de la logique qui sous-entend la naissance de chacun des termes employés. Les conditions socio-historiques de la production du terme peuvent transparaître aussi dans l'évolution de sa signification.

Les données fournies par l'approche étymologique nécessitent d'être recoupées par d'autres résultats issus de méthodes d'investigation différentes. Notre choix s'est porté notamment sur la technique lexicométrique qui s'est avérée d'un grand secours pour la compréhension des réalités terminologiques. La lexicométrie essaie en effet d'analyser les co-occurrences du mot choisi (dit mot-pôle) tout en relevant l'indice de co-fréquence fourni par la fréquence d'apparition d'un terme ou d'une notion au voisinage du mot-pôle⁷⁰⁷.

Confronté à une grande abondance de la matière historique, nous sommes contraint à se limiter à une seule source pour cet essai. La richesse de l'ouvrage d'al-Bakrī en matière de mentions de sites fortifiés a été déterminante pour son choix. De même, la délimitation du nombre des termes étudiés devient une nécessité imposée par le long investissement de temps que demande ce genre d'entreprise. Ainsi, l'actuelle étude ne prétend nullement, comme c'est le cas de tout le chapitre, à l'exhaustivité et garde uniquement une valeur indicative. Le mot *qasr* d'une fréquence relativement moyenne est retenu.

Chez al-Bakrī, 77 mentions de *qasr* sont recensées. Il s'agit d'un chiffre global qui inclut aussi bien les toponymes commençant par *qasr* que les autres sites que l'auteur lui-même décrit par le même qualificatif. Notre corpus est ainsi clairement hétérogène, dû non seulement à la plume d'al-Bakrī, mais également à toute une mémoire collective qui transparaît par le biais de la toponymie.

Cette recherche expérimentale a donc abouti à la définition d'un ensemble de sens ou de caractéristiques que revêt le mot *qasr* chez al-Bakrī :

- Dans une trentaine de mentions, l'usage du mot (ou du toponyme) *qasr* est lié à une référence d'antiquité. Celle-ci est exprimée de plusieurs manières. D'abord, l'origine antique du site est explicitement indiquée, soit par le toponyme (Qaṣr al-Rūm, Qaṣr Yulayān) ou par la mention de l'existence de « vestiges des anciens » (‘āthār lil’uwāl). De même, le mot *qasr* est utilisé pour rendre compte de sites castraux antérieurs ou contemporains à la conquête musulmane. C'est le cas notamment de *quṣūr* Fazzān conquis par ‘Uqba ou bien de ceux de la Sicile, mais aussi de ceux présumés construits par les premiers musulmans, notamment les deux *quṣūr* édifiés par Ḥassān b. al-Nu‘mān et qui étaient ruinés au 11^e siècle.

Ce lien sémantique qui semble se constituer entre le mot *qasr* et l'idée d'antiquité se confirme par le glissement du sens du terme qui désigne parfois des ruines soupçonnées d'être antiques, mais dont l'aspect fortifié n'est pas attesté. C'est le cas du site appelé al-Kanā’is (les églises) où l'auteur note l'existence de trois *quṣūr* ruinés ou bien de celui de Carthage qui émouvaient par son *qasr* connu curieusement sous le nom de *ṭiyāṭr* (théâtre) !

Ce constat du rapport entre *qasr* et une éventuelle origine antique a été également mis en évidence pour al-Andalus. Ph. Sénac remarque ainsi « que dans le cas de la Marche Supérieure, (...), le mot

⁷⁰⁷ Ch. MAZZOLI-GUINTARD, *Villes d'al-Andalus*, Rennes, 1996, p. 26.

qasr se rapporte à des structures défensives érigées en des lieux où existaient des fortifications antérieures à la conquête musulmane »⁷⁰⁸. Il ajoute qu’ « il n’est pas impossible que le mot soit une transcription du mot *castrum* », idée déjà proposée par V. Dallière-Benlhadj, qui avance que « le mot *qasr* viendrait de *castillo*, diminutif du latin *castrum* pour donner forteresse ou palais fortifié »⁷⁰⁹. Or, cette hypothèse rendue attrayante par la ressemblance des consonances de *qasr* et *castrum* est peu crédible. En effet, l’usage du mot *qasr* est beaucoup plus ancien que l’époque de la conquête musulmane du Maghreb ou d’al-Andalus où cette corruption linguistique aurait pu s’effectuer. La poésie anté-islamique et le Coran font état de ce fait. La raison du choix du mot *qasr* pour désigner les structures castrales héritées de l’époque préislamique reste floue. On pourrait tout de même trouver un essai de réponse dans l’étymologie du mot lui-même. L’idée du clos et délimité que rappelle la racine *qṣr* explique le fait que les premiers arrivants arabes, vraisemblablement nomades, ont trouvé dans ces sites fortifiés antiques des lieux clos en contraste avec l’idée de l’étendu et de l’ouvert qui prime sur leur représentation de l’espace. Ces sites fortifiés empêchent les gens d’errer (*yaqṣir al-nās ‘an al-intishār*) et peuvent en toute logique porter le nom *qasr*. C’est par tradition et continuité d’un usage conventionnel, que ce mot aurait continué de désigner ces sites antiques ainsi que d’autres vestiges susceptibles de l’être.

- Le deuxième groupe de co-occurrences est celui où *qasr* prend le sens d’un habitat palatial (fortifié ou non). À quatorze reprises, l’identification de palais fut possible. C’était le cas des résidences des princes aghlabides à Raqqāda ou de celles de leurs successeurs fatimides à al-Mahdiya, et même de la résidence princière des himyarites de Nakkūr. Ce deuxième sens du mot *qasr* n’est point surprenant puisqu’il est le plus utilisé en arabe classique moderne pour désigner des résidences palatiales.
- Deux autres groupes de co-occurrences permettent de révéler un autre usage du mot, où sa valeur castrale est bien mise en évidence. À huit occasions, al-Bakrī cite des *quṣūr* en liaison avec une structure portuaire. Situés toutes en Ifrīqiya, ces fortifications dues vraisemblablement à des autorités étatiques, sont destinées à défendre les mouillages ou à en interdire l’accès, à l’image de *qaṣr al-Silsila* au sud du port de Tunis. Outre ces sites, al-Bakrī rapporte six cas de *quṣūr* qualifiés également de *ribāṭ*, dont notamment les fameux *ribāṭ-s* de Sfāqs et de Munastīr. L’adjonction de la fonction de *ribāṭ* à ces *quṣūr* reflète essentiellement le caractère religieux assigné à des fortifications que le texte ne permet pas d’en identifier les originalités.
- Un autre groupe de *quṣūr* peut être distingué comme désignant des habitats fortifiés. Il s’agit en effet de sept mentions liées à la présence d’un peuplement local (*‘imāra*), ou bien cités d’une manière générique dans la description des territoires de certaines régions. C’est le cas de Qafṣa qui comptait à ses alentours plus de deux cent *quṣūr* peuplés, aussi bien que celui de la région d’Aghmāt dont les habitants avaient des *quṣūr* et *ağshār*. En lien toujours avec le même groupe, une seule mention de *qasr* se rapporte à un grenier collectif. Il s’agit en effet d’un village au sud de l’Ifrīqiya appelé Ĝamunas al-Ṣabūn qui disposait « d’un grand *qasr* qui est un magasin de tous ses habitants ».

Ainsi, par cet examen se confirme le constat de départ. Le mot *qasr* couvre, probablement de la même façon que d’autres termes castraux, des réalités très disparates. L’analyse du texte et la corrélation entre les différents cas permettent de distinguer des groupes ou tendances d’appellation qui changent au gré du temps, du lieu et de la fonction. Ceci nous fournit un enseignement majeur : la recherche de l’uniformité du sens d’un terme castral serait surtout un effort vain. Elle doit plutôt

⁷⁰⁸ Ph. SÉNAC, « Le château dans al-Andalus », p. 193.

⁷⁰⁹ V. DALLIERE-BENELHADJ, « Le château en al-Andalus : un problème de terminologie », p. 66.

être dirigée vers la délimitation des acceptations que revêt le mot afin de pouvoir établir, au gré des textes, d'éventuelles corrélations entre les époques, les régions et les fonctions d'une part et les différentes évolutions sémantiques du terme d'autre part.

2- L'habitat fortifié au Maroc : l'apport des sources écrites

Une exploitation raisonnée des sources textuelles pourrait contribuer à esquisser les grandes lignes de l'évolution d'un phénomène aux profils multiples et complexes. Sans prétendre à l'exhaustivité, ni procéder à un catalogage systématique des sites mentionnés, cette présentation essaiera uniquement de retracer les grandes lignes de l'histoire de l'habitat fortifié communautaire et d'en saisir les spécificités locales.

A- Les origines

L'histoire des structures de l'habitat au début de l'époque médiévale au Maroc souffre de deux obstacles majeurs. L'indigence de nos sources d'information est une caractéristique frappante de cette période que l'on a souvent qualifiée de « siècles obscurs ». Les rares chroniques et descriptions géographiques dont on dispose sont essentiellement l'œuvre d'orientaux qui ne consacrent dans leurs écrits qu'une place réduite à l'extrême occidentale du Maghreb. L'apport des études archéologiques, déjà limitées quantitativement, reste insatisfaisant. La deuxième limite à l'étude de l'habitat fortifié aux premiers siècles de l'époque islamique consiste en l'absence de ce thème de recherche dans les études des antiquisants et des protohistoriens, ce qui nous empêche de suivre ce phénomène dans sa continuité historique. Cependant, malgré ces handicaps, on peut s'efforcer, avec les matériaux historiques disponibles, de brosser un tableau d'une réalité qui reste très lacunaire.

L'étude des structures de l'habitat, et notamment de l'habitat fortifié, n'est pas malheureusement à l'ordre du jour des recherches sur la Protohistoire marocaine, celle-ci s'intéressant essentiellement aux pratiques et aux monuments funéraires. On note au moins l'existence de sites refuges qui ont été datés de l'époque préhistorique mais dont l'origine médiévale reste plus probable.

Le même constat peut être fait pour l'époque antique, où le silence perdure sur l'habitat fortifié des populations berbères. En fait, l'archéologie antique au Maghreb en général, s'est intéressée aux civilisations qu'on peut qualifier d'allogènes, à savoir les civilisations phénicienne, punique, romaine et byzantine. Une archéologie de la civilisation berbère autochtone, qui était presque exclusivement rurale, surtout pour ses franges les moins exposées aux influences étrangères, n'a guère commencé ; et ce sont toujours les vestiges et les empreintes romaines ou étrangères que l'on recherche. Cet état de fait, hérité de l'époque coloniale, reflète le fondement idéologique d'une "école historique" qui assignait à l'autochtone le rôle de figurant dans une histoire où seuls les conquérants étaient les vrais acteurs⁷¹⁰. Il faut tout de même évoquer les difficultés que pose l'établissement de critères de datation fiables pour les ruines dites berbères. Mais c'est là justement

⁷¹⁰ A. LAROUI, *L'histoire du Maghreb, un essai de synthèse*, p. 21-96. Cf. particulièrement 32-34.

le propre même de la démarche archéologique : C'est en encourageant cet axe de recherche et en multipliant les corrélations et les recoulements que l'on pourrait aboutir un jour à entrevoir une solution au problème.

À court de témoignages archéologiques sur l'existence de sites fortifiés ruraux berbères durant l'époque antique, on peut au moins supposer que la présence de moyens collectifs pour la défense aurait été une nécessité vitale pour les tribus (*gens*) berbères hostiles à la colonisation romaine. Si la mobilité des groupes refoulés vers les zones méridionales de l'Afrique romaine pouvait être la meilleure tactique pour fuir les attaques romaines, les tribus maurétaniennes restées dans la zone d'influence romaine et sauvegardant leur autonomie, auraient eu besoin de se trouver des moyens de défense. En l'absence de vestiges de fortifications, on peut considérer que le perchemment des populations berbères et leur retranchement dans des régions montagnardes était un premier acte collectif de défense.

Malgré la pauvreté des textes historiques gréco-latins en détails sur l'élément autochtone en Afrique du Nord, on dispose de quelques rares mentions qui attestent l'existence de sites fortifiés ruraux durant l'Antiquité. Une seule de ces mentions concerne le territoire de l'actuel Maroc : en relatant les événements de la guerre de Jugurtha, Salluste (1^{er} siècle av. J.-C.) parle d'un site fortifié près de la Moulouya⁷¹¹. D'autres sites fortifiés berbères dans le reste de l'Afrique du Nord sont cités dans les textes classiques. Le même chef berbère Jugurtha, rapporte Salluste, disposait d'un site fortifié pour emmagasiner de grandes quantités de blé⁷¹². Diodore de Sicile (1^{er} siècle av. J.-C.), en décrivant la vie sociale des Libyens du Sahara, évoque des tours dans lesquelles résidaient leurs chefs et où ils déposaient leurs butins de guerre⁷¹³. Appien (2^e siècle ap. J.-C.), pour sa part, note que dans le territoire carthaginois, nombreux étaient les tours et les lieux fortifiés où se réfugiaient les Libyens⁷¹⁴, de même que Enfin, Procope (5^e siècle ap. J.-C.) mentionne une tour construite sur un escarpement rocheux bien défendu par sa position topographique et qui aurait servi de refuge à un prince berbère de l'Aurès à la fin de l'Antiquité⁷¹⁵.

Rien ne subsiste non plus dans nos sources écrites sur l'habitat fortifié au Maroc au moment de la conquête musulmane. Ce « rien » est historiographique, certes : Les récits dont on dispose sur les étapes de la conquête, généralement tardifs, se contentent de rapporter succinctement le déroulement des actions militaires sans trop se soucier des détails. Mais ce qui fait masquer le plus les réalités sociales des populations autochtones, c'est l'aspect "arabocentriste" de ces premiers récits, dus essentiellement à des chroniqueurs orientaux. L'élément berbère, et par conséquent toutes les composantes de sa civilisation, est passé sous silence dans cette histoire où seul le conquérant musulman est considéré comme acteur.

Dans ces récits des hostilités militaires, dont les plus acharnées semblent celles qui ont eu pour théâtre la partie orientale du Maghreb, existent néanmoins des mentions génériques qui attestent la présence d'habitats fortifiés. Ibn 'Idhārī indique qu'après la mort du représentant du pouvoir central de Byzance à Carthage, le patrice Grégoire en 27/647, « les *Rām* de l'Ifrīqiya humiliés par la défaite, ont fortement cédé à la panique et ont pris le chemin des *ḥuṣūn* et des *ma'āqil* (refuges ?) »⁷¹⁶. Le caractère vague de la mention ne laisse pas transparaître la nature et l'origine de ces lieux fortifiés. S'agirait-il de site castraux hérités des Romains ou des Byzantins, surtout que

⁷¹¹ S. GSELL, *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*, vol. 5, p. 144.

⁷¹² *Ibid.*, p. 144.

⁷¹³ *Ibid.*, p. 236.

⁷¹⁴ *Ibid.*, p. 236, note 1.

⁷¹⁵ *Ibid.*, p. 237.

⁷¹⁶ Ibn 'Idhārī, *Bayān*, t. 1, p 12.

c'étaient plutôt les *Rūm* (Romains, Byzantins ou Berbères romanisés) qu'évoquent le texte ? On peut le penser même si l'adoption par les Berbères de la même attitude de retranchement ne paraît pas improbable. En effet, on apprend sous la plume d'Ibn al-Athīr que Kusayla, le chef berbère qui s'était fortement opposé à la conquête arabe et dans l'éventualité d'une victoire de l'armée de Zubayr ibn Qays en 62/681-82, proposa à ses compagnons, de se sauver en s'accrochant aux sommets des montagnes⁷¹⁷. Ce fait ne semble pas isolé : l'auteur du *Bayān*, en parlant d'une des multiples révoltes berbères qui secouèrent le Maghreb à la première moitié du 2^e siècle de l'hégire, dit que « les Berbères se révoltèrent dans les montagnes »⁷¹⁸. L'information dénuée de toute précision spatiale, n'a qu'une valeur indicative, mais elle dénote une certaine banalité de l'acte de révolte dans des zones montagnardes. Il en ressort que le perchemment, permanent ou occasionnel, semble une pratique fréquente dans cette conjoncture historique marquée par une insécurité ambiante. En attendant que l'archéologie puisse confirmer ou réfuter cette hypothèse, on peut remarquer que le perchemment de l'habitat était au Haut Moyen Âge, un phénomène connu des autres pays de la Méditerranée occidentale. En Espagne, le début de l'époque musulmane est caractérisé par un retour à l'occupation des hauteurs dont les toponymes attestent souvent une occupation antérieure, généralement d'origine ibérique⁷¹⁹. En Gaule ou en Italie, le climat d'insécurité qui régnait avec les guerres intestines et les incursions musulmanes et hongroises, a contribué à l'apparition d'un repli vers des sites naturellement défendus. La ville de Carpentras, par exemple, fut délaissée à la fin du 6^e siècle au profit de l'oppidum perché de Vénasque avant d'être réoccupée vers l'an mil⁷²⁰. L'auteur note judicieusement que ce phénomène a été également favorisé par des raisons naturelles, dont le développement des marais sur la côte tyrrhénienne et les changements des lits de certains cours d'eau.

La révolte berbère généralisée de la première moitié du 8^e siècle a trouvé dans le khārigisme, bien répandu par des missionnaires orientaux, une couverture idéologique adéquate à ses revendications politiques. Exaspérées par les exactions des gouverneurs de Damas, par le poids de la fiscalité et surtout par la demande orientale incessante pour des esclaves, les populations berbères soutinrent la révolte qui, victorieuse au début, fut fortement matée par la suite. Mais si l'Ifrīqiya était restée attachée au pouvoir central, passé désormais aux mains des 'Abāssides, le Maghreb extrême commençait à voir surgir plusieurs entités politiques indépendantes. En continuité avec la révolte *khārigite*, le Maroc vit la naissance du pouvoir autonome de Siġilmāsa, qui se revendique du Šufrisme, et de l'entité des Barghwāṭa qui s'était dotée d'une version hérétique de l'Islam. Moins hétérodoxe fut l'entité ḥimyarite qui naquit à Nakkūr et sa région, tandis que la dynastie idrisside fut de tendance *shi'ite*, précisément *zaydite*. De cette mosaïque politico-religieuse, l'historiographie nous a conservé un bilan nuancé. Le pouvoir idrisside a manifestement retenu davantage l'attention des auteurs, car la vulgate répandue par l'historiographie traditionnelle en a fait le premier chaînon de l'histoire dynastique marocaine⁷²¹. La fondation de Fès et l'origine 'alide de la dynastie ont pérennisé son souvenir surtout à partir de l'époque mérinide. Des entités *midrāride* de Siġilmāsa et *ḥimyarite* de Nakkūr, l'information historique est quantitativement moins importante même si elle permet de dresser un tableau, relativement important, de leur histoire, d'autant plus que des

⁷¹⁷ Ibn al-'Athīr, *Al-Kāmil fī al-tārīkh*, t. 4, Beyrouth, 1979, p. 108-109.

⁷¹⁸ Ibn 'Idhārī, *Bayān*, t. 1, p. 61.

⁷¹⁹ A. BAZZANA, « Ḥiṣn et territoire dans l'organisation du peuplement islamique dans al-Andalus », *L'incastellamento*, Rome, 1998, p. 179-204, (p. 197).

⁷²⁰ J. HEERS, *La ville au Moyen âge*, Paris, 1990, p. 25-27.

⁷²¹ Alors que les Idrissides ne constituent ni le premier pouvoir indépendant au Maroc à l'époque islamique, ni le premier État à avoir instauré un pouvoir central.

recherches archéologiques viennent d'être commencées sur les deux villes⁷²². Les Barghwāṭa, enfin, sont restés à l'écart de l'historiographie traditionnelle et leur connaissance doit uniquement à de rares récits, notamment d'Ibn Ḥawqal et d'al-Bakrī.

Sur l'habitat fortifié à cette époque de l'installation de ces entités politiques, on ne dispose que de rares mentions. Ainsi, Ibn Abī Zar‘ rapporte qu'Idrīs 1^{er}, une fois l'allégeance des 'Awraba et des tribus voisines acquise, entreprit des actions militaires dans la plaine de Tāmsna puis dans le pays de Tādla où il conquit leur *ma‘āqil* (refuges) et *ḥuṣūn*⁷²³. Idrīs 1^{er} attaqua ensuite d'autres tribus non islamisées, « retranchées dans les refuges, les montagnes et les *ḥuṣūn* »⁷²⁴. Le chef *shi‘ite* avait ainsi « ravagé leurs pays et détruit leurs refuges, parmi lesquels les *ḥuṣūn* de Fandalāwa, des Madyūna et des Bahlūla, ainsi que les *qilā‘* des Ghiyātha et du pays de Fazāz »⁷²⁵. Ces notices, malgré le manque de précisions, nous renseignent sur l'origine tribale de ces fortifications antérieures à l'établissement de tout pouvoir politique dans ces régions situées généralement dans le Moyen Atlas. Si la raison de la campagne idrisside fut, selon la vulgate transmise par Ibn Abī Zar‘, l'islamisation de tribus chrétiennes, juives ou païennes, il est vraisemblable que l'objectif était surtout d'asseoir l'emprise idrisside sur des territoires tribaux probablement autonomes. L'attitude des Ghiyātha est significative à cet égard : étant parmi les premières tribus qui firent allégeance au descendant 'alide, les Ghiyātha durent s'opposer ensuite à Idrīs 1^{er}. On trouve ainsi leur *qilā‘* parmi celles détruites durant les attaques de 173/789.

B- L'habitat fortifié au Maroc durant le 9^e et le 10^e siècles

À partir du 10^e siècle, nous disposons de plus d'informations concernant les éléments fortifiés au Maroc, grâce essentiellement aux témoignages des descriptions géographiques d'al-Muqaddasī et d'Ibn Ḥawqal. Il importe de constater que des sites fortifiés sont attestés dans plusieurs régions marocaines, surtout dans la partie nord-ouest, gouvernée par intermittence par les descendants des premiers idrissides. De même, on assiste parfois à un certain flottement terminologique pour la désignation de certains sites qui nous laisse indécis sur la nature urbaine ou rurale des sites qualifiés à la fois de *madīna* et de *ḥiṣn*.

1. Le sud marocain

Al-Muqaddasī nous fournit le premier des éléments concernant la géographie du peuplement dans la région de Siġilmāsa. Ainsi il énumère les localités, qualifiées de *mudun* (villes), de la *kūra* dont Siġilmāsa était la *qaṣaba*. On s'aperçoit, en recoupant ce texte avec les autres récits de la littérature géographique et historiographique connus, que ces localités ne peuvent être considérées ainsi, surtout que des villes dans un contexte où le phénomène urbain était limité, ne peuvent passer inaperçues. Il s'agit en effet de onze localités dont trois sont qualifiés de *ḥiṣn* : ḥiṣn Ibn Ṣalīḥ, ḥiṣn

⁷²² Il s'agit, d'une part des travaux d'une mission maroco-américaine à Siġilmāsa et d'une mission franco-marocaine à Nakkūr dans le cadre du programme « naissance de la ville islamique ».

⁷²³ Ibn Abī Zar‘, *Qirṭās*, p. 20.

⁷²⁴ *Ibid.*, p. 21.

⁷²⁵ *Ibid.*, p. 21.

al-Sūdān et ḥiṣn Yarāra⁷²⁶. L'auteur ne donne pas d'autres précisions sur ces sites, mais on peut avancer que ḥiṣn al-Sūdān (des Noirs), est expressément rattaché à une origine ethnique bien distincte, et dont on peut supposer l'aspect communautaire. Ceci peut trouver une explication grâce à certains témoignages ethnographiques subactuels : Dans les régions du sud-est marocain, la société oasienne a une structure fortement hiérarchisée qui transparaît notamment dans l'habitat, car les *harāṭīn*, (les populations noires), disposaient de leurs propres *qsūr*. C'est al-Bakrī qui nous informe amplement, trois quarts de siècle plus tard, sur ḥiṣn Yarāra. Il s'agirait d'après la description du géographe andalou, d'une localité située près du versant est du Moyen Atlas oriental, à une étape de la chaîne montagneuse que traversait une des routes menant de Siġilmāsa à Fès. Le ḥiṣn de Yarāra, dont l'origine du peuplement n'est pas précisée, est un « site populeux disposant d'un *sūq*, d'une mosquée *gāmi'* et d'un ruisseau »⁷²⁷. Son territoire était réputé pour sa production ovine qui alimentait en laine les ateliers de tissage de Siġilmāsa. Cette précision permet d'avancer que la population pratiquait la transhumance entre la montagne voisine et la plaine. La mention d'al-Bakrī ne laisse guère de doute quant à l'aspect "civil" de cette fortification qui semble être dénuée de tout rôle militaire.

Enfin, on peut noter qu'al-Muqaddasī cite parmi les localités dépendantes de Siġilmāsa le toponyme de Tāzrūt. Son étymologie « petite roche », inspiré probablement de l'emplacement du site sur un relief rocheux, évoquerait l'idée d'une fortification naturelle ou fortement marquée par sa situation topographique, comme c'était le cas de plusieurs autres sites fortifiés au Maroc et en al-Andalus qui portent dans leurs toponymes des indications à caractère topographique. Le même phénomène se retrouve en France où certains sites étaient appelés *roca* ou *petra*.

Al-Bakrī indique également, en relatant des événements du milieu du 4^e/10^{ème} siècle, l'existence d'un site fortifié à côté de Siġilmāsa. En effet, l'émir de Siġilmāsa Muḥammad b. al-Fath, en fuyant une attaque surprise du lieutenant fāṭimide Ğawhar en 347/958, s'était réfugié à ḥiṣn Tasgdāl, à douze milles de la ville, avec sa famille, ses biens et ses compagnons (*khāṣṣa*)⁷²⁸. L'utilisation de ce site par le pouvoir de Siġilmāsa est certaine mais elle n'implique pas son origine étatique. On pourrait remarquer que le récit d'al-Bakrī laisse penser qu'il s'agit d'un refuge qui ne pouvait apparemment jouer aucun rôle dans la défense de la ville tombée aux mains des Fatimides. L'auteur indique de plus que l'émir fugitif fut capturé lors d'une de ses sorties d'exploration et livré par les Mṭaghra aux Fāṭimides⁷²⁹. Il s'agirait de la tribu qui occupait le territoire sur lequel se trouvait le refuge. Par ailleurs, on doit noter, qu'à cinq étapes au nord du port caravanier, existait un certain ḥiṣn Ibn Midrār⁷³⁰, situé dans le territoire des Banī Midrār, probablement des parents des détenteurs du pouvoir de Siġilmāsa. On pourrait penser que ces deux sites fortifiés, étaient probablement d'origine tribale. Or, la relation de vassalité qui liait ces tribus au pouvoir de Siġilmāsa permettait leur utilisation par les Midrārides.

2 Le nord du Maroc

Nos informations sur les habitats fortifiés dans les parties septentrionales du Maroc au 9^e et 10^e siècle, sont plus abondantes. Les sources géographiques ainsi que les récits historiques sur les

⁷²⁶ Al-Muqaddasī, *Aḥsan al-taqāṣīm*, p. 219.

⁷²⁷ Al-Bakrī, *Description*, p. 147.

⁷²⁸ *Ibid.*, p. 151 et Ibn 'Idhārī, *Bayān*, t. 1, p. 222.

⁷²⁹ Al-Bakrī, *Description*, p. 151.

⁷³⁰ *Ibid.*, p. 152.

différents épisodes de la confrontation fātimido-omeyyade au nord du Maroc, ont permis de jeter plus de lumières sur ces régions.

Ainsi, le géographe al-Ya‘qūbī rapporte que le « royaume » de Ṣāliḥ b. Sa‘īd al-Himyarī, occupait une étendue de dix jours de marche dans des zones peuplées "imārāt", des *ḥusūn* et des villages et hameaux "qurā, manāzil"⁷³¹. Cette citation qui pêche par son manque de précision, a le mérite de considérer les fortifications rurales (les *ḥusūn*) comme un constituant des structures du peuplement de la même manière que les villages et les hameaux. On sait par ailleurs, que dans les alentours de Nakkūr, existait un village, probablement fortifié, où s'étaient retranchés pendant sept jours, des esclavons ('abīd *saqāliba*) révoltés contre Sa‘īd b. Ṣāliḥ⁷³².

Dans son *takwīr* des territoires du Maghreb, al-Muqaddasī énumère différentes localités du "Sūs al-Adnā" dont la *qaṣaba* (capitale, chef-lieu) fut Fès. Qualifiées toutes de villes, ces agglomérations, n'offraient pas toujours un caractère urbain. Il suffirait de voir parmi les toponymes de ces localités l'importance des lieux-dits de forme gentilice pour constater l'imprécision des propos de l'auteur palestinien. Ainsi, on peut trouver parmi ces localités les noms de Ṣanhāga, Huwwāra, Matmāṭa, Ğaznāya, Miknāsa, Nafzāwa, Mṭaghra et Luwāta de même que Wargha (qui est également un hydronyme) et Sūq al-Kutāmī⁷³³. Le bref texte ne précise pas si ces groupes tribaux disposaient de sites fortifiés, mais on pourrait le supposer, car les reliefs montagneux sont prédominants dans la région, qui englobait le nord du Moyen Atlas, les chaînes pré-rifaines et probablement le Rif oriental, puisque Nakkūr comptait parmi les localités de cette *kūra*⁷³⁴. De plus al-Muqaddasī cite trois sites qui peuvent formellement être identifiés comme fortifiés. Il s'agit de Qal‘a^t al-Nusūr, sans doute le fameux Ḥaḡar al-Nasr et de Qal‘at Shamīth, dont on apprend par le même auteur qu'elle était une fortification urbaine ou suburbaine de Fès, construite par un certain Ibn al-Būrī⁷³⁵. Quant au troisième site, ce serait Agdār Ibn Sharrāk qui évoquerait un toponyme berbère issu de la même racine que le mot *agadīr*⁷³⁶.

L'intervention fātimide dans le nord du Maroc a rencontré une scène politique confuse héritée des deux siècles précédents. En effet, le petit émirat de Nakkūr existait toujours jusqu'au début du 10^e siècle lorsqu'il fut ravagé par Maṣāla b. Ḥabūs, chef des Miknāsa et vassal des Fātimides en 305/917. La restauration du pouvoir des Ṣālihides ne tarda pas à se faire, surtout grâce à l'appui du calife omeyyade al-Nāṣir qui en était le suzerain. La déconvenue du vassal *miknāsī* ne l'empêcha pas de réitérer sa tentative en attaquant à deux reprises l'émir idrisside Yaḥyā et en l'obligeant à battre retraite vers le pays d'al-Baṣra. Fès fut récupérée par un autre idrisside, al-Ḥaḡgām, en 315/927-928 qui fut vite défait et exécuté par Mūsā b Abī al-‘Āfiya. Celui-ci, chef des Miknāsa de la région de Tāza, précisément du Tsūl, se mit à pourchasser les différentes fractions des Idrissides dont la principale s'installa à Ḥaḡar al-nasr. Les différents chapitres de l'action de Mūsā b. Abī al-‘Āfiya contre les Idrissides et les Ṣālihides, et dont la plupart se solda par des victoires, alerta le pouvoir omeyyade qui opta pour une intervention directe au Maroc en occupant Mélilia et Sabta. Cet épisode aurait convaincu Mūsā de changer de camp : il proclama ainsi en 318/930 sa vassalité au calife de Cordoue. Les attaques des troupes fātimides se poursuivirent après, contre Nakkūr mais

⁷³¹ Al-Ya‘qūbī, *Kitāb al-buldān*, Leiden, 1967. p. 357.

⁷³² Ibn ‘Idhārī, *Bayān*, t. 1, p. 177-178.

⁷³³ Al-Muqaddasī, *Aḥsan al-taqāṣīm*, p. 219-220.

⁷³⁴ *Ibid.*, p. 220.

⁷³⁵ *Ibid.*, p. 220-229.

⁷³⁶ Notre hypothèse est renforcée par une autre orthographe fournie par une autre copie manuscrite du même texte. Celle-ci statue Agrār ibn Sharrāk et nous semble plus plausible. Le mot *agrār* est un dérivé de la même racine que le mot *tagrārt* qui désignait plusieurs sites fortifiés marocains.

surtout contre les Tsūl. La victoire n'a cessé de changer de camp au gré de l'évolution des hostilités et des coalitions. En effet, les Fatimides ont bénéficié des services des Idrissides pour combattre les Miknāsa d'Ibn Abī al-Āfiya. Celui-ci perdit alors plusieurs de ses territoires qui passèrent aux mains des Idrissides avant qu'il mourut en 336/947. Les Omeyyades, pour contrecarrer cette avancée des Fatimides et leurs alliés, s'apprêtaient à intervenir militairement au nord du Maroc ce qui poussa plusieurs pouvoirs marocains à s'empresser de reconnaître, même nominalement, la suzeraineté omeyyade.

Le début du troisième quart du 10^e siècle, vit une grande percée des Fātimides qui ravagèrent tout le Maroc grâce à la campagne dirigée par Ğawhar. La branche idrisside des Banū Muḥammad, désormais sous la conduite de Ḥasan b. Gannūn, essayait de se tailler un territoire indépendant de toute tutelle étrangère, après avoir été contrainte de reconnaître le califat fātimide lors de la campagne de Ğawhar. Il fallut une autre campagne, omeyyade cette fois-ci, sous le commandement de Ghālib pour réduire l'Idrisside et mettre fin définitivement à sa dynastie en 974/363.

Des différents sites fortifiés cités en marge de ce conflit, Ḥaġar al-nasr demeure le plus fréquemment mentionné et certainement le plus important. L'origine étatique du site ne fait guère de doute ; sa fondation par Ibrāhīm b. Muḥammad ou par son fils Muḥammad (respectivement 313/925-26 ; 317/929) étant attesté par les sources. Une recherche archéologique récente sur le site nous apprend qu'il occupe une table rocheuse dont une partie fut érigée en réduit défensif, alors que l'intérieur de l'enceinte ne conserve pas de vestiges de constructions⁷³⁷. Si le site rappelle par sa morphologie les *husūn* de la région valencienne, en revanche, il n'a pas de lien direct avec l'organisation du peuplement rural dans son entourage. Son fonctionnement différent des fortifications rurales communautaires est perceptible également dans l'absence de réserves céréalières collectives ou même de tessons de grands récipients de céramique⁷³⁸.

Les tribus de la confédération des Miknāsa qui nomadisaient entre le bassin du Moulouya, Garsīf, Mélilia et les régions de Taza et Tsūl⁷³⁹, étaient également impliquées dans le conflit fātimido-omeyyade. Les Tsūl, qui avaient à leur tête Mūsā b. Abī al-Āfiya, disposaient dans leurs territoires de plusieurs sites fortifiés parmi lesquels figurait Lukāy. Celui-ci constituait selon Ibn Khaldūn, le point extrême de l'expansion territoriale des Miknāsa au début du 4^e/10^e siècle, après avoir soumis d'autres tribus berbères⁷⁴⁰. L'auteur ne précise pas si ce site a été construit par les Tsūl ou s'il était hérité des anciens occupants de cette zone, située vraisemblablement à l'ouest de Taza. Ce site était qualifié de *ḥiṣn* par Ibn Khaldūn⁷⁴¹ alors qu'al-Bakrī emploie le terme *madīna* pour le désigner⁷⁴², sans toutefois étayer son information par des détails sur le caractère urbain du site. En effet, celui-ci est mentionné d'abord comme étant le lieu d'incarcération de Yahyā b. Idrīs battu par Mūsā b. al-Āfiya⁷⁴³ en 310/922. Treize ans plus tard, le chef *tsūlī*, n'étant plus vassal des Fātimides, s'était réfugié et fortifié (*i'taṣama*) dans le *ḥiṣn* de Lukāy pour éviter une confrontation directe avec l'eunuque Maysūr le shi'ite⁷⁴⁴.

⁷³⁷ P. CRESSIER, A. EL BOUDJAY, H. EL FIGUIGUI et J. VIGNET-ZUNZ, « Ḥaġar al-Nasr, capitale idrisside du Maroc septentrional : archéologie et histoire (IV^e H. /X^e ap. J.-C.) », P. CRESSIER et M. GARCIA-ARENAL (éds.) : *Genèse de la ville islamique en al-Andalus et au Maghreb occidental*, Madrid, 1998, p. 305-334, (p. 323-329).

⁷³⁸ *Ibid.*, p. 331.

⁷³⁹ Ibn Khaldūn, *Kitāb al-‘ibar wa dīwān al-mubtada’ wa al-khabar*, t. 6, Beyrouth, 1979, p. 134.

⁷⁴⁰ *Ibid.*, p. 134-135 ; et Ibn Abī Zar‘, *Qirṭās*, p. 83.

⁷⁴¹ Ibn Khaldūn, *Kitāb al-‘ibar*, t. 6, p. 135.

⁷⁴² Al-Bakrī, *Description*, p. 126.

⁷⁴³ *Ibid.*

⁷⁴⁴ Ibn Khaldūn, *Kitāb al-‘ibar*, t. 6, p. 135.

Un autre site des Tsūl servit de refuge pour Mūsā après sa défaite en 320/932 à Fahs Massūn face à Ḥamīd b. Yaṣlītan, chef des Kutāma pro-fāṭimide. Il s'agit de ‘Ayn Ishāq, qui n'est pas mentionné expressément comme fortification, même si la description d'al-Bakrī le laisse entendre. En effet celui-ci rapporte que « la ville (*madīna*) de Tsūl connue sous le nom de ‘Ayn Ishāq était la capitale (*qā‘ida*) de Mūsā b. Abī al-‘Āfiya, et elle était construite sur trois montagnes. Elle dispose d'une mosquée *gāmi‘*, de marchés (*aswāq*), d'un *ḥammām* et d'une source d'eau potable »⁷⁴⁵. Ce passage explique les critères qui ont amené al-Bakrī à désigner ‘Ayn Ishāq de *madīna*, à savoir l'existence d'une mosquée, de marchés et d'un *ḥammām*. Mais le texte renferme un détail qui nuance ce prétendu aspect urbain. La topographie de la localité bâtie sur trois hauteurs voisines, pourrait suggérer l'existence de plusieurs noyaux d'habitat dissociés dont l'unité serait matérialisée notamment par l'existence d'une seule mosquée *gāmi‘*.

Non loin de ‘Ayn Ishāq, qal‘at Garmāt fut la base (*ma‘qil*) de Munqidh, fils de Mūsā b. al-‘Āfiya⁷⁴⁶. Ibn Hawqal, nous indique que « Qal‘at Kurmātā est un *sūq* et un *ḥiṣn* sur l'Ināwn. Elle est riche en céréales, bovins et caprins.»⁷⁴⁷. Al-Bakrī affirme de sa part qu'« elle était dotée d'une mosquée *gāmi‘*, de marchés et d'un *ḥammām* »⁷⁴⁸. Et l'auteur andalou, écrivant au milieu du 11^e siècle, d'ajouter « Qal‘a^t Garmāt est habitée aujourd'hui par les Mṭaghra »⁷⁴⁹. On ne connaît pas l'origine exacte de cette fortification mais on peut se demander si sa fondation était antérieure à son utilisation par les Tsūl. Ibn Khaldūn nous informe en effet que Mūsā b. al-‘Āfiya occupa Qal‘at Garmāt en 324/935-36⁷⁵⁰.

Dans le territoire de l'ancienne principauté de Nakkūr, les Qulū‘ Ĝāra sont plusieurs fois cités en marge du conflit fāṭimido-omeyyade. Il s'agissait d'« un *ḥiṣn* bien fortifié (*māni‘*) au sommet d'une montagne. Il est imprenable et inaccessible »⁷⁵¹. Le toponyme de Qulū‘ Ĝāra suscite de nombreuses interrogations. D'abord, le terme *qulū‘*, au pluriel, serait-il synonyme de l'existence dans cette région d'une série de sites fortifiés ? La citation d'al-Bakrī décrivant le site comme un *ḥiṣn* et non pas comme une série de *ḥuṣūn*, nous laisse perplexe à cet égard⁷⁵².

Bien que situées dans le territoire de Nakkūr, Qulū‘ Ĝāra n'était pas sous l'emprise du pouvoir de l'émirat. Il est certain, en effet, que cette (ou ces) fortification appartenait à la tribu des Banī Wartaddī⁷⁵³. Le site est mentionné la première fois à propos des guerres intestines opposant Sa‘īd b. Șāliḥ, l'émir de Nakkūr à des membres de sa famille soutenus par des esclavons (3^e/9^e siècle). En effet, Sa‘ādat Allāh b. Hārūn, une fois réconcilié avec Sa‘īd b. Șāliḥ, alla aux pays des Baṭīwa et Banī Wartaddī qui lui permirent d'entrer aux Qulū‘ Ĝāra⁷⁵⁴. Les Banū Wartaddī, appelés par Ibn ‘Idhārī, *ahl Qulū‘ Ĝāra*, ont appelé à l'aide, en 319/931, l'idrisside Ibn Abī-l-‘Aysh, qui leur fournit

⁷⁴⁵ Al-Bakrī, *Description*, p. 142.

⁷⁴⁶ *Ibid.*

⁷⁴⁷ Ibn Hawqal, *Kitāb sūrat al-ard*, p. 88.

⁷⁴⁸ Al-Bakrī, *Description*, p. 142.

⁷⁴⁹ *Ibid.*

⁷⁵⁰ Ibn Khaldūn, *Kitāb al-‘ibar*, t. 6, p. 136.

⁷⁵¹ Al-Bakrī, *Description*, p. 88.

⁷⁵² L'essai d'interprétation avancé par H. Figuigui et qui rattache le terme *qulū‘* au relief de la région, marqué par des crêtes bien étirées apparaissant de loin comme des hautes fortifications, semble insuffisant pour expliquer ce cas. En outre, le toponyme Ĝāra, transcrit parfois sous l'orthographe Ĝārt serait simplement une variante de Karṭ, le nom du fleuve qui traverse la région, et du port situé à son embouchure. L'hypothèse que ce toponyme soit lié au mot *gāra*, désignant un lieu délimité, est également plausible. Cf. H. Figuigui, *Al-muqāwama al-maghribiyya li-lwugūd al-isbānī bimālīya* (1697-1859), Rabat, 1997, p. 24-26.

⁷⁵³ Al-Bakrī, *Description*, p. 90-94.

⁷⁵⁴ *Ibid.*, p. 94.

des chevaux. Ils ont ainsi pu attaquer certains territoires de Mūsā b. Abī al-‘Āfiya⁷⁵⁵. Beaucoup plus tard, en 382/992, le site Qal‘at Ġārt, avait servi de lieu de refuge pour le chef des Ṣanhāga, Abū-l-Bahār qui fuyait l’armée dépêchée au Maroc par al-Manṣūr⁷⁵⁶.

C- L'époque almoravide et le début de l'époque almohade

De toute l’histoire médiévale du Maroc, la période charnière du 11^e-12^e siècle présente de grands atouts pour la recherche historico-archéologique sur la fortification (fig. 49). Pendant un siècle et demi, la situation socio-politique du Maroc a profondément changé à deux reprises. Sur les décombres d’un pays politiquement morcelé, les Almoravides ont réussi à établir le premier État dont le pouvoir s’étendait sur tout le territoire marocain, en étant solidement pourvu d’un appareil administratif et militaire centralisé. Malgré tous ses points forts, les symptômes de faiblesse du pouvoir central n’ont pas tardé à se manifester avec l’apparition du mouvement almohade. Celui-ci a commencé à défier le régime almoravide avant de se constituer comme alternative politique et idéologique et de conquérir, au prix d’une lute armée d’un quart de siècle, le siège d’un pouvoir tant convoité.

Les pages qui suivent se proposent d’approcher les différents types de fortifications rurales à l’époque almoravide. Pour la fortification étatique almoravide, l’accent sera mis sur la série des *ḥusūn* que les Lamtūna ont construits pour faire face au mouvement almohade naissant. Ensuite, les sites fortifiés communautaires attestés dans les sources historiques seront d’abord inventoriés puis analysés. Se basant exclusivement sur les sources écrites, notre étude était confrontée à la nécessité d’associer l’analyse des données historiques à une lecture profonde des textes qui fait appel aux services de la linguistique, notamment pour l’identification des toponymes.

1 Les *ḥusūn* étatiques almoravides

La période du conflit ouvert qui a opposé le pouvoir almoravide au mouvement almohade naissant, est certainement la plus riche de toute l’histoire médiévale du Maroc en informations sur les fortifications⁷⁵⁷.

Plusieurs problématiques historiques relatives à ce réseau de fortifications restent posées. Il s’agit, en l’occurrence, du problème de la fondation de la série de fortifications almoravides, énumérées en une liste de 23 *ḥusūn* à la fin du récit d’al-Baydhaq⁷⁵⁸. On apprend en effet, selon Ibn al-Qaṭṭān, que

⁷⁵⁵ Ibn ‘Idhārī, *Bayān*, t. 1, p. 202.

⁷⁵⁶ Anonyme, *Mafākhir al-barbar*, éd. E. LÉVI-PROVENÇAL, Rabat, 1934, p. 26.

⁷⁵⁷ Bien que les Almoravides aient construit au début de leur règne plusieurs sites fortifiés, nous nous contentons d’étudier ici ceux élevés pour faire face aux Almohades, et qui font partie d’un programme castral de 23 *ḥusūn*. Trois des premiers sites fortifiés almoravides ont été étudiés, en l’occurrence Amargū, Banī Tāwda et Zāgūra. Cf. H. SALADIN, « Note sur un essai d’identification des ruines de Bani-Teude, Mergo Tansor et Angla situées dans la région de l’Ouergha (subdivision de Fez), et relevées par le capitaine Odinot », *Bulletin archéologique*, 1916, p. 118-131 ; É. LÉVI-PROVENÇAL, « Les ruines almoravides du pays de l’Ouergha (Maroc septentrional) », *Bulletin archéologique*, 1918, p. 194-200 ; H. TERRASSE, « La forteresse almoravide d’Amergo », *Al-Andalus*, XVIII, 1953, p. 389-400 ; J. MEUNIÉ et Ch. ALLAIN, « La forteresse almoravide de Zagora », *Hespéris*, XLIII, 1956, p. 305-323.

⁷⁵⁸ Al-Baydhaq, *Akhbār al-Mahdī*, p. 90-93. Voir également tableau ci-dessous.

« Ali b. Yūsuf a ordonné, quand al-Mahdī était installé à Iguillīz (Iglī), à al-Falākī al-Andalusī, qui aurait été un routier avant de s'être repenti, de diriger ses soldats et fortifier ses enclaves (*thughūr*). Il a ainsi construit des *ḥusūn* pour les contrôler et empêcher les Almohades de descendre (en plaine), et il a désigné ses compagnons »⁷⁵⁹. Un deuxième récit, rapporté par l'auteur anonyme d'*al-ḥulal* indique qu'« une fois al-Mahdī et les Almohades installés à Tinmel, 'Ali b. Yūsuf gracia al-Falākī al-Andalusī qui vivait à Marrakech et qui avait été auparavant un audacieux brigand. Il a ainsi fortifié les *thughūr* de Marrakech en bâtiissant d'abord des *ḥusūn* afin de contrôler les passages du Daran (Haut Atlas) d'où on craignait la descente des Almohades vers les plaines et il leur en a barré ainsi l'accès »⁷⁶⁰. Il serait notoire de souligner d'abord qu'al-Baydhaq, auteur contemporain des faits, ne donne aucune précision sur la personne chargée d'établir le réseau des fortifications almoravides, ni sur le cadre chronologique de l'opération.

Les deux récits cités ci-dessus s'accordent sur le rôle d'al-Falākī dans l'élévation de la série des *ḥusūn* destinés à entraver l'avancée des disciples d'al-Mahdī. On connaît peu d'éléments sur ce personnage. Al-Baydhaq n'y accorde que peu d'intérêt et se contente d'évoquer son ralliement aux Almohades vers 526/1131-32⁷⁶¹. Ibn al-Qaṭṭān nous informe par ailleurs qu'al-Falākī, après avoir été un brigand dans les parages de Séville, fut nommé à la tête des archers et des fantassins sévillans avant qu'il soit désigné par Ali b. Yūsuf comme chef d'une cohorte (*hiṣṣa*) qui opérait dans le Sūs, sous l'autorité de son *wālī* Wānūdīn b. Sīr, pour lutter contre le mouvement almohade⁷⁶². De plus, les dates fournies par les deux récits ne sont pas concordantes. Ibn al-Qaṭṭān fait remonter les faits à la période du séjour d'al-Mahdī à Iglī dans sa tribu natale de Hargha, entre 515/1121 et 518/1124, alors que l'auteur d'*al-ḥulal* les situe juste après l'installation des Almohades à Tinmel, après 518/1124. Une troisième date est rapportée par Ibn 'Idhārī, qui affirme que ce fut en 520/1126-27 que 'Ali b. Yūsuf se mit à construire des points de contrôle (*marāṣid*) à côté de Marrakech et obstruer les routes empruntées par les Almohades pour atteindre les plaines. En revanche, Ibn 'Idhārī ne précise pas le nom de la personne qui fut chargée de la tâche⁷⁶³.

Ces différents éléments et les divergences constatées suscitent de nombreuses questions. Si on admet toujours le fait que les Almoravides ont bien construit une série de fortifications anti-almohades, il est beaucoup moins certain que ce réseau soit l'œuvre d'al-Falākī. En effet, le routier andalou repenti, pouvait avoir suffisamment d'expérience militaire pour être réhabilité comme chef au sein de l'armée, mais il n'aurait pas été assurément qualifié pour mener à bien le travail de stratège et d'architecte. Les mentions textuelles, très brèves certes, n'évoquent nullement des compétences autres que guerrières d'al-Falākī. Nos textes renfermeraient une autre imprécision. Ainsi, les auteurs du *Nażm* et du *Hulal* présentent d'abord al-Falākī comme chargé de fortifier tout le Haut Atlas, mais Ibn al-Qaṭṭān affirme ailleurs que celui-là fut précisément nommé dans le Sous et sous l'autorité de son gouverneur. Il s'avère donc qu'al-Falākī ne serait responsable que de la fondation d'une partie de ce réseau castral, celle située dans le sud du Haut Atlas occidental. Le mutisme assourdisant d'al-Baydhaq sur le personnage d'al-Falākī confirmerait nos propos et permet de nuancer son rôle surestimé par quelques sources, pour des raisons qu'on ignore. Par ailleurs, l'information donnée par al-Baydhaq sur la construction de Tāsghimūt par Maymūn b. Yāsīn, plaide pour que l'action d'al-Falākī ait été limitée aux fortifications de la province de Sūs. Pourtant d'après Ibn al-Abbār, Maymūn b. Yāsīn al-Šanhāgī était un prince almoravide réputé pour

⁷⁵⁹ Ibn al-Qaṭṭān, *Nażm al-ğummān litartīb mā salafa min akhbār al-zamān*, Beyrouth, 1990, p. 132-133.

⁷⁶⁰ Anonyme, *Al-Ḥulal al-mūhiya fī al-akhbār al-murrākushiyā*, Casablanca, 1978, p. 113.

⁷⁶¹ Al-Baydhaq, *Akhbār al-Mahdī*, p. 48.

⁷⁶² Ibn al-Qaṭṭān, *Nażm al-ğummān*, p. 223.

⁷⁶³ Ibn 'Idhārī, *Bayān*, t. 4, p. 75.

sa passion pour les sciences juridiques, notamment *al-ḥadīh*. Après avoir habité Almérie, il s'était installé à Séville où il mourut en 530/1135-36. Il avait comme compagnon Mālik b. Wuhayb, l'un des ardents détracteurs d'Ibn Tūmart⁷⁶⁴. Ibn 'Abd al-Malik al-Murrākushī confirme les propos d'Ibn al-Abbār tout en ajoutant que Maymūn b. Yāsīn enseigna le *ḥadīh* à Marrakech et Tāsghīmūt⁷⁶⁵. Son passage dans le *ḥiṣn* indique clairement son implication dans le camp almoravide, même si le texte n'atteste point qu'il fut le fondateur de la fortification.

Le climat de doute qui règne sur la liste des *ḥuṣūn* almoravides rapportée par al-Baydhaq dépasse la question du réel fondateur et la date de l'application de ce programme castral. En effet, la liste elle-même comporte certaines imperfections : quelques sites mentionnés sont antérieurs à l'époque almoravide, alors que d'autres sont probablement d'origine tribale. L'examen des informations textuelles sur deux sites présumés almoravides aidera à éclaircir la situation.

Figurant sur la liste des *ḥuṣūn* almoravides rapportée par al-Baydhaq au terme de son ouvrage, le *ḥiṣn* d'Aṣākā n Kamāt n'apparaît pourtant pas durant le récit des différents épisodes du conflit. Ishāq b. Yiyntān qui y aurait tenu garnison⁷⁶⁶, fut parmi les derniers défenseurs de Marrakech avant de se rallier aux Almohades juste avant l'aboutissement de leur siège de 541/1146-47⁷⁶⁷. C'est en relatant en détail le déroulement de l'opération sanguinaire d'*al-I'tirāf* (la reconnaissance), entreprise vraisemblablement en 541/1146-47, qu'al-Baydhaq mentionne ce *ḥiṣn* où furent massacrés 800 personnes des « gens hypocrites » (*ahl al-takhlīṭ*) de la tribu Ragrāga⁷⁶⁸. Il apparaît ainsi qu'Aṣākā n Kamāt aurait servi de lieu de retranchement des opposants *ragrāgīs* menacés par les intentions quasi génocidaires des nouveaux maîtres du Maroc et non pas de lieu de garnison almoravide, surtout que ce qui restait de l'État et de l'armée des Lamtūna venait de succomber au dernier coup de grâce que représentait la prise de Marrakech.

L'existence de ce *ḥiṣn* dans le territoire des Ragrāga contredit en outre les affirmations de plusieurs auteurs médiévaux sur l'implantation géographiques des *ḥuṣūn* almoravides (ou ceux supposés l'être), qui seraient limités topographiquement aux zones montagnardes. Les Ragrāga habitaient en plaine au sud du Tansift, dans un territoire qui s'étendait de l'Océan atlantique jusqu'à la région de Shīshāwā⁷⁶⁹. Ils comptaient parmi les Maṣmūda de la plaine qui se sont opposés au mouvement almohade⁷⁷⁰. Dans *Kitāb al-ansāb*, al-Baydhaq classe les Ragrāga dans la catégorie « *al-qabā'il* » qui regroupe sous ce nom générique des tribus hostiles aux sectateurs d'al-Mahdī :Hargāga, Warīka, Āyt Maghūs, Unāyn, Āyt Naffīs, Aṣṣādn, Hazraḡā⁷⁷¹.

L'analyse du toponyme Aṣākā n Kamāt pourrait nous fournir plus d'éléments sur ce *ḥiṣn*. Il s'agit en effet d'un toponyme composé de deux noms dont le rapport d'annexion est exprimé à l'aide de la particule *n* (=de). Si on ignore malheureusement la signification du mot Kamāt, vraisemblablement un ethnonyme, le mot Aṣākā désigne un gué⁷⁷² ou un passage vers un cours d'eau. On retrouve le même nom dans le toponyme Aṣākā n Taghzūt cité par al-Tādilī, et qui était situé, d'après le texte médiéval, sur la rive de l'Um al-Rbī⁷⁷³. Actuellement, au moins une douzaine de noms de lieux au

⁷⁶⁴ Ibn al-Abbār, *Al-Takmila likitāb al-ṣila*, t. 2, Casablanca, s. d., p. 196-197.

⁷⁶⁵ Ibn 'Abd al-Malik al-Murrākushī, *Al-Dhayl wa al-takmila li kitābay al-mawṣūl wa al-ṣila*, éd. M. BENCHERIFA, vol. 8, t. 2, Rabat, 1984, p. 405-406.

⁷⁶⁶ Al-Baydhaq, *Akhbār al-Mahdī*, p. 92.

⁷⁶⁷ *Ibid.*, p. 63.

⁷⁶⁸ *Ibid.* p. 70.

⁷⁶⁹ Sur les Ragrāga, voir dans la deuxième partie, p. 287-288.

⁷⁷⁰ Ibn 'Idhārī, *Bayān*, t. 4, p. 85.

⁷⁷¹ Al-Baydhaq, *Kitāb al-ansāb*, éd. E. LÉVI-PROVENÇAL, *Documents inédits d'histoire almohade*, Paris, 1929, p. 43.

⁷⁷² É. LAOUST, « Contribution à une étude de la toponymie ... (suite et fin) », p. 66.

⁷⁷³ Ibn al-Zayyāt al-Tādilī, *Al-Tashawwuf*, p. 309.

Maroc comportent le mot *Asākā*, dont au moins neuf qui sont situés sur des cours d'eaux durables ou temporaires. Il est d'ailleurs connu que le territoire de la tribu *Ragrāga* est traversé d'est en ouest par le Tansift, ce qui rend plausible l'idée de la présence d'unités topographiques surplombant un cours d'eau et servant de lieu de contrôle. Cette hypothèse peut être corroborée par l'existence dans la même région d'autres sites présentant une topographie semblable. C'est le cas du site fortifié d'*Agūz* qui date au moins du 11^e siècle et dont l'origine berbère *Agāwz* signifie « lieu d'où l'on veille, on garde »⁷⁷⁴. On apprend en outre que dans le territoire de la même tribu *Ragrāga* existait la localité d'*Immīṭar* dont le toponyme, toujours berbère, dérive du verbe *mūṭar* (veiller), et qui a donné naissance sous plusieurs formes, à des noms de lieux dans le *Tifnūt* au Haut Atlas⁷⁷⁵.

La présence de ces trois sites surplombant le Tansift dans la région *Ragrāga* et dont deux sont certainement fortifiés alors que le troisième l'était probablement, serait-elle un signe de l'existence d'une ligne de défense qui longeait le Tansift ? Si on admet cette hypothèse, on pourrait facilement rattacher cette ligne défensive à celle que suggère B. Rosenberger, et qui serait une sorte de frontière destinée à servir de base pour les actions militaires entreprises par les *Ragrāga* contre les hérétiques de *Barghwāṭa*. L'existence de cette ligne de défense est matérialisée également par la fonction de *ribāṭ* que s'adjudgent plusieurs sites, fortifiés ou non, parmi lesquels figurent *Ribāṭ Agūz* et *Ribāṭ Shākir* (cf. p. 432-434). Ces *ribāṭ*-s symbolisaient le fond ou la couverture idéologique et religieuse du rôle défensif de ces établissements⁷⁷⁶. Relier le site d'*Asākā* à *Kamāṭ* à la série de fortifications servant aux entités tribales locales à combattre les *Barghwāṭa* limitrophes, nous situe chronologiquement au plus tard, au 11^e siècle, donc bien avant l'apparition du mouvement almohade. Cette donnée pourrait donc nuancer les propos de la liste rapportée par *al-Baydhaq*, concernant la fondation almoravide de ce site.

Bien que figurant sur la liste des *husūn* almoravides, *Qal'a^t Mahdī* ou *Hiṣn al-Qal'a*, est bien antérieure à l'époque almoravide. La première mention de ce site fortifié est citée à l'occasion de la conquête du Maroc entreprise par *Yūsuf b. Tāshfīn*. Ainsi, on apprend qu'il a conquis le pays des *Zanāṭa* du Moyen Atlas en 464/1071-72 et qu'il a combattu *Twāla al-Yaḡfishī* et son fils *al-Mahdī* avant de pouvoir s'accaparer leur *qal'a*. Or, ce récit de l'auteur anonyme du *Mafākhir*⁷⁷⁷, ne concorde pas avec des informations glanées dans le *Qirtās*, qui indique que le siège de *Qal'a^t Mahdī* durait neuf ans avant sa reddition aux Almoravides qui y entrèrent après une entente préalable (*sulḥ*), en l'an 465/1068-69⁷⁷⁸. Quant à *Ibn 'Idhārī*, il situe les faits en 461/1072-73⁷⁷⁹. Le témoignage de l'anonyme d'*al-Istibṣār* ne fait que renforcer cette confusion chronologique en rapportant que le siège de la fortification durait sept ans⁷⁸⁰. Pourtant, cette mention se distingue par ses informations inédites. On y apprend que *Qal'a^t Mahdī* était fortement peuplée de juifs qui s'y réfugiaient (*yalḡa'ūna*) par crainte d'être molestés et pillés de leurs marchandises. Les propos de l'auteur anonyme contiennent un détail plutôt étonnant : *Qal'a^t Mahdī* serait construite en bois. La crédibilité de l'information, faute de pouvoir être vérifiée archéologiquement, reste incertaine, même si l'abondance des richesses sylvestres dans la région et l'existence d'une tradition de

⁷⁷⁴ É. LAOUST, « Contribution à une étude de la toponymie... I », p. 273-274. Sur le site d'*Agūz*, voir l'étude de B. ROSENBERGER, « Note sur Kouz ».

⁷⁷⁵ É. LAOUST, « Contribution à une étude de la toponymie... I », p. 273 et *Ibn al-Zayyāt al-Tādilī, Al-Tashawwuf*, p. 113.

⁷⁷⁶ B. ROSENBERGER, « Note sur Kouz », p. 45-50.

⁷⁷⁷ Anonyme, *Mafākhir al-Barabar*, p. 53.

⁷⁷⁸ *Ibn Abī Zar'*, *Qirtās*, p. 141.

⁷⁷⁹ *Ibn 'Idhārī, Bayān*, t. 4, p. 18-19.

⁷⁸⁰ Anonyme, *Kitāb al-istibṣār*, p. 187.

construction en bois au Moyen Atlas rend cette idée probable. L'antériorité de Qal'a^t Mahdī à l'époque almoravide semble être bien confirmée. À l'encontre de ce que rapporte al-Baydhaq, ce site n'est pas une fondation des Almoravides mais était seulement utilisé par leurs armées, notamment durant la guerre avec les Almohades.

Les différentes entités étatiques ou proto-étatiques qui se partageaient le gouvernement des régions marocaines avant l'avènement des Almoravides n'étaient pas en mesure de concevoir, réaliser et gérer un programme castral hiérarchisé destiné à exercer leur pouvoir sur les zones rurales, et se limitaient à certaines réalisations isolées. L'unification du Maroc sous l'égide d'un seul pouvoir centralisé, œuvre réalisée par les Almoravides, constitue une rupture avec la période précédente. L'omniprésence de l'État se manifestait désormais par un meilleur contrôle de son territoire. Cet objectif était conjointement obtenu par des habiles alliances avec les tribus mais également par l'intimidation des armes. Certaines forteresses almoravides répondent à cet objectif en assurant une base d'opération et un lieu de regroupement des armées, mais elles jouissent aussi d'une forte charge symbolique ; le cas de Tāsghimūt l'éclaire avec éloquence⁷⁸¹. Symbole d'une force et synonyme de l'exercice en toute plénitude d'un pouvoir théocratique, la fortification étatique almoravide, une fois tombée aux mains des Almohades, devient un thème de la propagande de ces derniers, qui menaient une guerre sans merci contre les Almoravides sur tous les fronts, militaire, dogmatique et symbolique. L'historiographie almohade, en l'occurrence la chronique d'al-Baydhaq, se fait l'écho de ce travail de propagande notamment en essayant par le biais de constructions métaphoriques sur la vie du Mahdī de renforcer la légitimité du mouvement, ou bien en passant sous silence certains détails embarrassants de son histoire⁷⁸². La mise en relief du rôle et de l'importance des fortifications almoravides intervient dans cet effort de mise en scène qui fait de la réussite almohade une inéluctable concrétisation de la volonté divine que la puissance almoravide ne saurait rendre caduque. La conquête et la ruine de ces fortifications, comme d'autres monuments civils et religieux, participe à cette quête de légitimité qui fait directement ou discrètement référence à des thèmes coraniques⁷⁸³. On pourrait se demander à cet égard, si ce travail de réécriture du « mythe de fondation » du mouvement almohade aurait déformé des réalités historiques ou dissimulé certaines autres. Un tel travail serait comparable à celui entrepris par l'historiographie mérinide dont l'habillage soigneusement effectué sur les origines de la dynastie a été mis à nu par M. Kably⁷⁸⁴. La liste des ḥuṣūn almoravides rapportée par al-Baydhaq ne serait-elle pas délibérément augmentée pour servir les fins de propagande almohade ? L'identification au sein de la liste de fortifications anté-almoravides, d'autres vraisemblablement d'origine tribale et de sites ayant servi pour des rebelles révoltés contre les Almohades et non pas utilisés par les armées almoravides, plaide en faveur de cette hypothèse.

Lieux communs d'un enjeu symbolique, les fortifications almoravides étaient avant tout un outil de guerre. La perte du pouvoir est-elle due à l'échec du programme castral almoravide ? Il serait illusoire d'expliquer la chute d'une dynastie uniquement par la vulnérabilité de ses forteresses, mais les raisons de la défaite militaire sont certainement multiples. On pourrait supposer à ce sujet, que la tactique de guerre almoravide adoptée avec de grands succès dans leurs conquêtes de certaines

⁷⁸¹ P. CRESSIER et L. ERBATI, « Note sur la forteresse almoravide du Tasghimut », *Archéologie islamique*, 8-9, 1999, p. 55-66, (p. 66).

⁷⁸² C'est le cas notamment de l'épisode sanglant qui a précédé l'installation des Almohades à Tinmel. En effet, les habitants autochtones de la localité ont été massacrés et leurs terres et biens ont été partagés entre les différentes tribus almohades. Cf. Ibn al-Qaṭṭān, *Naṣn al-ḡummān*, p. 139-141 et A. HUICI MIRANDA, *Historia politica del imperio almohade*, Tétouan, 1956, p. 70-73.

⁷⁸³ J. DAKHLIA, *Le divan des rois. Le politique et le religieux dans l'islam*, Paris, 1998, p. 155-183.

⁷⁸⁴ M. KABLY, *Société, pouvoir et religion*.

régions marocaines et en Espagne, n'était pas adaptée à ce conflit. En effet, les Almoravides privilégiaient dans leurs combats, l'attaque en lignes composées de formations serrées, au détriment de l'attaque éclair suivie d'un repli, technique fort répandue auparavant chez les tribus marocaines. Le déploiement des différents rangs successifs de l'armée nécessitait de grands espaces et n'était pas faisable dans des zones montagnardes où règnent des terrains topographiquement accidentés⁷⁸⁵.

En outre, les *ḥuṣūn* almoravides du Haut Atlas ne servaient apparemment, surtout au début du conflit avec les Almohades, que de points de regroupement des armées mobilisées depuis d'autres régions. C'étaient le cas notamment de l'attaque de 'Ali b. Tābshā al-Lamtūnī contre les Banū Wartank, qui partit du Sous⁷⁸⁶ ou de celle de 'Umar b. Dayyān, dépêchée depuis Marrakech vers le ḥiṣn d'Ansā n Imādīdān⁷⁸⁷. Le même constat est attesté par la grande campagne organisée à partir de la région de Ḥāḥa contre les Almohades installés alors à Tifnūt chez les Hintāta, et qui dû traverser le pays de Lḡāḥa, l'Oued Naffīs et plusieurs cols de montagnes avant d'atteindre l'endroit désiré⁷⁸⁸. Avec l'inefficacité de leur tactique vouée à la paralysie devant la mobilité des Almohades, 'Ali b. Yūsuf incita, en 525/1130-31, ses troupes à tenir garnison là où les populations locales leur étaient toujours fidèles⁷⁸⁹.

Loin de pouvoir imposer l'autorité étatique sur des territoires en pleine effervescence, les fortifications almoravides s'inscrivaient essentiellement dans une stratégie de défense urbaine. Les forteresses rurales étaient plutôt des points avancés de défense, destinés principalement à protéger les villes. La série des *ḥuṣūn* du Haut Atlas doit être considérée comme une avant-garde de la défense de Marrakech et d'Aghmāt, ce qui induit, à la fin de l'époque almoravide, une certaine démission du pouvoir qui ne cherchait plus à exprimer sa souveraineté et étendre son contrôle direct sur le monde rural. L'existence de ces fortifications rurales étatiques n'est qu'un élément de « la défense déléguée » qui incombaient à l'État au profit des villes et de leurs alentours immédiats, alors que les groupes tribaux se trouvaient toujours dans l'obligation d'assurer leur autodéfense.

Les *ḥuṣūn* almoravides d'après la liste d'al-Baydhaq

Hiṣn	Territoire tribal	Chef militaire
Tāsghimūt	Hazraqā	Abū Bakr b. al-Lamṭī
Ansā	B. Imādīdān	'Umar b. Diyān
Tafarkagūnt	Għiġra	
Wirgān		
Asikābbū		
Tasanūlt	Māssa	Mu'ādh b. Mūsā
Asākā n Kamāt	Ragrāga	Ishāq b. Yiyntān
Tarūlult	Gadmīwa	Abū Bakr b. 'Umar b. Yiyntān
Lḡāḥa	Lḡāḥa	Abū Bakr b. al-Lamṭiyya

⁷⁸⁵ V. LAGARDÈRE, *Les Almoravides*, Paris, 1989, p. 201-203.

⁷⁸⁶ Ibn al-Qaṭṭān, *Naṣm al-ḡummān*, p. 129.

⁷⁸⁷ Al-Baydhaq, *Akhbār al-Mahdī*, p. 37.

⁷⁸⁸ Ibn al-Qaṭṭān, *Naṣm al-ḡummān*, p. 136.

⁷⁸⁹ Ibn 'Idhārī, *Bayān*, t. 4, p. 85.

Naffīs	Ahl Naffīs	Mu‘ādh b. Trūnkā
Haylāna	Haylāna	Al-Zubayr b. Nabtasn
Ashbūr	Haskūra	Abū Bakr b. al-ğawhar
Tādla, Tagzūrt		Yadālim ?
Dāy	Şanhāğā ?	Ibrāhīm b. Şammadn
Tagrārt	Şanhāğā ?	Yaḥyā b. Safūr
Asrū	Āyt ‘Abd Allah ?	Ibrāhīm b. Sīr
Al-Qal‘a	B. Yağfish	Yaḥyā b. Sīr
Tasughmārt		Maymūn b. Şāra
Al-Fallāğ		Mazkudh b. Salmān de B. Wārīthan
Kurnāṭa		Abd Allah b. Assamt
Tunkaṭayān		‘Ali b. Ḥayyān
Al-Walğā		Muhammad Akunāṭ
Tāzghadra	Lğāya	Al-Zubayr b. ‘Ā’isha et Dāqāl b. Ḥawwā'

2 Les *ḥuṣūn* communautaires à l'époque almoravide

Un bref détour par les sources conventionnelles permet d'établir une liste de fortifications rurales attestées avant ou durant l'époque almoravide, et qui ne sont pas rattachées à aucun pouvoir étatique. En effet, plusieurs entités politiques du Maroc médiéval ont été considérées comme États. Le caractère éphémère de ces pouvoirs, l'inexistence d'appareils administratifs et militaires bien structurés ainsi que l'aspect quasi exclusivement tribal de leur organisation nous empêchent d'y reconnaître des pouvoirs étatiques. Ces formations proto-étatiques et leurs processus de constitution et d'évolution restent malheureusement méconnus.

Tableau des sites fortifiés communautaires à l'époque almoravide (11^e-12^e siècles)

Site	Source	Mention
Qal‘a ^t Ibn Kharrūb., ḥiṣn Aftas	Bakrī, 109, 114-115.	À une étape de Tanger, elle est soupçonnée d'être une grande ville (<i>madīna kabīra ‘alā ẓāhir</i>) qui appartenait aux Kutāma. Situé sur le Loukous (<i>Zalāl</i>), ce site était composé de deux agglomérations fortifiées .
Ḥiṣn ‘Alūdān	Qırṭās, 142 ; ‘Ibar, 219.	Parmi les <i>ḥuṣūn</i> des Ghumāra conquis par Yūsuf b. Tāshfīn en 465/1072-73. Il serait situé sur une montagne du même nom.
Ḥiṣn Wargha	Bayān 1, 236.	Grand <i>ḥiṣn</i> situé sur le Wargha ; il était habité par des Berbères.
Ḥiṣn sūq	Idrīsī, 249 ;	Près de ḥiṣn Wargha, il fut occupé au 4 ^e /10 ^e siècle par des

‘Akkāsha	Bayān 1, 236 .	descendants idrissides. Al-Idrīsī précise que Qaryat ‘Akkāsha représentait la limite (nord-ouest ?) du territoire de la tribu Lamṭa dont le chef lieu était la forteresse almoravide de Banī Tāwda.
Hiṣn Ġanyāra	Bakrī, 114 ; Bayān 1, 236 .	D’après le Bayān, il est situé sur la montagne Blonde (al-Ğabal al-Ashhab) qui comportait plusieurs villages de la tribu Banī Haṣīn. Il correspondrait à la ville de Yuğāğīn située sur la même montagne, décrite par al-Bakrī, qui affirme qu’elle était habitée par les Banī Maṣāra. Le territoire de Ġanyāra s’étendait jusqu’à la rive sud de Wargha où existaient plusieurs qurā des Banī Haṣīn, dont la plus importante fut Qarzawa.
Hiṣn Zalāgh	Bakrī, 114.	Dans les alentours de Fès, sur la montagne Zalāgh.
Qal‘at Warṭīṭa	Bakrī, 114.	À une étape de hiṣn Zalāgh, en direction de Fès de provenance de Tanger.
Qaryat Khandaq Sad Rwāgh	Bakrī, 114-115 ; Baydhaq, 61.	Sur l’itinéraire Tanger-Fès, c’était le point où se séparaient les deux chemins menant chacun à l’une des deux rives de Fès. D’après son toponyme, ce village était doté d’un fossé.
Qal‘at Garmāṭ, Kurmāṭa	Ibn Hawqal, 88 ; Bakrī, 142	Occupée par Mūsā b. al-‘Āfiya en 324/935-36, puis servant de refuge (<i>ma‘qil</i>) pour son fils Munqidh, il est situé sur l’Ināwn, et disposait d’un sūq et d’un ḡāmi‘. Il était occupé du temps d’al-Bakrī par la tribu Mṭaghra. Qal‘at Kurmāṭa était riche en productions céréalière, bovine et caprine.
Hiṣn Lukāy	Bakrī, 126 ; Baydhaq, 53 ; Qirṭās, 83 ; ‘Ibar, 158-160.	Appartenant aux Tsūl de Mūsā b. al-‘Āfiya, il aurait constitué le point extrême de leur expansion territoriale vers l’ouest. Al-Bakrī le qualifie de <i>madīna</i> sans donner aucune information sur les raisons de ce choix. Ce site était impliqué dans le conflit fatimido-omeyade, quand il servit notamment de refuge pour Mūsā lors de la campagne de Maysūr le shī‘ite. Au 12 ^e siècle, les armées de ‘Abd al-Mūmin y firent escale avant de se diriger vers <i>hiṣn</i> al-Walḡa.
Qulū‘ Ġāra	Bakrī, 88-90-94 ; Bayān 1, 202 ; Mafākhīr, 26.	Appartenant à la tribu des Banī Wartadī, ce site du territoire de Nakūr était bien fortifié au sommet d’une montagne. Il fut le théâtre de bien de conflits intestins entre l’émir de Nakūr et des membres de sa famille, puis durant la guerre fāṭimido-omeyyade, et enfin lors de l’intervention de l’armée d’al-Mansūr.
Huṣūn Waṭṭāṭ	Qirṭās, 142 ; ‘Ibar, 219.	Dans les environs de la Moulouya. Ils furent conquis par Yūsuf b. Tāshfin en 463/1070-71.
Qal‘at Mrāwiz	Idrīsī, 247.	A une étape vers le nord-est depuis Garmāṭ, elle était au temps d’al-Idrīsī, une petite <i>qal‘a</i> riche en céréales mais dont le territoire est peu peuplé.
Hiṣn Tābrandā	Idrīsī, 247.	<i>Hiṣn</i> bien fortifié implanté au sommet d’une colline (<i>akama</i>)

		surplombant la Moulouya.
Hiṣn Ibn Midrār	Bakrī, 152.	Au nord de Siḡilmāsa, sur l'itinéraire se dirigeant vers Mélilia ou vers l'Ifrīqiya.
Hiṣn Yarāra	Muqaddasī, 219 ; Bakrī, 147.	Sur la route de Siḡilmāsa à Fès à travers Arfūd, ce site était doté d'un <i>sūq</i> , un <i>gāmi'</i> et un ruisseau. Il était réputé par ses richesses en bétail, qui alimentait en laine les <i>tirāz</i> -s (ateliers de tissage) de Siḡilmāsa. Situé apparemment sur le Dir, il appartiendrait à des transhumants.
Hiṣn Maghila alqāt	Bakrī, 147.	À deux étapes au Sud-Est depuis Fès, c'était un grand <i>hiṣn</i> doté d'un <i>gāmi'</i> , un <i>sūq</i> , et riche en arbres, particulièrement les figuiers.
Qaṣba Lwāta	Bakrī, 147.	Sur le Sebou, à une étape au sud-est de Fès, c'était un site bien fortifié et inaccessible.
Qal'at Mahdī	Idrīsī, 243 ; Istibṣār, 187; Bayān 4, 18-19 ; Qirṭās, 141 ; Mafākhīr, 53.	Dans le pays de Fazāz, elle est bâtie par Mahdī b. Twāla al-Yaḡfishī. Elle fut conquise par Yūsuf b. Tāshfīn avant son réutilisation comme <i>hiṣn</i> almoravide durant la révolte almohade. Ce site serait, à l'origine au moins, construit en bois, et servait de refuge pour les marchands juifs de la région.

Tableau des mentions génériques de l'existence de fortifications rurales à l'époque almoravide : 11^e -12^e siècles

Mention	Source
Les Maṣmūda de la région d'Aghmāt vivaient dans des <i>quṣūr</i> et <i>aḡshār</i> .	Bakrī, 153.
<i>Huṣūn</i> des tribus Sarṭa et Tāra près de Tāmdūlt	Bakrī, 167.
Sur les sommets d'Adrār n Daran existaient plusieurs <i>qilā'</i> et <i>huṣūn</i> dont le nombre dépassait les 70, y compris Tinmel.	Idrīsī, 229.
<i>Huṣūn</i> Moulouya conquises par 'Abd al-Mūmin	Istiqaṣā, t. 2, 104.

Si quelques informations lacunaires attestent l'existence de fortifications rurales communautaires au Maroc jusqu'au 12^e siècle, le sud marocain, en l'occurrence les régions montagnardes du Haut Atlas et de l'Anti Atlas ne sont presque pas concernées. Il est en effet de notoriété que ces régions sont restées à l'écart de l'intérêt des premiers géographes et chroniqueurs avant l'apparition du mouvement almohade. C'est l'œuvre d'al-Baydhaq qui fut la première à nous renseigner abondamment sur le peuplement et l'organisation sociale du Daran au 12^e siècle.

Pour scruter, à travers l'ouvrage d'al-Baydhaq, les traces de l'élément fortifié dans l'organisation du peuplement local vers le début du 12^e siècle, plusieurs niveaux de lecture s'imposent. Un passage rapide par les index d'éditions à la recherche de noms précédés par les qualificatifs *hiṣn* ou *qal'a* s'avère insuffisant pour circonscrire le phénomène castral dans tous ses aspects, même les plus banals. Cet objectif ne peut être obtenu qu'en soumettant le texte à une fouille fine où l'analyse

intrinsèque du récit se confond avec l'étude linguistique du corpus toponomastique. Ainsi, plusieurs autres sites fortifiés ont pu être identifiés grâce à l'analyse des récits et l'étude des toponymes.

- Des sites formellement reconnus par les textes comme étant des fortifications
 - Azalîm : Cité par al-Baydhaq⁷⁹⁰, il est appelé par Ibn al-Qaṭṭān, *ḥiṣn Awṣalîm*⁷⁹¹. Il s'agit d'un *ḥiṣn* de la tribu Haskūra attaqué par les Almohades lors de leur séjour à Iglî. Le récit de la bataille ne fait pas état de l'implication de troupes almoravides, ce qui ne laisse guère de doutes sur le caractère tribal de cette fortification.
 - Kastûr : C'est un *ḥiṣn* de la tribu Lamṭa où s'étaient fortifiés les révoltés de la tribu ṣanhagienne en 548/1153-54 avant qu'il soit pris par Abū Ḥafṣ Hintî⁷⁹².
 - Hisn Hazraġa : Conquis en 526/1131 par ‘Abd al-Mūmin, durant la même année que le Tāsghimūt qui se trouve dans le territoire de la même tribu. Le récit de l'attaque, rapporté par Ibn al-Qaṭṭān⁷⁹³ ne mentionne pas la présence de forces almoravides dans cette fortification qui semble être donc d'une origine communautaire.
 - Iglî Hargha : Localité d'origine d'al-Mahdî, que les Almohades auraient fortifiés en prévision des attaques almoravides, notamment celle d'Ibrāhīm b. Tā‘īsht, frère de ‘Ali b. Yūsuf, menée en 516/1122-23⁷⁹⁴.
- Des sites identifiés comme fortifiés grâce à leurs toponymes.
 - Tagrārt : C'est un toponyme déjà utilisé par les Almoravides pour désigner certaines de leurs fortifications, urbaines (Tlemcen, Meknès) ou rurales (Tagrārt à Tādla). Le terme *Tagrārt* désigne également un lieu fortifié construit par Ayyūb Agdam du vivant d'Abū Ya‘qūb Yūsuf dans le Tādla, afin de faciliter son contrôle et de mater les rebelles des Ṣanhāġa⁷⁹⁵. On retrouve la même racine dans Tagrīrt Banī Wabbūt au Moyen Atlas⁷⁹⁶, non loin de Ṣafrū. La variante Tagrīrt a évidemment le même sens que Tagrārt car « le changement de vocalisation observé dans la dernière syllabe a/i/u est trop conforme à des règles phonétiques bien établies pour faire obstacle à l'identification »⁷⁹⁷. D'après al-Baydhaq, le site aurait servi d'escale aux troupes almohades arrivées en provenance du Moyen Atlas oriental avant d'attaquer Ṣafrū. Il n'est point question dans le récit d'une quelconque présence almoravide sur le site.
 - Tasgdāl̄t : É. Laoust affirme que le mot Tasgdāl̄t vient de la racine *gdl* qui semble bien être liée, notamment dans les parlers marocains, à un « lieu clos, réservé ou interdit »⁷⁹⁸. En kabyle, le verbe *ssegdel* est utilisé actuellement dans les sens protéger, abriter, cacher et dissimuler⁷⁹⁹. Plusieurs sites portant ce nom ont été relevés dans les sources écrites et présentent tous un aspect fortifié. En effet, al-Bakrī fait état de l'existence d'un certain *ḥiṣn* Tasgdāl̄t à douze milles de Siġilmāsa, où s'était réfugié en 347/958-59, l'émir de Siġilmāsa Muḥammad b. al-Fath

⁷⁹⁰ Al-Baydhaq, *Akhbār al-Mahdī*, p. 38.

⁷⁹¹ Ibn al-Qaṭṭān, *Naṣm al-ğummān*, p. 138. La différence des deux orthographes s'explique par la prononciation interchangeable en berbère des lettres *ṣ* et *z*, cette dernière étant exclusivement berbère, à ne pas confondre avec la lettre arabe *z*.

⁷⁹² Al-Baydhaq, *Akhbār al-Mahdī*, p. 77.

⁷⁹³ Ibn al-Qaṭṭān, *Naṣm al-ğummān*, p. 225-226.

⁷⁹⁴ *Ibid.*, p. 130-131.

⁷⁹⁵ Al-Baydhaq, *Akhbār al-Mahdī*, p. 85.

⁷⁹⁶ *Ibid.*, p. 52.

⁷⁹⁷ É. LAOUST, « l'iġerm », p. 117.

⁷⁹⁸ *Ibid.*, p. 121.

⁷⁹⁹ J.-M. DALLET, *Dictionnaire kabyle-français*, p. 250.

al-Shākir lillāh fuyant l'attaque du lieutenant fatimide Ġawhar⁸⁰⁰. Au Maghrib central, al-Bakrī mentionne que Qal‘at Hawwāra, non loin de Mustaghānim, était appelée également Tasgdālt⁸⁰¹. Au 16^e siècle, Léon l'Africain cite la localité de Tesgdelt, site fortifié et perché berbère de la région Hāha⁸⁰². Enfin, Ch. De Foucauld parle lors de son passage dans la région de Dar‘a, d'une fortification ruinée de forme presque carrée, construite en *tābiya* sur les bords d'une colline, et appelée aussi Tasgdālt⁸⁰³. Tout ceci plaide pour l'identification de Tasgdālt, mentionnée par al-Baydhaq⁸⁰⁴ comme un lieu fortifié.

- **Ighram mtā‘ Wattūb** : Au Moyen Atlas oriental, il est situé sur le chemin emprunté par les Almohades de Tafilalt jusqu'à Ṣafrū⁸⁰⁵. La signification du terme Ighram dans cette région serait plutôt « village fortifié », même s'il peut être également un grenier collectif fortifié comme c'était le cas au début du 20^e siècle.
- **Afrāg b. Waghwād** : Le mot *afrāg* désigne dans plusieurs parlers berbères « barrière, haie de broussaille épineuse formant enclos pour le bétail »⁸⁰⁶ ou bien « clôture ou séparation »⁸⁰⁷. Le site mentionné à deux reprises par Ibn al-Qaṭṭān, est situé sur la route d'Aghmāt à Marrakech. On ignore s'il s'agit d'un site fortifié almoravide, même s'il s'agirait d'après le texte d'un enclos qui a servi pour les Almohades comme gîte de nuit avant de poursuivre leur geste victorieuse vers Marrakech⁸⁰⁸.
- **Magdār ou Amgdār** : Deux sites différents cités par nos sources portent ce nom qui dérive de la racine *gdr* qui a donné notamment le mot *agadīr*, dont l'acception principale est « mur ». Le premier site est au sud d'Aghmāt, disait Ibn al-Qaṭṭān, alors que le texte d'al-Baydhaq laisse penser qu'il s'agit d'un site sur la route entre Aghmāt et Marrakech, donc. au Nord-Est d'Aghmāt⁸⁰⁹. Apparemment clôturé d'un mur, d'où son toponyme, ce lieu, a servi pour le regroupement des armées almohades avant de partir pour Marrakech où elles seront vaincues 40 jours plus tard dans la célèbre bataille d'al-Bahīra. Le deuxième site homonyme est brièvement mentionné comme escale des Almohades dans leur progression dans le Moyen Atlas, sur la route de Dāy à al-Qal‘a⁸¹⁰.
- **Ashbār** : Ce nom signifie « tour de guet »⁸¹¹. Un site appelé Ashbār existait au sud est de Damnāt⁸¹². Il servit de point d'escale pour les Almohades puis pour les armées de Tāshfīn b. ‘Ali qui y sont arrivées après le départ de ‘Abd al-Mūmin pour Tassāwt. Il serait question d'une tour de contrôle ou d'un lieu permettant topographiquement de surplomber une grande zone. Apparemment inoccupé, le site pourrait être en liaison avec un habitat éloigné, d'où la possibilité de son utilisation respectivement par les deux belligérants. Le toponyme Ashbūr,

⁸⁰⁰ Al-Bakrī, *Description*, p. 151.

⁸⁰¹ *Ibid.*, p. 69.

⁸⁰² J.-L. l'Africain, *Description*, p. 79-80.

⁸⁰³ Ch. DE FOUCAULD, *Reconnaissance*, p. 93-94.

⁸⁰⁴ Al-Baydhaq, *Akhbār al-Mahdī*, p. 95.

⁸⁰⁵ *Ibid.*, p. 52.

⁸⁰⁶ É. LAOUST, « Contribution à une étude de la toponymie...I », p. 283.

⁸⁰⁷ J.-M. DALLET, *Dictionnaire kabyle-français*, p. 221.

⁸⁰⁸ Ibn al-Qaṭṭān, *Nażm al-ğummān*, p. 157-158.

⁸⁰⁹ Al-Baydhaq, *Akhbār al-Mahdī*, p. 39 ; Ibn al-Qaṭṭān, *Nażm al-ğummān*, p. 158-166.

⁸¹⁰ Al-Baydhaq, *Akhbār al-Mahdī*, p. 50.

⁸¹¹ É. LAOUST, « Contribution à une étude de la toponymie...I », p. 273.

⁸¹² Al-Baydhaq, *Akhbār al-Mahdī*, p. 49.

qu'on trouve dans le nom du *ḥiṣn* Haskūra mtā' Ashbūr figurant sur la liste d'al-Baydhaq⁸¹³, pourrait aussi être rapproché à Ashbār.

- **Al-Nawāzir** : Toponyme d'un endroit où s'étaient arrêtées les armées de Tāshfīn pendant 50 jours en 536/1141-42⁸¹⁴. Bien qu'aucune mention ne permet d'identifier une fortification sur ce site, le toponyme évoque une situation topographique d'un intérêt défensif particulier. Les *nawāzir*, équivalent à de « guets » est le pluriel du mot *nāṣūr* qui a donné naissance à d'autres noms de lieux, notamment la ville de Nador, mais aussi Burğ al-Nazür, tour de guet côtière au nord de Safi (cf. p. 459-462).
- **Asrū** : Orthographié Asrū ou Azrū⁸¹⁵, ce toponyme très fréquent désigne rocher. Malgré l'abondance de formes descriptives des réalités topographiques dans le fond toponymique berbère, le mot *asrū* pourrait être rattaché également à l'intérêt particulier accordé à la défense qui met souvent à son profit, les accidents topographiques. Ce fait passe pour être une constante dans toutes les traditions castrales de l'Occident méditerranéen, aussi bien dans son domaine d'expression arabo-berbère que latin⁸¹⁶. Durant le 11^e et le 12^e siècles, on trouve plusieurs lieux-dits composés d'Azrū. Le premier est le village natif de la mère d'Ibn Tūmart, chez les Maskāla dans le Sous, appelée Asrū n yasmag⁸¹⁷. Au Moyen Atlas, al-Baydhaq situe un *ḥiṣn* almoravide dont le nom Asrū mtā' 'Abd Allāh suggère plutôt une origine tribale⁸¹⁸. Enfin, un certain Asrū n Āyt 'Afif où s'étaient réfugiés deux révoltés dans le territoire de Yarūgan, peu après la prise de Marrakech par 'Abd al-Mūmin est cité par al-Baydhaq⁸¹⁹.
- **Anfg mtā' Amskrūtan** : le lieu-dit Amskrūtan, sans doute un ethnonyme à l'origine, peut être reconnu dans l'actuel Amskrud au nord d'Agadir. Sur cet endroit, l'armée des Almohades a construit en 535/1140-41 une fortification en terre, en pierre et en branches de palmier⁸²⁰. Ce site correspond à Asangrū rapporté par Ibn 'Idhārī, et que les Almohades auraient construit en terre et en pierre⁸²¹. La composition du toponyme laisse apparaître le mot *anfg* qui désignerait un élément fréquent qu'il a fallu distinguer par l'ajout du mot *mtā'* exprimant le rapport d'annexion. Le mot *anfg* serait un mot désuet puisqu'on ne le retrouve plus dans le corpus lexical berbère actuel, tandis qu'il est absent du fond toponymique berbère du Haut Atlas, le seul à avoir été systématiquement dépouillé jusqu'à maintenant. On peut émettre néanmoins une hypothèse sur l'origine de ce mot. Il serait de la racine *anf*, signifiant dans le parler *tashalḥīt* moderne, se cacher, se réfugier. Anfg ne serait-il pas tout simplement un équivalent au mot « refuge », naturel ou construit ?

⁸¹³ *Ibid.*, p. 92.

⁸¹⁴ *Ibid.*, p. 52.

⁸¹⁵ Voir ci-dessus, note 189.

⁸¹⁶ En effet, plusieurs sites fortifiés, naturels ou construits, en al-Andalus portaient les noms *sakhra* ou *sukhayra*. Cf. V. MARTINEZ ENAMORADO, « La terminología castral en el territorio de Ibn Ḥafṣūn », *Congreso internacional sobre fortificationes en al-Andalus*, Algésiras, 1998, p. 33-78, (p. 57). En France du Haut Moyen Âge, des mots tels *rocca* ou *petra* étaient souvent synonymes de fortifications. G. FOURNIER, *Le château dans la France médiévale*, p. 50.

⁸¹⁷ Ibn al-Qaṭṭān, *Nazm al-ḡummān*, p. 90.

⁸¹⁸ Al-Baydhaq, *Akhbār al-Mahdī*, p. 92.

⁸¹⁹ *Ibid.*, p. 69.

⁸²⁰ *Ibid.*, p. 48.

⁸²¹ Ibn 'Idhārī, *Bayān*, t. 4, p. 98.

3- L'intermède almohade

Dans l'histoire des fortifications rurales communautaires au Maroc, on pourrait qualifier l'époque almohade, non sans exagération, d'un intermède. La force des structures étatiques et l'organisation poussée de la gestion centralisée des hommes et des territoires, font de l'époque almohade la période par excellence où l'autodéfense communautaire s'éclipse en faveur du pouvoir étatique qui peut ainsi monopoliser l'exercice de "la violence légitime". Les sites fortifiés communautaires n'avaient pas bien entendu disparu du territoire marocain, mais l'omnipotence de l'État, surtout jusqu'à la fin du 12^e siècle, avait certainement empêché toute tendance autonomiste des groupes tribaux, et avait pu également offrir un relatif climat de sécurité et de stabilité. Ceci a en effet mis en sursis l'utilisation massive des fortifications communautaires, car la tradition castrale ne tarda pas à réapparaître avec le début de l'effondrement de l'Empire almohade.

Parmi les rares mentions de l'emploi des sites fortifiés communautaires, on peut citer celles relatives aux *ḥuṣūn* du pays Ghumāra. L'anonyme d'*al-Istibṣār*, tout en rappelant le passé turbulent des Ghumāra et leurs révoltes habituelles contre tous les pouvoirs centraux, rapporte que dans leurs hautes montagnes existaient de nombreux *ḥuṣūn* où ils avaient coutume de prendre refuge⁸²². Deux lettres officielles almohades rapportées par Ibn Ṣāhib al-Ṣalāt, relatent les épisodes des campagnes almohades contre les révoltés Ghumāra. Ceux-ci s'étaient perchés dans Ḡabal al-Kawākib pour se protéger des attaques almohades, dirigées à partir d'un *manzil*, qui désigne dans ce cas probablement l'emplacement d'une garnison⁸²³.

Non loin des Ghumāra, l'auteur anonyme d'*al-Istibṣār* mentionne la permanence de l'occupation d'un vieux *ḥiṣn* situé près de l'embouchure du Loukous⁸²⁴. Il s'agit en effet de Tashummus, établi sur l'emplacement de l'antique Lixus, et dont la fortification commanditée auparavant par l'idrisside Idrīs b. al-Qāsim continuait à être occupé par une colonie de pêcheurs. Enfin, le même auteur mentionne dans les environs de Fès, une certaine Qal'at Zayd, dotée d'une mosquée et située au sein d'une oliveraie⁸²⁵.

4- Remarques générales

Des listes des fortifications rurales communautaires antérieures au 12^e siècle, inventoriées dans les textes et analysées dans cette étude, se dégagent plusieurs interrogations susceptibles d'orienter les futurs recherches historico-archéologiques sur le sujet.

Une fortification rurale assurant l'autodéfense d'un groupe communautaire est par nature liée organiquement à un habitat. Bien évidemment, la relation entre le groupe communautaire concepteur ou /et utilisateur et la fortification varie au gré de l'origine et de la nature du peuplement, de ses caractéristiques socio-économiques et des fluctuations de la conjoncture historique.

La période étudiée de l'histoire marocaine médiévale, jusqu'au 12^e siècle, correspond à la première des deux phases importantes de l'histoire du peuplement médiéval au Maroc. Sans parler de rupture, l'établissement des arabes, hilaliens ou autres, constitue un tournant incontournable dans l'évolution

⁸²² Anonyme, *Kitāb al-istibṣār*, p. 191.

⁸²³ Ibn Ṣāhib al-Ṣalāt, *Al-Mann bi-l-imāma 'alā al-mustaḍ'afīn*, éd. A. Tāzī, Beyrouth, 1987, p. 231-244.

⁸²⁴ Anonyme, *Kitāb al-istibṣār*, p. 189.

⁸²⁵ *Ibid.*, p. 186.

de la carte de l'occupation du territoire, qui peut distinguer entre deux phases, la première se prolongeant jusqu'au 12^e, et la deuxième commençant avec les premières arrivées des tribus arabes. Si la deuxième période a connu un mouvement ininterrompu des populations marocaines, la première semblerait plus stable même si elle était loin d'être statique. Nos sources historiques sont malheureusement avares en informations sur cette dynamique tribale qui agit d'une manière directe sur le paysage castral. Dans une approche rétrospective, on pourrait se demander si cette première phase connaissait déjà certains phénomènes qu'on retrouve, grâce à une documentation historique plus riche, postérieurement à la fin du 12^e siècle. C'est le cas par exemple des zones où cohabitaient des populations ethniquement hétérogènes, et ayant parfois des modes de production agricoles ou agropastorales différents, et où des fortifications rurales de différentes formes ont joué un rôle fondamental pour tous les groupes tribaux, nomades ou sédentaires. Certains exemples de cette deuxième phase nous renseignent sur le rôle des fortifications, qui non seulement remplissent une fonction défensive dans un climat historique où règnent les conflits intertribaux, mais constituent des points importants dans les longs processus de sédentarisation entamés par les nomades. En effet, les groupes nomades reconvertis à une économie agropastorale réservant une place non négligeable à l'agriculture, avaient besoin de lieux fortifiés pour l'ensilage des grains. Ces sites fortifiés cessent ainsi d'être uniquement une frontière matérialisant une relation conflictuelle et s'impliquent dans un nouveau système d'échanges. Et dans cette longue métamorphose socio-économique, la fortification constitue également un jalon spatial important en permettant une sédentarisation progressive du groupe nomade. On ignore si des processus de sédentarisation s'étaient déroulés au Maroc avant le 12^e siècle, d'une manière comparable à ce schéma décrit, inspiré par des exemples du Tafilalt et de la région Dukkāla. Le manque de détails dans les sources historiques ne nous permet pas de le confirmer, même si on pourrait le supposer en l'occurrence pour le groupe miknasien des Tsūl, qui nomadisait dans les franges désertiques de l'est marocain avant de s'installer à l'ouest de Taza, où ils disposaient de nombreux sites fortifiés, notamment Lukāy et Qal'a^t Garmat.

En l'absence de recherches archéologiques sur les fortifications rurales mentionnées dans les sources écrites, il serait impossible d'envisager une étude microspatiale de la relation entre les fortifications et leurs territoires, particulièrement avec les routes.

La littérature historico-archéologique a souvent considéré la question dans un sens univoque, où la présence de la route justifie la fondation de la fortification, destinée donc à son contrôle. Dans la France médiévale, il s'est avéré que l'existence « d'un lien topographique étroit et quasi-inéluctable entre la répartition des châteaux et le tracé des routes médiévales »⁸²⁶ n'entraîne pas automatiquement un rôle de contrôle routier pour le château. De ce constat, on peut se demander sur la nature des relations possibles entre les fortifications rurales marocaines jusqu'au 12^e siècle et le réseau routier. Rien n'atteste qu'une fortification fut construite dans le seul but de contrôler un passage routier et on peut exclure l'idée de l'existence d'un réseau de fortifications d'itinéraires dont la construction répond à un plan préétabli⁸²⁷. On pourrait même se demander si l'antériorité de la route par rapport à la fortification est toujours valable ; l'adaptation des routes au réseau préexistant des fortifications étant aussi envisageable. En effet, la route médiévale n'avait pas la forme d'un tracé immuable, mais elle se profile en un « réseau d'itinéraires divers qui divaguaient entre quelques points fixes », comme le décrit heureusement J. Le Goff⁸²⁸. Cette réalité issue de l'Occident chrétien s'appliquerait également au Maroc médiéval où la description des itinéraires se réduit, notamment dans la littérature géographique, à une énumération des points fixes qui jalonnent

⁸²⁶ G. FOURNIER, *Le château dans la France médiévale*, p. 167.

⁸²⁷ *Ibid.*, p. 164.

⁸²⁸ J. LE GOFF, *La civilisation de l'Occident médiéval*, 1998 (1^{ère} éd. 1964), p. 112.

successivement l'espace entre deux villes. Les fortifications et les grandes agglomérations rurales servent parfaitement de points facilement repérables sur les longs itinéraires. Or, le passage des routes dans la proximité des fortifications rurales peut avoir d'autres raisons que leur rôle d'orientation. Dans un monde où l'insécurité n'était pas rare, les espaces fortifiés peuvent servir de lieux d'escale offrant une bonne protection aux voyageurs et à leurs biens. Cette fonction de l'espace fortifié rappelle celle d'un type de fortification qui existait encore à l'époque précoloniale. Certains écrits font état de la présence, en l'occurrence dans la Chaouia, de *nzāla-s*, qui étaient des enceintes fortifiées vides qui servaient d'escales pour les voyageurs, dont la sécurité était assurée par des tribus loyales au Makhzen. Ce rôle d'escale joué par les sites fortifiés ruraux pallierait l'absence au Maroc médiéval, d'une institution comparable aux caravansérails orientaux. Un autre élément à prendre en considération dans ce lien entre les réseaux routier et castral est d'ordre économique. La fortification rurale, généralement un point d'agglomération d'un habitat qui peut être éclaté est aussi un lieu d'échanges. Le passage de caravanes par les sites communautaires fortifiés peut ainsi être l'occasion d'un trafic commercial.

Sans être une constante, la présence du *sūq* dans ou à proximité de la fortification demeure fréquente. Le sentiment de sécurité que procure l'espace protégé est bien évidemment propice au bon fonctionnement de l'institution du marché et au déroulement de ses activités. Mais il semble que d'autres raisons ont également plaidé pour ce choix. Dans la société traditionnelle marocaine, « la position du souk par rapport au territoire tribal n'est pas choisie au hasard. On recherche soit une position centrale qui est une position de commandement et qui met en valeur l'unité du groupe tribal et sa cohésion, soit une position marginale, à la limite du finage et en bordure du groupe voisin, c'est alors une position de contact qui est ainsi utilisée »⁸²⁹. Le lieu fortifié, surtout dans le contexte d'un habitat éclaté, constitue un point de regroupement des habitants dispersés du même groupe communautaire.

Appartenant à un ensemble de fractions du même groupe tribal, la fortification peut remplir également le rôle de marché. La tenue de celui-ci nécessitait, comme c'était le cas d'ailleurs au Haut Atlas, la définition d'un espace neutre servant également pour le déroulement des différentes activités intercommunautaires. Le marché bénéficie dans la région de Sous du statut de *ḥurma* qui lui assure la protection, alors qu'au nord du Maroc, l'emplacement du *sūq* est considéré comme « la terre de Dieu ». D'après ces recouplements, on pourrait se demander si la tenue du *sūq* dans la fortification rurale implique ou non le statut sacré de celle-ci ?

Comme exemple de sites fortifiés dotés d'*aswāq*, on note le cas de Qaṣr Tūrziguīn qui comptait parmi les agglomérations (*ḥawā'ir*) qui précédèrent la création de la ville de Meknès. Fondé avant l'époque almoravide, Qaṣr Tūrziguīn servait toujours de *sūq*, notamment durant la conquête almohade. Les habitants venus au marché un jour de dimanche furent surpris par une attaque almohade qui sera suivie par leur soumission. L'importance du lien entre la fortification et le marché se voit clairement dans la toponymie, car déjà au 12^e et surtout au début du 15^e siècle, Qaṣr Tūrziguīn était connu sous les deux noms d'*al-sūr al-qadīm* et d'*al-sūq al-qadīm*⁸³⁰. Ce glissement linguistique est un indice irréfutable de la polyvalence du site et de sa double fonction.

Souvent insérée dans des programmes stratégiques étatiques, la fortification rurale demeure essentiellement un produit des structures communautaires de la société tribale marocaine. Si les différences morphologiques et techniques entre les deux types de fortification restent à étudier exhaustivement, les aspects fonctionnels et les modes de gestion accusent des disparités nettement

⁸²⁹ J. F. TROIN, *Les souks marocains*, p. 243.

⁸³⁰ Ibn Ghāzī, *Al-Rawḍ al-hatān*, p. 6 ; Anonyme, *Kitāb al-istibṣār*, p. 185.

décelables. Loin de représenter l'ossature d'une histoire figée, les relations entre la défense communautaire et la défense étatique étaient fluctuantes au gré de la dynamique sociale et des stratégies de gouvernement d'un pouvoir non moins changeant. À l'époque almoravide, la fortification étatique greffée à un réseau castral préexistant a permis dans une première phase d'asseoir une autorité qui ne tarda pas à montrer ses faiblesses. L'équilibre de la période de l'expansion almoravide fut vite rompu, et le domaine de la défense déléguée était progressivement grignoté conjointement par la menace almohade et l'incapacité de l'État d'assurer la défense des groupes tribaux alliés. L'importance de l'étude des réseaux castraux, étatique et communautaire, à l'époque almoravide, doit aussi à l'histoire du peuplement dont elle est le reflet. En effet, elle peut s'avérer originale, sinon originelle, par rapport aux époques suivantes qui connaîtront un bouleversement progressif des structures du peuplement au fur et à mesure avec l'implantation des tribus arabes. L'apport de celles-ci à la formation et au fonctionnement du réseau castral, les potentialités et les limites du pouvoir étatique en matière de défense, ainsi que d'autres questions relatives aux aspects morphologiques et fonctionnels, demeurent parmi les problématiques dont l'étude, difficile mais prometteuse, ne tardera pas à nous livrer de nouveaux éléments pour la compréhension de l'histoire rurale au Maroc médiéval.

D- L'habitat fortifié aux 13^e-14^e siècles

Force est de constater que l'évolution de l'habitat fortifié communautaire au Maroc est intimement liée aux rapports entre État et société. Le renforcement des institutions étatiques et l'emprise du pouvoir central sur les terres et les hommes affectaient considérablement la capacité des communautés rurales à assumer d'une manière autonome la gestion de leur espace. La tendance avérée avant et durant l'époque almoravide, se confirme à l'examen des sources historiques relatives aux 13^e et 14^e siècles. En effet, l'effritement de l'Empire almohade et l'instabilité ambiante qu'il a engendrée, ainsi que la mobilité des tribus arabes et mérinides, ont largement conditionné la configuration et l'étendue du phénomène.

Dans cette brève étude, nous exposerons les principales caractéristiques de l'habitat fortifié dans différentes régions marocaines⁸³¹. Au-delà des circonstances propres à chacune d'entre elles, l'accent sera mis sur le mode de fonctionnement de ce genre de réseaux et sur les traits communs aux différents cas d'un phénomène qui avait longtemps structuré les campagnes marocaines.

1- La conjoncture historique

Si la défaite d'al-'Uqāb eut un effet catastrophique sur l'armée et l'administration almohades, il ne fait guère de doute que ses implications sur le peuplement étaient exagérées et mises à profit par l'historiographie mérinide. La vulgate, telle qu'elle est transmise par l'auteur d'al-Dhakhīra, veut qu'en 610/1213, « le Maroc était vide et ses habitants décimés, que ses chevaux (*sic. cavaliers*) protecteurs et héros étaient exterminés, que ses tribus et « rois » (*sic. chefs*) massacrés. Tous furent tombés martyrs dans la bataille d'al-'Uqāb. Leur pays était devenu désert et plein de chouettes et d'animaux féroces »⁸³². Depuis l'étude monumentale de M. Kably, il est de notoriété que de

⁸³¹ Nous excluons de cette présentation les plaines atlantiques du Maroc, notamment la région de Safi à laquelle nous consacrons la deuxième partie de ce travail.

⁸³² Anonyme, *Al-Dhakhīra al-saniyya*, p. 26.

nombreuses vulgates véhiculées par les sources officielles mérinides sont le produit d'une intervention massive du pouvoir dans le discours historiographique⁸³³. « L'enjeu, pour le pouvoir mérinide, était de taille : il y allait, en un mot, de sa propre *légitimité*, de ses aptitudes morales, de sa compétence juridique au gouvernement des croyants ; à la limite, de sa propre raison d'être et de ses chances de survie »⁸³⁴. Le mobile des prétentions de l'historiographie officielle est évident. En affirmant que le pays était vide de ses habitants, l'auteur légitime les intentions des tribus mérinides de s'installer dans les régions du nord-est du Maroc. La vulgate évoque implicitement le principe juridique de la revivification des terres mortes (*arādī mawāt*). En repeuplant des territoires désormais vides, les tribus mérinides deviennent les légitimes propriétaires des terres⁸³⁵.

Mais au-delà de cet habillage tardif, la carte du peuplement ne fait pas état de cet énorme vide annoncé. La progression des tribus mérinides à travers les contrées du nord marocain s'était heurtée à d'autres groupes tribaux, surtout arabes. Confinés longtemps dans les zones situées au nord-est de Taza, les tribus mérinides n'étaient pas les seules à vouloir conquérir de nouveaux espaces. Les Arabes Ma'qil nomadisaient vers le deuxième quart du 13^e siècle entre Fès et Taza, dans une région souvent considérée par l'historiographie officielle comme un domaine inviolable des Mérinides⁸³⁶. Ils firent leur entrée dans le Rif en 635/1237-38⁸³⁷. D'autres mouvements étaient engagés par des tribus berbères originaires du Fazāz. Ce contexte permet de constater que la progression mérinide n'était pas « une invasion tribale au singulier et qu'une fois le chemin ouvert vers le bas pays, les poussées humaines, à partir de l'Oriental, ne tardent pas à se succéder comme des vagues vers le rivage »⁸³⁸.

À cette effervescence tribale au nord du Maroc, s'ajoutait la dégradation de l'emprise du pouvoir central. Après la débâcle d'al-'Uqāb, l'effort de l'État était largement consumé dans les luttes intestines au sein des clans almohades. Les guerres entre les prétendants, attisées par l'implication des Arabes Khulṭ et Sufyān dans le conflit, se prolongeaient pendant presque deux décennies jusqu'à ce qu'al-Rashīd ne tente une vaste opération militaire pour restaurer son pouvoir. Vers 637/1236, « aucune force organisée, occupant le terrain, ne pouvaient encore contester l'autorité almohade sur cette partie du territoire, pas plus les envahisseurs (mérinides ou autres) que les autres »⁸³⁹. Or, cet intermède fut bref et après la mort d'al-Rashīd, les affrontements tournèrent en faveur des Mérinides, désormais suzerains non annoncés des Hafṣides⁸⁴⁰.

Les structures de l'habitat sont restées largement à l'ombre de cette histoire de combats et d'intrigues. Or, il est possible d'entrevoir certains de leurs aspects dans les interstices d'une historiographie où la société demeure le plus grand absent. Quelques régions, notamment le Rif et le Sous, peuvent servir d'exemples pour approcher le phénomène de l'habitat fortifié aux 13^e et 14^e siècles.

⁸³³ M. KABLY, *Société, pouvoir et religion*, p. 5-6.

⁸³⁴ *Ibid.*, p. 6.

⁸³⁵ L'exagération des effets de la défaite d'al-'Uqāb n'exclut pas l'existence de calamités, famines et disettes, qui s'abattaient sur le Maroc pendant cette période.

⁸³⁶ M. KABLY, *Société, pouvoir et religion*, p. 35.

⁸³⁷ Al-Bādisī, *Al-Maqṣad al-sharīf*, p. 75.

⁸³⁸ M. KABLY, *Société, pouvoir et religion*, p. 35.

⁸³⁹ *Ibid.*, p. 35.

⁸⁴⁰ *Ibid.*, p. 40-48.

2- Le Rif

Durant le 13^e siècle, le Rif était le point d'arrivée ou de passage de deux grands mouvements de population. Tout d'abord, des tribus mérinides s'étaient accaparées un territoire de repli au nord-est de Taza, avant que des Arabes Ma'qil n'entament des incursions dans la région. Ce tableau resterait incomplet sans évoquer la conjoncture "internationale" caractérisée par le début de la suprématie maritime chrétienne qui menaçait désormais les côtes méditerranéennes du Maroc (fig. 50)⁸⁴¹.

Les premières extensions des tribus mérinides avaient exclusivement comme objectif, la conquête de nouveaux parcours d'estivage en dehors de toute intention de substitution politique au pouvoir almohade⁸⁴². Qal'at Tāzūṭa utilisée par les tribus mérinides dès cette période, au début du 13^e siècle, peut être considérée comme un établissement communautaire. Ainsi, peu après le désastre d'al-'Uqāb, les chefs des clans mérinides s'étaient mis d'accord pour que leurs biens et leurs familles soient protégés à Qal'at Tāzūṭa⁸⁴³. Léon l'Africain fournit quelques précisions sur la fonction de ce site, en affirmant qu'il fut fondé par les tribus mérinides avant leur accession au pouvoir et que celles-ci « conservaient là leurs grains et leurs biens et pouvaient ainsi transhummer à travers les déserts en toute sécurité »⁸⁴⁴. De par cette fonction initiale, Qal'at Tāzūṭa ferait partie des sites fortifiés fréquentés par des groupes tribaux nomades ou transhumants et destinés à entreposer leurs céréales et leurs richesses afin de faciliter leur mobilité. De nombreux exemples attestent que cet usage passe pour être, sinon une constante, au moins d'une grande fréquence chez les populations nomades et semi-nomades⁸⁴⁵.

Qal'at Tāzūṭa qui avait survécu à cette première phase de l'histoire mérinide, était réutilisée par les autorités étatiques, et fut à la fin du 13^e siècle, le siège d'une révolte fomentée par un *wazīr waṭṭāṣide*⁸⁴⁶. Mais la dimension défensive de cet établissement est confirmée par la description de ses vestiges. Implantée sur un éperon barré d'un mur rectiligne et renforcé de quelques tours pleines, la fortification exploite l'aspect accidenté du terrain et ne présente d'aménagements défensifs que dans les points les plus vulnérables⁸⁴⁷. Cette économie des moyens de défense serait due à la vocation originale du site, lieu de refuge et de réserve pour des tribus nomades en cours d'extension territoriale.

Qal'at Tāzūṭa n'était pas un cas isolé dans une région où le réseau castral communautaire est d'une forte antiquité. À ce propos, l'on peut rappeler l'exemple des Qulū' Ġāra, qui appartenaient à la

⁸⁴¹ Le danger des attaques chrétiennes sur les côtes septentrionales du Maroc est ressenti dès les premières années du 13^e siècle. En 601/1204-05, les autorités almohades, sous le règne d'al-Nāṣir, fortifient les villes du Rif : Bādis, al-Mazamma et Mélilia. Anonyme, *Al-Dhakhīra al-saniyya*, p. 39. Sur l'évolution des centres d'occupation humaine sur la façade méditerranéenne du Maroc, cf. P. CRESSIER, « Le développement urbain des côtes septentrionales du Maroc au Moyen Âge : frontière intérieure et frontière extérieure », *Castrum 4 : frontière et peuplement dans le monde méditerranéen au Moyen Âge*, Rome-Madrid, 1992, p. 173-187.

⁸⁴² M. KABLY, « Ḥawla al-taḥarrukāt al-bashariya bimāğāl al-Maghrib al-'Aqṣā », *Čawāñib min tārīkh al-māğāl wa al-sukkān bilgharb al-islāmī*, Casablanca, 1998, p. 75-103, (p. 78).

⁸⁴³ Ibn Abī Zar', *Qirṭās*, p. 283-284. Cette information est reprise par Ibn Khaldūn, *Kitāb al-'ibar*, t. 7, p. 169.

⁸⁴⁴ J.-L. l'Africain, *Description*, p. 291.

⁸⁴⁵ B. ROSENBERGER, « Réserves de grains et pouvoir », p. 239-240 ; F. de La CHAPELLE, « Une cité de l'Oued Dra' sous le protectorat des nomades », *Hespéris*, t. IX, 1929, p. 29-42. Avant leur conquête du Rif, puis du reste du Maroc, les Mérinides fréquentaient pour les mêmes raisons, les *quṣūr* de *Waṭṭāṭ* appartenant à d'autres tribus zénètes dans la région de Taza. Cf. Ibn Khaldūn, *Kitāb al-'ibar*, t. 7, p. 169.

⁸⁴⁶ Ibn Abī Zar', *Qirṭās*, p. 381-383.

⁸⁴⁷ P. CRESSIER, « Fortifications du Rif », p. 49-50. La toponymie du site reflète également son implantation topographique, le mot *tazūṭa* ou *tazūḍa* désigne un plateau ou un accident de terrain. Cf. É. LAOUST, « Contribution à une étude de la toponymie...I », p. 235.

tribu des Banū Wartaddī⁸⁴⁸. Ce seraient les mêmes refuges (*ma‘āqil*) mentionnés par al-Bādisī et qui étaient employés par la tribu des B. Waratrd au milieu du 13^e siècle lors d'un conflit avec des tribus arabes⁸⁴⁹. De même, leur identification avec le très générique *qulū‘ al-rīf* cité par *al-Dhakhīra*, est plausible⁸⁵⁰. Il serait également possible de reconnaître dans *Qulū‘ Ğāra*, le pays des *qilā‘* (*bilād al-qilā‘*) situé par al-Bādisī entre Mélilia et Kudyat Ghassāsa⁸⁵¹.

L'existence d'autres fortifications communautaires dans le Rif nous est révélée par les sources écrites. C'est le cas de Ḥiṣn Tazrūt, où, selon al-Bādisī, les Banū ‘Isā trouvèrent refuge quand ils furent attaqués par "les tribus"⁸⁵². Durant la même période (deuxième moitié du 13^e siècle), Qal‘at Ṣanhāga surplombait la ville de Bādis⁸⁵³. La présence d'une structure défensive dans les environs immédiats de la ville témoigne de la force des solidarités tribales dans une zone relativement urbanisée⁸⁵⁴.

La richesse de certains des récits d'al-Bādisī présente un intérêt particulier pour notre étude. Un passage, auquel nous avons référé précédemment, permet de la constater : « Un groupe d'Arabes parmi ceux qui conquièrent le Rif après l'affaiblissement du pouvoir almohade dans la région, étaient venus le voir (Ibrāhīm b. ‘Isā b. Abī Dāwūd). Ces Arabes avaient l'habitude d'obliger les gens à leur payer un tribut, et ils avaient ainsi essayé d'imposer les B. Wartard⁸⁵⁵. Ceux-ci ayant refusé, s'étaient fortifiés dans certains de leurs refuges (*ma‘āqil*) sur la côte. Les Arabes demandèrent au Ḥāfi Ibrāhīm de s'interposer entre les deux belligérants. Après un long refus, le saint dut accepter d'aller rencontrer les B. Wartard tout en implorant Dieu de ne pas revenir de sa mission. Comme les B. Wartard persistaient dans leur refus, Ibrāhīm retourna en cheminant sur la côte, où il tomba dans une embuscade tendue par des Chrétiens. Ils le firent prisonnier dans leur pays où il vécut près de trois ans »⁸⁵⁶. Tout en focalisant sur les incursions des tribus Ma‘qil dans le Rif, ce bref texte met en valeur la permanence du danger chrétien. La *karāma* (miracle) du saint, sauvé des mains d'un ennemi par un autre, reflète un troisième aspect de l'histoire du Rif à cette période. Le développement du mouvement soufi peut être, en effet, considéré comme une forme de réponse aux deux périls, arabo-mérinide et chrétien. La croyance dans le surnaturel réconforte les habitants éprouvés par le climat d'insécurité et "fortifie" ainsi leur "défense psychologique". Mais le mouvement soufi s'était également impliqué activement sur le terrain en contribuant à la protection des habitants comme en témoigne l'existence d'un nombre important de *ribāt-s*. Sans avoir foncièrement un rôle militaire, cette institution pouvait servir de refuge aux habitants ou bien les alerter de l'éminence d'un danger en faisant du guet et de la garde un acte dévotionnel⁸⁵⁷.

⁸⁴⁸ Al-Bakrī, *Description*, p. 90-94.

⁸⁴⁹ Al-Bādisī, *Al-Maqṣad al-sharīf*, p. 61.

⁸⁵⁰ Les Mérinides s'y étaient réfugiés pour fuire les campagnes d'al-Sa‘īd en 645/1247, anonyme, *Al-Dhakhīra al-saniyya*, p. 70-72. Cf. également H. Figuīguī, *Al-Muqāwama al-maghribiyya*, p. 39.

⁸⁵¹ Al-Bādisī, *Al-Maqṣad al-sharīf*, p. 141.

⁸⁵² *Ibid.*, p. 57-58. Tāzrūt, (littéralement la petite roche), est situé dans le pays des Banū ‘Isā, fraction de la tribu Baṭīwa. Le vocable *qabā‘il* désignerait fort probablement les tribus arabes qui firent leur entrée dans le Rif en 635/1237-38.

⁸⁵³ *Ibid.*, p. 95.

⁸⁵⁴ *Ibid.*, p. 115. L'emplacement de cette fortification est occupé par une forteresse chrétienne, probablement portugaise, qui porte actuellement le toponyme de Torres d'Alcalà, cf. P. CRESSIER, « Fortifications du Rif », p. 50-52 ; A. El BOUDJAY, « Prospection d'archéologie médiévale dans la vallée de Beni Boufrah », p. 326-327 et *Ibid.*, « Torres al-Qal'a : une forteresse portugaise à Beni Boufrah (Rif central-Maroc) », *Arqueología Medieval*, 8, 2003, p. 292-300.

⁸⁵⁵ Le texte d'al-Bādisī utilise une orthographe différente de celle d'al-Bakrī (Banū Wartaddī).

⁸⁵⁶ *Ibid.*, p. 61.

⁸⁵⁷ Sur les *ribāt-s* du Rif, cf. P. CRESSIER, A. El BOUDJAY, L. ERBATI et A. SIRAJ, « La forteresse du mont Abba à Badīs : une *rābīta* médiévale ? » *Mil anos de fortificações na península ibérica e no Magreb (500-1500)*, Lisbonne, 2001, p. 273-281. L'absence de dispositifs architecturaux particuliers permettrait de supposer que le mot *ribāt*

3- Autres sites du nord du Maroc

D'après les différentes mentions relevées dans les textes, les défenses communautaires apparaissent comme un phénomène assez général dans le nord du Maroc. La densité de ces réseaux fut certainement dopée par la dislocation de l'État almohade et l'émergence de pouvoirs locaux.

Ainsi, au Maroc oriental, un ensemble de fortifications appelé génériquement *ḥuṣūn Muwiya* fut conquis par l'émir Abū Bakr b. 'Abd al-Ḥaq en 646/1248⁸⁵⁸, avant d'être ensuite concédés, en même temps que les *ḥuṣūn* de Taza, par le chef mérinide à son frère et futur successeur Abū Ya'qūb⁸⁵⁹. Cet acte de concession peut être interprété comme une forme de subdivision territoriale, essentiellement à dessein fiscal. Le choix de l'élément castral comme critère pour désigner toute une région trahit l'importance de la fortification dans cette conjoncture en tant qu'organe structurant de l'habitat rural. Effectivement, l'anonyme d'*al-Dhakhīra* corrobore ce constat en annonçant qu'Abū Bakr a ordonné aux tribus de la région qu'il gouvernait, à savoir l'Oriental, Fès et Meknès, de repeupler les plaines⁸⁶⁰. Ceci induit qu'un probable phénomène de perçement, lié à l'insécurité ambiante, s'était produit, au moins dans quelques zones septentrionales du territoire marocain. Ce fait serait valable même si l'appel formulé par le chef mérinide peut être interprété comme un simple maillon dans le jeu de propagande véhiculée par l'historiographie mérinide officielle, faisant du thème de la désertion et du vide de la campagne un prétexte pour la conquête du Maroc.

Non loin de cette zone, d'autres mentions nous informent de la réoccupation de plusieurs sites connus antérieurement. En l'absence de recherches archéologiques conséquentes, il serait prématué de voir dans ces cas un indice de la stabilité relative du peuplement dans des régions caractérisées généralement par une topographie accidentée. En identifiant trois de ces lieux de retranchements comme montagne et rarement en tant que *ḥuṣūn*, les sources laissent entrevoir une déperdition de leur vocation castrale durant l'époque almohade. Il s'agit en effet d'Amargū où se réfugièrent quelques membres de la famille royale mérinide en révolte contre l'émir Abū Ya'qūb Yūsuf en 669/1270-71⁸⁶¹. Quant à Azrū, il servit de refuge pour un rebelle de la tribu rifaine des Baṭīwa en 674/1275⁸⁶². Enfin, 'Alūdān, qui abritait auparavant un *ḥiṣn* pré-almoravide⁸⁶³, fut attaqué par le sultan mérinide Abū Thābit en 707/1307⁸⁶⁴.

s'appliquait parfois à toute une zone accueillant des *murābitīn*, et n'identifiait pas un édifice spécifique. Cette configuration est attestée pour le Gharb al-Andalus, cf. Ch. PICARD, « Les Ribats au Portugal à l'époque musulmane : sources et définitions », *Mil anos de fortificações na península ibérica e no Magreb (500-1500)*, Lisbonne, 2001, p. 203-212, (p. 207).

⁸⁵⁸ Anonyme, *Al-Dhakhīra al-saniyya*, p. 72.

⁸⁵⁹ *Ibid.*, p. 73.

⁸⁶⁰ *Ibid.*, p. 73.

⁸⁶¹ *Ibid.*, p. 125.

⁸⁶² *Ibid.*, p. 160. Le *ḥiṣn* d'Aṣrū, dans le Moyen Atlas, est cité comme fortification almoravide par Al-Baydhaq, *Akhbār al-Mahdī*, p. 92.

⁸⁶³ Ibn Abī Zar', *Qirtās*, p. 142 ; Ibn Khaldūn, *Kitāb al-'ibar*, t. 6, p. 219. *Ḥiṣn* 'Alūdān est cité parmi les *ḥuṣūn* des Ghumāra conquises par Yūsuf b. Tāshfīn en 465/1072-73.

⁸⁶⁴ Ibn Abī Zar', *Qirtās*, p. 392, précise qu'Abū Thābit voulait par son assaut, punir les habitants, probablement des Ghumāra, qui avaient soutenu auparavant l'un des ses ennemis, 'Uthmān b. Abī al-'Alā'. 'Alūdān est mentionné d'abord comme montagne (*ḡabal*) en 660/1261-62 ; Anonyme, *Al-Dhakhīra al-saniyya*, p. 97.

4 - Les *ḥuṣūn* d'Ibn Yiddar

L'instabilité politique et la forte dynamique sociale qui accompagnaient la désagrégation puis la disparition de l'Empire almohade, avaient considérablement secoué les régions méridionales du Maroc. Les protagonistes étaient nombreux : l'État almohade et les *ashyākh* originaires des différentes tribus berbères du Haut Atlas ainsi que leurs alliés arabes (Khulṭ et Sufyān), l'entité rebelle d'Ibn Yiddar basée dans le Sous et les tribus Ma'qil qui se déployaient progressivement dans les confins subdésertiques des sud et sud-est marocains. Malgré la chute du pouvoir almohade, l'emprise mérinide ne s'était exercée que par intermittence sur de vastes territoires du sud du Maroc. Ce contexte fébrile, marqué par la remontée en puissance des pouvoirs communautaires, pouvait être particulièrement favorable à l'épanouissement des habitats fortifiés. Au gré des récits relatifs aux épisodes guerriers qui se déroulèrent dans cette partie du Maroc, transparaissent quelques éléments disparates sur le sujet.

Les récits de la révolte de 'Ali b. Yiddar, déclenchée dès 651/1253, révèlent de nombreux renseignements sur les *ḥuṣūn* du Sous⁸⁶⁵. Au début de son mouvement, Ibn Yiddar s'allia avec des tribus Ma'qil, en l'occurrence les Dhawī Ḥassān et les Shbānāt qui quittèrent leur territoire à l'est du Maroc pour lui porter leur aide. Il parvint alors à se tailler un vaste territoire dans le Sous, qui restera un foyer de contestation et d'instabilité jusqu'au deuxième quart du 14^e siècle, sous le règne d'Abū-l-Ḥasan⁸⁶⁶.

Dès sa fuite vers le Sous, Ibn Yiddar aurait construit et fortifié ḥiṣn Tānṣāṣt⁸⁶⁷, avant de s'emparer d'un autre site appartenant aux Ṣanhāḡa Tīzaght⁸⁶⁸. Il concéda (*aqta'a*) alors ce *ḥiṣn* à son cousin Ḥamdīn, qui y résida jusqu'à la campagne du dernier calife almohade al-Wāthiq (Abū Dabbūs) en 665/1267⁸⁶⁹. En relatant le déroulement de la "ḥarka", Ibn 'Idhārī rapporte l'hésitation des chefs militaires à choisir le lieu de l'offensive. Certains proposaient d'investir Tāwraght, proche des bases des révoltés et riche en céréales, alors que d'autres suggéraient de livrer assaut à Tīzaght, « car une bonne partie des récoltes de cette plaine "s'était élevée" (*irtafa'a*) à un *ḥiṣn* de la région », qui servait ainsi aux habitants des zones voisines et de la vallée (*talī'at al-wādī*)⁸⁷⁰. D'après ce récit, il advient que la restauration de l'emprise du pouvoir étatique sur la région, objectif déclaré de la campagne, se confond avec la recherche pressée du butin. Punitio et pillage semblent ainsi aller de pair. L'État almohade agonisant laisse apparaître ses signes de faiblesse même en entreprenant une action de répression, et l'hésitation d'al-Wāthiq et de ses conseillers trahit l'improvisation qui régnait sur l'entreprise militaire.

⁸⁶⁵ Proche d'Abū Muḥammad b. Yūnus, vizir démis de ses fonctions par al-Murtadā, Ibn Yiddar déclara son insoumission et rejoignit le Sous. Cf. Ibn 'Idhārī, *Bayān, partie des Almohades*, p. 347 ; Ibn Khaldūn, *Kitāb al-'ibar*, t. 6, p. 272 ; cf. également les études de : G. MARÇAIS, *Les Arabes en Berbérie*, Constantine-Paris, 1913, p. 369-370 ; D. JACQUES-MEUNIÉ, *Le Maroc saharien des origines à 1670*, Paris, 1982, t. 1, p. 303-309 ; M. KABLY, *Société, pouvoir et religion*, p. 62-64.

⁸⁶⁶ Ibn Khaldūn, *Kitāb al-'ibar*, t. 6, p. 274.

⁸⁶⁷ *Ibid.*, p. 272.

⁸⁶⁸ Plusieurs autres orthographes de ce site sont mentionnées, notamment Tīsakht ou Tīzāght ; Ibn Khaldūn, *Kitāb al-'ibar*, t. 6, p. 272-273. Dans le Haut Atlas, plusieurs sites portent le toponyme de Tīsakht. Il aurait la même origine que le mot *isegh* (en parler touareg) qui signifie : « col fermant un passage difficile et assez court entre des montagnes ardues ». Cf. É. LAOUST, « Contribution à une étude de la toponymie du Haut Atlas I », p. 244.

⁸⁶⁹ Ibn Khaldūn, *Kitāb al-'ibar*, t. 6, p. 273 ; Ibn 'Idhārī, *Bayān, partie des Almohades*, p. 465.

⁸⁷⁰ Ibn 'Idhārī, *Bayān, partie des Almohades*, p. 455.

Avant d'engager les hostilités, l'ordre fut donné de détourner vers les campements des armées almohades, une canalisation d'eau qui alimentait les gens de Tīzaght. Un technicien (*mushtaghil*) de Ganfisa fut désigné pour mener à bien cette tâche. Avant de relater les détails des combats, depuis le siège jusqu'à la prise du *hiṣn*, Ibn ‘Idhārī le décrit comme étant « parmi ceux connus pour leurs grandes superficies et la grande difficulté d'y accéder par ses itinéraires et sa hauteur. Situé sur une montagne, il est imprenable sur trois de ses côtés alors que le quatrième donne sur un espace plat (*fasīḥ*). Ce dernier est pourtant protégé par une végétation dense (*sha'rā' kathīra*) et une barbacane (*sītāra*) percée d'une porte qui fait face à celle du *hiṣn*. Celui-ci est doté d'une *qaṣaba* haute (*murtāfi'a*). Au milieu de la végétation susdite, un fossé (*khandaq*) composé d'une grande tranchée (*hafīr*) au bord de laquelle est bâti un mur inaccessible (*mumtāni'*), défend le contrebas de la hauteur. Avant tous ces éléments, existent trois maisons mitoyennes alignées (*muntaṣīma*) défendues par un rempart partiellement crénelé. Devant ces maisons, un grand mur joint les deux bouts de la montagne »⁸⁷¹.

Le passage explicite d'Ibn ‘Idhārī montre la complexité du dispositif défensif mis en place à *hiṣn* Tīzaght. Six éléments successifs offrant plusieurs possibilités de retranchement peuvent être distingués : un grand mur extérieur, des maisons fortifiées, un fossé protégé par un mur, une barbacane, le *hiṣn* et enfin la *qaṣaba*. Ils viennent renforcer une défense naturelle procurée d'abord par la topographie du site, qui présente la forme classique d'un éperon barré, puis par la densité du couvert végétal.

Le texte ne fait pas état de la présence de grands secteurs d'habitat *intra-muros*, hormis les trois maisons sises en bas de l'éperon. Leur description évoque une forme architecturale proche de quelques maisons subactuelles de l'Anti Atlas⁸⁷². Le *hiṣn* aurait principalement une fonction de refuge, associée à celle de grenier, d'ailleurs confirmée par les grandes quantités de denrées (*dhakhā'ir*) confisquées par l'armée après la levée du siège.

Ce texte soulève une dernière interrogation quant à la chronologie de ces différents éléments. Seules d'éventuelles investigations archéologiques pourraient fournir une datation relative de ces structures agglutinées et successives. L'existence d'une part d'une zone refuge/réserve et de l'autre d'un petit secteur d'habitat familial fortifié peut refléter une évolution fonctionnelle et morphologique du site.

5- Le Daran et le sud-est marocain

Profondément marqué par des structures défensives communautaires dès l'époque almoravide, le paysage rural du Haut Atlas semble retrouver discrètement sa tradition castrale après la dislocation de l'empire almohade. Ainsi, *hiṣn* Addār, fut employé en 623/1226 par un opposant almohade afin de stocker ses richesses et celles de sa tribu, les Hargha⁸⁷³. Même si les données textuelles s'avèrent ténues, l'identification de cet établissement comme étant un grenier collectif est possible. En effet, les découvertes archéologiques récentes en al-Andalus confirment l'existence aux 12^e et 13^e siècles de greniers fortifiés très proches morphologiquement des *igudār* du sud marocain, alors que les

⁸⁷¹ *Ibid.*, p. 456.

⁸⁷² Sur ce type d'habitat cf. A. ADAM, « La maison et le village... », p. 323-324. Chez les Ayt Yssi, les maisons périphériques du village « très hautes et jointives, forment un mur continu qui n'est percé dans sa partie supérieure, que de meurtrières. Le village est construit sur une pente abrupte. Les maisons du bas sont très élevées et offrent par conséquent une défense efficace là où l'accès est le plus facile ».

⁸⁷³ Ibn ‘Idhārī, *Bayān, partie des Almohades*, p. 324.

spécimens les plus anciens connus parmi ces derniers restent, faute de prospections exhaustives, bien tardifs⁸⁷⁴.

Dans la même région, d'autres *husūn* sont cités par les textes. D'abord chez les Haskūra, où un *hiṣn* fut assiégé puis occupé par le sultan mérinide Abū Sa‘īd ‘Uthmān en 713/1313⁸⁷⁵. Plus tard, en 770/1368-69, les troupes mérinides partirent en guerre, contre les Hintāta qui avaient manifesté leurs velléités indépendantistes et conquirent leurs *husūn* jusqu'à Amskrūt⁸⁷⁶.

Quelques mentions disparates permettent de constater que les régions de Dar‘a et de Tafilalt connaissaient une forte tradition d'habitat fortifié communautaire. Les auteurs d'*al-Dhakhīra* et du *Qirtās* citent très brièvement les *husūn* et *ma‘āqil* de Dar‘a où se seraient réfugiées les Ma‘qil lors d'une campagne d'Abū Yūsuf en 669/1270-71⁸⁷⁷. Ces sites auraient appartenu à d'autres tribus locales, avant leur conquête par les Arabes fraîchement installés⁸⁷⁸. En effet, l'emprise des Ma‘qil sur les vallées et oasis de cette partie du Grand Sahara, qui s'étendait notamment jusqu'au Touat et le Gourara, se concrétisait par l'imposition des habitants des *qsūr* et le contrôle des axes routiers⁸⁷⁹. L'abondance des habitats fortifiés dans le sud-est marocain (*bilād al-qibla*) est par ailleurs confirmée par le témoignage d'al-‘Abdarī daté de 688/1289. « Dans la plupart de leurs pays existent des *husūn* groupés et de riches fleuves », note le voyageur *hīhī*. En remarquant l'état d'insécurité ambiante, il s'étonna des luttes intestines qui sévissaient parfois entre les membres d'une même communauté villageoise⁸⁸⁰.

D'autres indications textuelles corroborent la profusion des *qsūr* dans le Tafilalt. Grâce au dépouillement de documents manuscrits, une monographie récente sur *Siġilmāsa* et ses environs a pu fournir une liste de plusieurs sites du 14^e siècle⁸⁸¹. Sur les rives de Zīz, Aguirsalwīn cité d'abord par Ibn al-Khaṭīb⁸⁸², présentait un caractère fortifié certain comme le révéla J.-L. l'Africain⁸⁸³.

6- Questions en suspens

L'examen des seules sources écrites n'est point suffisant pour rendre compte d'une manière approfondie et détaillée de notre sujet. Les quelques éléments exposés confirment la diversité des configurations socio-politiques qui conduisaient à l'émergence et au développement des structures fortifiées communautaires. L'instabilité politique contribuait en effet au renforcement de phénomènes locaux liés plutôt aux enjeux socio-économiques et aux mouvements de populations.

L'identification de plusieurs ensembles régionaux servirait de point de départ à de futures recherches archéologiques visant l'aperception du phénomène dans sa complexité. Le rôle supposé des établissements fortifiés dans les processus de construction territoriale des groupes sédentaires,

⁸⁷⁴ Voir le sous-chapitre précédent, p. 151-154.

⁸⁷⁵ Ibn Khaldūn, *Kitāb al-‘ibar*, t. 7, p. 242.

⁸⁷⁶ *Ibid.*, p. 327.. En cours de leur conflit avec les Almoravides, les combattants almohades avaient utilisé un *hiṣn*-refuge à Amskrūt. Cf. Al-Baydhaq, *Akhbār al-Mahdī*, p. 48.

⁸⁷⁷ Anonyme, *Al-Dhakhīra al-saniyya*, p. 122 ; Ibn Abī Zar‘, *Qirtās*, p. 307.

⁸⁷⁸ Ibn Abī Zar‘, *Qirtās*, p. 307. Sur la répartition géographique des tribus Ma‘qil dans les franges subdésertiques de l'est et du sud-est marocain, cf. G. MARÇAIS, *Les Arabes en Berbérie*, p. 372 et ss.

⁸⁷⁹ Ibn Khaldūn, *Kitāb al-‘ibar*, t. 6, p. 59.

⁸⁸⁰ Al-‘Abdarī, *Al-Rīḥla al-maghribiyya*, éd. M. al-Fāsī, Rabat, 1968, p. 8-9.

⁸⁸¹ C'était le cas notamment de qṣar Tābu‘ṣāmt et al-Māmūn au sud de la ville, de Şūşū et Akhnūs au sud-est et de Tangyūt au nord. Cf. H. Hāfiẓī ‘Alawī, *Siġilmāsa wa iqlīmuhā fī al-qarn al-thāmin al-hiğrī*, Rabat, 1997, p. 119-129.

⁸⁸² Ibn al-Khaṭīb, *Mi‘yār al-ikhtiyār*, p. 81.

⁸⁸³ J.-L. L'Africain, *Description de l'Afrique*, p. 318-319.

nomades et semi-nomades, serait à étudier systématiquement pour détecter les modes d'adaptation de la structure défensive aux changements socio-économiques. Le Tafilalt et le Dar'a s'avèrent des terrains privilégiés pour retracer l'évolution des stratégies résidentielles et des formes d'organisation du territoire suite à l'arrivée des tribus Ma'qil. Cette phase charnière dans l'histoire du peuplement local peut éclairer les conditions et les modalités de l'émergence et de la diffusion du système des *qsūr*.

En tant que produit issu de communautés et non pas d'États, l'habitat fortifié nécessite une approche appropriée basée sur la valorisation de l'étude du territoire⁸⁸⁴. Celle-ci implique la mise en rapport de l'habitat, avec la structuration de l'espace agraire et les stratégies collectives de l'appropriation effective et symbolique du territoire. Assurer la défense de la communauté rurale est en effet l'un des nombreux dispositifs adoptés pour garantir l'accès aux moyens de production et la régulation des tensions sociales.

E- L'habitat fortifié au Maroc au 16^e siècle : l'exemple de la région Hāhā à travers *La Description de l'Afrique* de J.-L. l'Africain.

Entre la moitié du 14^e et le début du 16^e siècle, l'histoire du Maroc sombre de nouveau dans l'incertitude. Après la mort d'Abū 'Inān, le pouvoir central mérinide se consumait dans des luttes de palais dont les différents protagonistes ne se limitaient pas aux sultans mérinides et leurs vizirs puissants, mais s'étendaient jusqu'aux cours royales de Tlemcen et Grenade. La longue agonie du pouvoir mérinide se traduisait par la perte progressive du contrôle de vagues zones du territoire marocain. Marrakech, éclipsée par l'intérêt particulier réservé par les Mérinides à Fès, n'a pas tardé à afficher ses tendances "autonomistes" sous l'emprise des Hintāta voisins. Les autres régions du sud, le Sous et le Dar'a entre autres, échappaient à leur tour au pouvoir central de Fès. L'hémorragie continuait au 15^e siècle avec le début de l'expansion européenne. Celle-ci mettait d'abord en évidence la vulnérabilité du pouvoir en s'offrant des présides sur les côtes marocaines, et dont la prise de Sabta par les Portugais en 1415 en constituait le point de départ. L'autre face de l'expansion européenne, essentiellement ibérique, animée par la volonté de se passer de l'intermédiaire marocain dans le commerce transsaharien, achève de resserrer l'étau sur un Maroc désormais cloisonné, pris entre le marteau d'une conjoncture régionale défavorable et l'enclume des dissensions et des fragmentations internes.

Parallèlement à l'agonie politique, on assiste au déclin de la production intellectuelle et historiographique en particulier. Un déclin quantitatif certes, car durant presque deux siècles de gestation, plusieurs œuvres remarquables virent le jour. D'abord, l'œuvre khaldunienne, datant de la fin du 14^e siècle, marque d'un génie singulier, ne manque pas de jeter des lumières sur les raisons de la crise. Sans lui conférer une quelconque valeur prophétique, la *Muqaddima* d'Ibn Khaldūn a eu le mérite d'annoncer une mort prévisible. La fin du 15^e siècle vit ensuite apparaître une autre œuvre monumentale : *al-Mi'yār* d'al-Wansharīsī. Le talent de visionnaire d'Ibn Khaldūn ne se retrouve évidemment pas chez le juriste qui arbore celui, non moins admirable, de compilateur.

⁸⁸⁴ M. BARCELÓ, « Los Husún, los castra y los fantasmas que aún los habitan », *Castillos y territorio en al-Andalus*, Grenade, 1998, p. 10-41.

C'est une troisième œuvre, aussi originale que les deux précédentes, qui va servir de base pour l'étude de l'habitat fortifié au Maroc du 16^e siècle. La *Description de l'Afrique* d'al-Hasan al-Wazzān, communément connu sous son nom latin de Jean-Léon l'Africain, est une source extrêmement riche en informations sur différents aspects du peuplement et des structures de l'habitat au début du 16^e siècle. Cette image statique ne permet pas évidemment de restituer l'évolution du phénomène étudié depuis la moitié du 14^e siècle, mais laisse apparaître néanmoins certaines questions sur l'évolution historique et l'extension géographique des habitats fortifiés. Œuvre d'exception, la *Description* est due à un homme d'un destin, également d'exception. Difficile de s'empêcher de penser aux épisodes aventuriers de cette vie agitée. Mais on ne peut retenir avec certitude que les grandes lignes de sa biographie. Grenadin d'origine, l'auteur grandit à Fès après la chute de sa ville natale en 1492. Juriste, commerçant et diplomate, l'auteur passa plusieurs années au service du sultan waṭṭāside, ce qui lui permit de sillonnner le Maroc. Parti en Orient en 1515, al-Hasan al-Wazzān tomba aux mains de corsaires siciliens aux larges de Ĝarba, sur son chemin de retour en 1518. Offert au Pape Léon X, le captif fut rebaptisé Jean-Léon le Grenadin ou l'Africain. C'était durant son séjour romain qu'il composa sa *Description*, la seule partie de son œuvre qui nous est parvenue⁸⁸⁵.

Riche d'une information abondante, la *Description* donne une image sommaire, plus ou moins détaillée en fonction des régions, sur les structures de l'habitat fortifié au Maroc du 16^e siècle. Après un relevé systématique⁸⁸⁶ des noms de sites fortifiés mentionnés, on se contentera d'examiner le cas de la région Ḥāḥa (fig. 51).

Tableau des sites fortifiés mentionnés par la *Description de l'Afrique*

page	Localité	Qualificatif	Mention
74-75	Tednest	ville	Entièrement entourée d'un mur de briques et d'argile. La ville fait dans les 500 feux.
75-76	Teculeht	ville	Elle fait dans les 1000 feux
76-77	Hadecchis	ville	700 feux ; un mur d'enceinte en briques crues
77-78	Ileusugaghen	bourgade	Bourgade construite comme une forteresse ; 400 feux
78-79	Teijut	petite bourgade	300 feux ; mur de briques cuites
79	Tesegdelt	ville	Sur une haute montagne, entourée de si hauts rochers qu'elle n'a pas besoin de murs
80	Tagessa	ville	Site perché
81-82	Culeihat Elmuridin	petite forteresse	Site bâti par 'Umar al-Sayyāf, disciple sanguinaire d'al-Ĝazūlī
83	Ighilinghighil	petite ville	Très forte et presque inaccessible grâce à sa situation ; 400 feux
92	Gartguessem	forteresse	Construite par les Portugais au début du 16 ^e siècle.

⁸⁸⁵ Voir l'introduction de l'édition d'Epaillard, J.-L. l'Africain, *Description*, p. 9.

⁸⁸⁶ Nous avons à dessein évité de mentionner dans cet inventaire les sites de la région de Safi cités par l'auteur. Ceux-ci seront étudiés dans le cinquième chapitre de ce travail.

96	<i>Imegiagen</i>	forteresse	Au sommet d'une montagne de l'Atlas ; n'a pas de mur d'enceinte
96-97	<i>Tenezza</i>	ville forte	Située dans le territoire des Gadmīwa
97-98	<i>El gumuha nouvelle</i>	ville /forteresse	Située sur une très haute montagne ; 1000 feux
98-99	<i>Tumeglast</i>	trois petits châteaux	Situés en plaine ; habités par quelques dizaines de familles avec un ermite
138-9	<i>Tensita</i>	montagne	Montagne très peuplée, on y compte 50 châteaux, tous murés d'argile et de briques crues. Ces châteaux sont bâtis le long du Dra, avec 3 à 4 milles de distance.
149	<i>Eit Hiad</i>	Ville, bourgade	Murée d'un côté, défendue par les rochers sur les autres. 300 feux.
241	<i>Hubbed</i>	château	Sur une haute montagne, résidence d'un ermite
242-3	<i>Chaulan</i>	Ancien château	À côté d'une source thermale
243	<i>Zalag</i>	montagne	Son versant nord contient une infinité de villages et châteaux
247	<i>La Vergogne ?</i>	château	Bâti au pied de la montagne sur la route entre Fès et Meknès
248	<i>Aseis</i>	canton	Il y existaient auparavant de nombreux châteaux et villages
257	<i>Agla</i>	ville antique	Agglomération déserte qui conservait ses murailles
257-8	<i>Narangia</i>	château	Sur une montagne près du Loukous ; détruit par les Portugais
270	<i>Chebib</i>	montagne	Compte six ou sept châteaux
277	<i>Gebha</i>	petite ville	Bien murée, il s'agit d'un site-refuge
292	<i>Meggeo</i>	petite ville	Site perché,
299	<i>Garcif</i>	très ancien château	Était une citadelle des Mérinides
315	<i>Tezerghe</i>	petite ville	Construite dans le genre d'une forteresse
318	<i>Gerseluin</i>	ville ancienne	A de belles et fortes murailles bâties par les Mérinides

Le choix du commentaire des éléments relatifs à l'habitat fortifié dans cette région relève de plusieurs critères. D'abord, en raison de la proximité géographique du pays des Hāḥa et de la région de Safi qui sera amplement étudiée en deuxième partie. Mais c'est surtout la qualité de l'information rapportée par l'auteur sur cette région qui soulève notre intérêt : La région de Hāḥa étant auparavant laissé à l'écart de la littérature historiographique. En effet, les Hāḥa figuraient, au début du mouvement almohade parmi les tribus alliées au pouvoir almoravide⁸⁸⁷. Cela expliquerait-il une certaine marginalisation de la région sous les Almohades ? Il semble que seules d'autres causes, à caractère plus structurel, peuvent servir pour interpréter ce constat. Le territoire des Hāḥa

⁸⁸⁷ Ibn al-Qaṭṭān, *Nazm al-ğummān*, p. 131.

est dominé par des terrains accidentés : Les hauteurs du Haut Atlas Occidental se transforment vite en douces ondulations pour aboutir à des falaises abruptes qui longent la côte atlantique. Plus au nord, le territoire des Ḥāḥa englobait au Moyen Âge, l'actuelle Shiādma caractérisé par un terrain moins accidenté. Durant l'époque médiévale, la région semble être dépourvue de tout centre urbain d'une quelque importance. Seul marsā Amagdūl, futur Mogador, est mentionné dès le 11^e siècle par al-Bakrī, mais il est impossible de reconnaître dans ce mouillage, sur lequel on ignore tout, un quelconque signe d'urbanisation⁸⁸⁸.

Après le grand silence qui aurait duré pendant les siècles du plein Moyen Âge, Léon l'Africain nous offre une riche fresque sur le réseau du peuplement de la région Ḥāḥa. L'auteur passe en revue dans sa *Description*, onze localités dont au moins neuf sont fortifiées. Mais c'est surtout le fait de qualifier huit de ces localités de villes qui soulève des interrogations : Si nous assistons à l'émergence dans ce territoire d'une grande activité urbaine, il sied de s'interroger sur les raisons de cette métamorphose, qui intervint étonnement dans une période de déclin économique et politique à l'échelle de tout le Maroc. Encore faut-il aussi reposer la problématique de la définition de la ville, et la possibilité de reconnaître dans ces agglomérations, qualifiées de villes certaines caractéristiques urbaines.

En ignorant totalement les formes de l'occupation du territoire *ḥāḥī* avant l'état décrit par Léon l'Africain, nos constatations ne peuvent être que très hypothétiques. Il importe d'abord de remarquer la prédominance du choix de sites perchés pour les agglomérations (sept cas) au détriment d'autres milieux topographiques (trois localités en plaine ; un port). Cet habitat, perché ou non, est également d'une forte densité, le nombre -très arrondi pour être précis- de feux par localité oscille entre 300 et 1000 feux. Ces deux caractéristiques, perçement et forte densité, sont-elles structurelles dans ce territoire relativement isolé et occupé par une population généralement sédentaire ? Et quelle est la part du contexte conjoncturel dans le façonnage de ce paysage du peuplement ?

Revenons un instant sur le deuxième problème posé, celui du caractère urbain des agglomérations mentionnées. Les critères classiques de la reconnaissance d'une ville islamique, qui sont la présence de certains éléments construits, en l'occurrence une fortification et une grande mosquée, ne nous semblent guère suffisants. La présence d'une grande tradition de fortification rurale au Maroc rend très inopérant le choix de ce critère, surtout dans l'impossibilité pour le moment d'examiner sur le terrain leurs caractéristiques morphologiques et architecturales. Quant à la grande mosquée, sa présence n'est point exclusive des espaces urbains, le devoir de faire la prière du vendredi incombe à tout groupement humain de quelque importance (voir le sous-chapitre sur le village). La relative activité commerciale suffisait-elle donc à l'auteur pour qualifier de ville huit des onze agglomérations citées ? En revanche, l'absence d'une représentation de tout pouvoir central suffit-elle pour dénigrer l'aspect urbain à ces localités ?

Pour esquisser des réponses à l'une et l'autre problématique, examinons maintenant ces cas mentionnés par l'auteur.

L'intérêt particulier donné à la défense dans les localités des Ḥāḥa se profile nettement dans la *Description* d'al-Wazzān. L'analyse toponymique permet d'abord d'identifier dans les noms de trois localités une valeur castrale. C'est le cas en effet de "Teculeht", "Tesgdelt" et "Culeihat elmuridin". Le terme berbère Tesgdelt (Tasgdālt) a désigné différents sites fortifiés marocains ou maghrébins à travers l'époque médiévale. Le troisième site, Qulay‘at al-Murīdīn, occupé par les

⁸⁸⁸ Al-Bakrī, *Description*, p. 86.

membres de la secte de ‘Umar al-Sayyāf, disciple d’al-Ǧazūlī, porte le diminutif du terme *qal‘a*. Enfin le toponyme Taqulīt, offre une forme berbérisée du même mot *qal‘a*, marquée par l’ajout de la lettre *t* au début et à la fin du mot, comme c’est le cas dans plusieurs emprunts berbères de mots féminins arabes.

En décrivant les sites, Léon mentionne l’existence de fortifications. Ainsi, les trois localités situées en plaine disposaient de murailles. Tednest « est entièrement entourée d’un mur de briques et d’argile »⁸⁸⁹. Haddekis possède un mur d’enceinte en briques crues alors que des briques cuites forment celui de Teijut⁸⁹⁰. Les autres localités se basaient essentiellement pour leur défense sur leur implantation topographique. Si Taqulīt est située sur la pente d’une montagne, les autres localités semblent être construites sur les sommets de grandes hauteurs. Tasgdāl « est située, elle, sur une haute montagne et entourée de très hauts rochers si bien qu’elle n’a pas besoin de murs »⁸⁹¹. Tagtessa est « bâtie sur une très haute montagne de forme arrondie » dont l’accès difficile exige de tourner autour de la montagne « comme par un escalier en pas-de-vis »⁸⁹², de même pour la ville d’Ighīlinighīl qui n’a pas d’accès autre « qu’un petit chemin à flanc de montagne, si étroit et si mauvais qu’on ne peut le suivre à cheval qu’avec une grande difficulté »⁸⁹³. Les autres sites d’Āyt Dāwud, de Qulay‘at al-Murīdīn et d’Id Aw Izugwāghan offrent des qualités défensives comparables grâce à leur topographie. Seul le cas de la ville côtière de Taftna reste obscur : L’auteur n’y mentionne aucune fortification même si cette présence était probable dans cette région apparemment soucieuse d’assurer sa défense.

En échappant à l’emprise de tout pouvoir étatique, les localités de la région de Hāha dépendaient exclusivement d’une organisation sociale communautaire. Le texte de la *Description* l’atteste éloquemment : à Tednest par exemple, l’auteur note l’absence de toute forme de fiscalité et d’administration (office dans les termes de l’auteur). « Quand il advient que la ville est astreinte à quelque dépense, les gentilshommes se réunissent et se partagent les frais suivant leurs moyens respectifs »⁸⁹⁴. Quant à Taqulīt, la gestion de questions pareilles était confiée à un conseil dont le président apparaît bien dans le texte comme un personnage aisé et d’une certaine piété. À Haddekis, Léon rappelle qu’ « il n’y a là ni juge, ni lettré pour départager les gens dans le règlement de leurs affaires civiles et ils s’administrent à leur guise ». À Taftna, en revanche, la situation semble plus organisée, surtout avec l’existence d’un service de douane et de gabelle. Or cette organisation fiscale ne relève d’aucune forme de pouvoir étatique et émane uniquement du groupe communautaire. Celui-ci, composé seulement des hommes aptes à la défense de la ville, se partage la totalité des revenus fiscaux⁸⁹⁵.

Ces différents exemples d’organisation communautaire trahissent tout de même l’hétérogénéité des formes de ce mode de gestion. De l’état primaire de quasi-anarchie où « les gens s’administrent à leur guise », on passe à l’existence d’un conseil communautaire à caractère plutôt oligarchique. Enfin, l’exemple de Taftna prouve que cette organisation communautaire pouvait atteindre un niveau supérieur permettant d’établir des structures comparables à celle d’une administration locale. Faut-il aussi signaler le cas particulier des habitants de Qulay‘at al-Murīdīn, dont une éventuelle gestion communautaire est de toute autre facture. L’aspect sectaire de ce groupe dont la cruauté l’a

⁸⁸⁹ J.-L. l’Africain, *Description*, p. 74.

⁸⁹⁰ *Ibid.*, p. 76-78.

⁸⁹¹ *Ibid.*, p. 79. L’auteur précise plus tard que la ville avait des gardiens pour ses portes ce qui sous-entend évidemment l’existence au moins d’un dispositif pour défendre l’entrée, sinon même toute la localité.

⁸⁹² *Ibid.*, p. 80.

⁸⁹³ *Ibid.*, p. 83.

⁸⁹⁴ *Ibid.*, p. 75.

⁸⁹⁵ *Ibid.*, p. 83.

dévié de sa mouvance *gazālite*, nous interdit de la considérer sur un pied d'égalité avec les autres communautés.

L'absence de l'État était-elle donc suffisante pour identifier ces communautés à des groupes autonomes ? Il est indubitable que l'inexistence d'un pouvoir auquel on pourrait déléguer la défense des âmes et des biens des localités, astreint celles-ci à assumer cette tâche. Léon l'Africain n'a pas omis de mentionner les facultés guerrières des habitants de certaines localités, louer leur courage dans la défense mais dénoncer aussi leur violence. L'exercice de l'autodéfense communautaire semble fréquent voire inévitable, même si la défense déléguée ne disparaît pas définitivement. À l'État, qui jouissait de par sa nature monopolisatrice du droit de protéger les autres en contre partie de leur soumission, se substituent d'autres forces. Ainsi à Taqulī't, les habitants payaient des redevances à des arabes voisins auxquels ils étaient rattachés par des conventions et des accords de paix. Déléguer sa défense à une communauté plus disposée à le faire n'a rien d'étonnant, surtout si on apprend que la localité en question, comptant vers 1000 feux, est la plus grande de celles citées par l'auteur. Sa richesse économique, due apparemment aux relations entretenues avec les Portugais, explique également ce choix. Si on emploie des termes khalduniens, on dirait que l'affaiblissement de la '*asabiya* dans une communauté probablement hétérogène et corrompue par sa richesse, entraîne son incapacité à se défendre.

L'étude de l'habitat fortifié communautaire dans le territoire *ḥāḥī* s'intègre parfaitement dans la problématique étudiée. Sauf pour un détail important : les localités citées par al-Wazzān sont en grande partie des villes. Nous avons déjà mentionné le malaise que provoque le problème des critères de définition du caractère urbain de ces localités. Notons aussi l'hésitation de l'auteur dans l'emploi du mot : pour désigner Id Āw Izugwaghan, qualifiée d'abord de bourgade, l'auteur utilise plus tard dans le texte le terme ville. Pour Teijut, décrite conjointement comme bourgade et ville, l'auteur rapporte qu'il a passé la nuit dans l'un de ses hameaux, terme rattaché plutôt à un contexte rural. Il importe de signaler que l'analyse de cette diversité, qui reste somme toute limitée à deux cas, souffre d'un handicap majeur. Le texte utilisé n'étant pas la version originale de l'ouvrage, on peut craindre que les choix terminologiques de l'auteur aient été altérés par la traduction. Cette limite est d'autant plus accentuée par le fait que le livre était écrit dans une langue étrangère. S'exprimer dans une langue latine sur des éléments historiques appartenant au champ conceptuel de l'aire culturelle et linguistique du Maroc, aurait ajouté à la difficulté de l'auteur de statuer sur une situation originale.

La description de Léon l'Africain permet par ailleurs de discerner d'autres caractéristiques de ces localités. Les activités commerciales, souvent données comme précurseurs du développement urbanistique, sont essentiellement présentes dans quatre localités. Taqulī't semble être la plus riche, non seulement à cause de sa proximité du port d'Agūz mais également en raison de ses relations entretenues avec des marchands portugais⁸⁹⁶. Ceux-ci fréquentaient aussi le port de Tāfṭna où ils venaient échanger leurs marchandises contre de la cire et les peaux de chèvre. Des productions portugaises étaient vendues à Tednest même si on ignore si des marchands étrangers s'y trouvaient. Ḥaddkis, où se tenait une grande foire annuelle regroupant tous les habitants du voisinage, semble être plus tournée vers le commerce intérieur. L'essor relatif de ces localités, qui comptaient entre 1000 et 500 feux, transparaît également dans la circulation monétaire. Des pièces d'argent étaient frappées à Ḥaddkis et à Tednest dont la monnaie avait gardé une forme carrée. On peut évidemment postuler que les deux autres grandes localités disposaient, sinon de leur propre monnaie, au moins d'une grande diffusion du numéraire.

⁸⁹⁶ *Ibid.*, p. 76.

Les productions agropastorales demeuraient l'activité économique la plus importante dans la région Ḥāḥa. L'abondance de l'orge, des arganiers, de certains arbres fruitiers, ainsi qu'une remarquable présence de l'apiculture, reflètent une diversité destinée néanmoins à autosatisfaire les besoins des populations locales. Le troupeau caprin constituait l'élément principal du bétail, considéré comme un complément indispensable de l'agriculture⁸⁹⁷. Cette production agropastorale se présente sous différentes pratiques : dans les zones montagneuses d'Id Āw Akāl, des habitants sans doute berbères, étaient « comme les Arabes pour la plupart et vont d'un endroit à l'autre »⁸⁹⁸. Or, l'agriculture semble l'emporter dans les autres localités : c'était le cas de Teijut où « les habitants sont tous des agriculteurs »⁸⁹⁹, mais aussi des autres localités dont les abords étaient cultivés. (Taqlīt, Id Aw Izgwāghen, Tagtessa, Āyt Dāwud, Ighīlinighīl et Tāfīna). Il s'avère nécessaire de signaler que ce mode de vie rurale ne s'arrête pas aux limites des villes, mais marque d'une manière flagrante les espaces intra-muros. On peut citer deux exemples à ce propos : d'abord celui de Tasgdālt qui sert de « ville-grenier » pour « les gens de la campagne (qui) apportent tous leurs grains dans cette ville de peur que les Arabes ne les leur enlèvent »⁹⁰⁰. Tāfīna nous en fournit un deuxième : l'auteur raconte en effet que lors de son court séjour dans la ville, il était incommodé par l'odeur nauséabonde « d'urine et de crottes de chèvre », car, explique-t-il « chaque citadin possède en effet une quantité de chèvres : le jour elles vont paître, la nuit on les rentre dans le couloir des maisons et elles couchent auprès des portes des chambres »⁹⁰¹.

La *Description* permet également de montrer quelques autres caractéristiques, cette fois-ci d'ordre social. Ne pouvant parler d'une vraie production intellectuelle, on peut au moins souligner que la connaissance et la pratique des sciences juridiques étaient limitées. Ainsi à Tednest, l'auteur a constaté la présence « d'hommes de religion » affectés au service des mosquées. À Āyt Dāwud, un vrai engouement pour les sciences religieuses faisait la réputation de ses habitants. Quant à Tasgdālt, l'auteur a remarqué la piété des habitants, qui malgré leur jalousie, « observent scrupuleusement leur religion »⁹⁰². D'autres mentions nuancent ces faits : à Ḥaddkis, « il n'y a ni juge, ni lettré pour départager les gens dans le règlement de leurs affaires civiles »⁹⁰³. À Tāfīna, « les prêtres et les juges ne sont pas compétents pour les homicides et les blessures », ceux-ci étant du ressort d'un droit coutumier mentionné par l'auteur⁹⁰⁴. Même à Āyt Dāwud, dont al-Wazzān n'a cessé de vanter l'intérêt des habitants pour la religion, « ces légistes qui assurent l'administration civile comme l'administration religieuse (...), pour les choses d'importance capitale, ils sont mal obéis de la population et leur science ne leur sert guère »⁹⁰⁵.

À travers tous ces éléments se dessinent les caractères essentiels des agglomérations décrites par Léon l'Africain. De par leurs dimensions et la richesse de leurs activités économiques, certaines de ces localités arborent un caractère urbain incontestable. Sans mettre en cause cette réalité, il convient de souligner fortement l'importance dans ce milieu urbain de structures de vie qu'on peut qualifier de rurales. Parmi celles-ci on peut citer en l'occurrence la primauté de la production agropastorale dans l'économie locale, le déclin de la vie intellectuelle et l'aspect rudimentaire de la culture matérielle. Mais c'est surtout l'absence de toute autorité étatique et l'autogestion

⁸⁹⁷ *Ibid.*, p. 71.

⁸⁹⁸ *Ibid.*, p. 85.

⁸⁹⁹ *Ibid.*, p. 78.

⁹⁰⁰ *Ibid.*, p. 79.

⁹⁰¹ *Ibid.*, p. 84.

⁹⁰² *Ibid.*, p. 79.

⁹⁰³ *Ibid.*, p. 77.

⁹⁰⁴ *Ibid.*, p. 83.

⁹⁰⁵ *Ibid.*, p. 81.

communautaire des différentes affaires politiques, juridiques et défensives des agglomérations qui paraît être digne d'un intérêt particulier. Durant ces moments sombres de l'histoire marocaine, la dislocation, voire la disparition du pouvoir étatique a engendré un grand retour en vigueur des formes de défense communautaire. Le domaine de défense déléguée à l'État perd énormément de terrain et la ville, symbole par excellence du monopole gouvernemental de l'exercice de la violence légitime, se retrouve dans l'obligation d'assumer elle-même sa défense et sa gestion. Celles-ci sont du ressort de communautés acéphales dont l'existence atteste la survivance du lien communautaire dans un milieu citadin susceptible d'en altérer la force. Le cas de la région *Hāhā* témoigne aussi sans équivoque que l'habitat fortifié communautaire n'était pas exclusivement rural, et que le rôle de cette forme d'organisation sociale ne dépendait pas d'une division simpliste entre Cité et campagnes, mais était plutôt le produit de la réalité complexe des relations entre le pouvoir et la société.

Le cas *ḥāhī* appelle encore d'autres questionnements, notamment à propos des raisons de l'émergence de cet ensemble de localités. Sans occulter l'impact de la déficience de nos sources écrites sur notre perception du phénomène, nous pouvons admettre que ces localités sont apparues dans une conjoncture historique récente, que l'on pourrait situer entre la deuxième moitié du 14^e et le 16^e siècle. L'établissement durant cette période de différentes tribus arabes venues du sud à travers le Sous, pourrait figurer parmi les raisons qui ont motivé cette apparition. En plusieurs reprises, Léon l'Africain évoque la présence de conflits ou d'hostilités entre les habitants des agglomérations *ḥāhī*-es et leurs voisins arabes, qui semblent être à ce moment là en cours de sédentarisation. On peut se demander en effet si ces villes et localités furent le résultat d'une série de regroupement ou de renforcement de point de groupements antérieurs, destinée à accroître la capacité d'autodéfense des habitants autochtones. La morphogenèse de ces centres urbains ou proto-urbains, a dû être accélérée par la nécessité vitale de sécurité, en entravant ainsi le lent processus de la constitution d'un esprit citadin. D'où probablement l'importance des formes de ruralité dans ces centres. Bien évidemment, cette hypothèse reste à être confirmée ou infirmée par d'éventuels travaux archéologiques.

Après avoir exposé les lignes majeures de la recherche sur les phénomènes de l'habitat fortifié communautaire, puis esquissé une étude de la question à travers les sources écrites, nous aboutissons à plusieurs conclusions.

L'habitat fortifié communautaire se confirme comme un aspect primordial parmi les formes de l'organisation du peuplement rural. La permanence de ces structures au Maroc à travers l'époque médiévale et jusqu'à l'époque moderne, ainsi que leur grande répartition géographique (la plupart des régions marocaines sont concernées) appellent à reconsiderer la place des fortifications dans la société rurale marocaine. Toute analyse basée sur l'explication événementielle de cette réalité structurelle s'avère d'emblée erronée. L'aspect communautaire de ces fortifications apparaît comme inhérent au type d'organisation sociale qui l'a engendré. Des raisons d'ordre conjoncturel pouvaient néanmoins agir dans les modalités de l'apparition, la réutilisation ou l'abandon des structures fortifiées.

La confrontation des données recueillies à travers les deux bilans effectués laisse surgir certaines questions. Les informations fournies par les recherches modernes, où l'archéologie reste sous représentée, et celles glanées dans les sources écrites médiévales se recoupent souvent, mais divergent parfois pour emprunter des pistes différentes. On peut citer à titre d'exemple les deux types de structures fortifiées du sud marocain : les *qsūr* et les *igudār*. Les recherches,

principalement ethnographiques, ont étudié les formes subactuelles de ces établissements dont les traces dans la littérature historique médiévale sont très fugaces et peu explicites.

CHAPITRE 3. STRUCTURES AGRAIRES ET STRATÉGIES FONCIÈRES AU MAROC MÉDIÉVAL

1. Les structures agraires

L'étude des différentes structures agraires au Maroc médiéval nécessite un aperçu sur la genèse et la morphologie des exploitations agricoles. La configuration des espaces agraires est le fruit de plusieurs siècles d'aménagement du milieu naturel par des groupes humains, afin d'assurer la pérennité de la production agricole, végétale et animale⁹⁰⁶. La réalité spatiale du paysage rural relève donc d'une conjonction d'éléments naturels et d'apports anthropiques divers. Les spécificités des structures socio-économiques et leur évolution historique ne manquent pas de conditionner la morphologie des espaces agraires.

A- La construction de l'espace agraire

En Occident musulman, la connaissance de la construction du paysage rural est encore très limitée. C'est incontestablement au niveau des aménagements hydrauliques que la recherche archéologique a obtenu ses meilleurs acquis. De très nombreuses études, particulièrement sur al-Andalus, mais aussi sur le Maroc, éclairent la question d'un jour nouveau. Les rapports des structures et réseaux hydrauliques avec l'organisation communautaire de la société rurale, leurs liens avec l'habitat ainsi que les aspects juridiques de la gestion des ressources hydrauliques figurent parmi les thèmes les plus abordés ces deux dernières décennies⁹⁰⁷. Paradoxalement, la connaissance d'autres aspects de l'aménagement de l'espace agraire et de la morphologie des ses constituantes n'a guère progressé. Afin d'ébaucher une histoire de la construction et de l'évolution du paysage agraire au Maroc, les lignes qui suivent se proposent d'évoquer des questions telles le défrichement, l'organisation et la nomenclature du parcellaire.

⁹⁰⁶ G. BERTRAND, « pour une histoire écologique de la France rurale », G. DUBY et A. WALLON, *Histoire de la France rurale*, t. 1, Paris, 1992 (1^{ère} éd. 1975), p. 45.

⁹⁰⁷ Nous estimons que l'état satisfaisant des travaux archéologiques autour de l'irrigation nous dispense de traiter de cet aspect dans le présent point. On peut citer néanmoins quelques références indispensables à ce propos : N. BOUDERBALA, J. CHICHE, A. HERZENNI et P. PASCON, *La question hydraulique. I Petite et moyenne hydraulique au Maroc*, Paris, 1984 ; M. BARCELO, *El agua que no duerme*, Grenade, 1996 ; A. BAZZANA et P. GUICHARD, « Irrigation et société dans l'Espagne orientale au Moyen âge », *L'homme et l'eau en Méditerranée et en Proche Orient*, II, Lyon, 1981 (p. 115-140) ; A. BAZZANA, « La petite hydraulique agricole dans al-Andalus », *Flaran 9 : jardins et vergers en Europe occidentale*, 1989, p. 213-339 ; P. CRESSIER, « El resbalon de šītān : observaciones sobre el molino hidráulico en al-Andalus y Marruecos », *Homenaje a T. Quesada*, 1998, p. 151-171.